

**Assemblée générale**

Distr. générale
24 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*****Titre V****Coopération régionale pour le développement****Chapitre 23****Programme ordinaire de coopération technique******Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	9
A. Services consultatifs sectoriels	16
1. Affaires économiques et sociales	17
2. Commerce et développement	33
3. Établissements humains	44
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	47
5. Droits de l'homme	50
6. Aide humanitaire	53
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	58
1. Développement économique et social en Afrique	59
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	69

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.

** A/67/6/Rev.1.



3.	Développement économique en Europe	87
4.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes.	100
5.	Développement économique et social en Asie occidentale	122

Vue d'ensemble

Tableau 23.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013 ^a	57 676 000
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(1 665 500)
Variation	(1 665 500)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015 ^a	56 010 500

^a Aux taux révisés de 2012-2013.

Orientation générale

- 23.1 Établi en 1946 par la résolution 58 (I) de l'Assemblée générale, le programme ordinaire de coopération technique a pour objectif de soutenir les efforts de renforcement des capacités menés par les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit. Ces efforts visent à favoriser la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et l'application des décisions prises lors des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif général du programme est de soutenir et d'améliorer, grâce à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des institutions, les processus visant à développer les capacités des pouvoirs publics de formuler et mettre en œuvre des politiques de développement économique et social durable. Le programme recourt notamment au partage de données d'expérience entre pays et régions, à la coopération Sud-Sud, à l'utilisation la plus large possible des compétences spécialisées disponibles dans les pays bénéficiaires et à la création de réseaux d'échange de connaissances afin de faciliter la poursuite des échanges et des activités d'assistance et d'assurer une action durable.
- 23.2 Par le biais du programme ordinaire de coopération technique, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies permet aux États Membres d'accéder aux nombreuses compétences spécialisées et connaissances en matière de développement dont disposent les agents d'exécution, à savoir le Département des affaires économiques et sociales (DAES), les cinq commissions régionales – Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) –, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), aux échelons mondial et régional.
- 23.3 Les activités de renforcement des capacités s'appuient largement sur les travaux normatifs et analytiques des agents d'exécution et font suite aux directives de politique générale et aux plans d'action arrêtés par les États Membres dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux. Les pays en développement peuvent ainsi bénéficier tant des savoirs résultant de ces activités que de l'expérience acquise par d'autres régions et mettre en commun et échanger les pratiques novatrices et optimales. Tout aussi important est l'intérêt que présente le renforcement des capacités pour les activités normatives et analytiques des agents d'exécution et, en fin de compte, pour l'appui au dialogue intergouvernemental. Le plan d'action découlant du document final de la Conférence des

Nations Unies sur le développement durable devrait inciter fortement les pays à faire des demandes de services au titre du programme ordinaire de coopération technique, et les résultats obtenus dans ce contexte devraient contribuer à améliorer les nouveaux mécanismes créés en vue de mettre en œuvre les décisions prises à la Conférence.

- 23.4 La résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a réaffirmé les principales orientations du programme, telles que la coopération Sud-Sud, la promotion et le transfert de nouvelles technologies, l'utilisation des compétences nationales et l'appui à l'échange de connaissances, notamment par la collecte des bonnes pratiques et des données relatives aux expériences de développement réussies. Par ailleurs, l'examen quadriennal met également l'accent sur des orientations stratégiques visant à la mise en place d'activités de renforcement des capacités, dont l'intégration transversale du développement durable et l'appui aux pays en vue de l'établissement de processus nationaux qui associent toutes les parties et qui soient équitables, participatifs, transparents et engagent la responsabilité de leurs acteurs, et qui donnent la plus haute priorité à l'élimination de la pauvreté et au renforcement des capacités nationales en vue d'y parvenir.
- 23.5 Le programme continue d'apporter un important complément d'assistance technique, permettant à l'Organisation de répondre à des demandes particulières de renforcement des capacités dans des domaines qui relèvent du mandat d'entités du système des Nations Unies, mais qui peuvent ne pas coïncider avec les priorités fixées dans le cadre des programmes financés par des contributions volontaires et être hors du domaine de compétence des équipes de pays des Nations Unies. Il constitue donc un moyen par lequel les pays peuvent tirer parti des compétences existant dans le système de développement des Nations Unies, en particulier dans les entités non résidentes pour exécuter la large gamme des activités requises pour réaliser les objectifs et appliquer les normes de développement arrêtés au niveau international. La capacité du programme ordinaire de coopération technique de répondre avec souplesse et à bref délai à des demandes précises formulées par des pays en développement qui ont besoin d'une aide modeste mais urgente, et de donner à ces pays la possibilité de concevoir des mesures et des solutions communes en vue de régler des problèmes touchant des pays avec lesquels ils partagent une frontière ou qui se trouvent dans une situation semblable à la leur, tout en échangeant et transférant de nouvelles connaissances, compétences et technologies, est ce qui le différencie des autres formes d'appui apportées par le système des Nations Unies en matière de coopération technique.
- 23.6 L'utilisation stratégique des ressources du programme, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités des différents agents d'exécution, est désormais mieux définie et vient compléter d'autres cadres de coopération pour le développement, dont le Compte pour le développement et les ressources extrabudgétaires, ce qui accroît son impact, grâce au renforcement des liens et du suivi de l'exécution. Certaines entités ont élaboré des plans de travail intégrés relatifs à leurs activités de développement des capacités afin de mieux corréler les thèmes entre eux et de fournir un appui à l'échelle régionale et dans les pays.
- 23.7 Les entités internationales et régionales du Secrétariat de l'ONU qui exécutent des activités au titre du programme coordonnent celles-ci par le biais de mécanismes établis au niveau interne. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, dont le principal objectif est d'harmoniser les programmes de ses membres, aide à rationaliser la répartition des tâches et à assurer la complémentarité des entités internationales et régionales en promouvant la coordination des programmes et en dégagant des synergies dans les activités opérationnelles. À une autre échelle, la participation des agents d'exécution au Groupe des Nations Unies pour le développement permet à un groupe plus large d'entités de mieux connaître les compétences spécialisées et les capacités opérationnelles disponibles dans le système des Nations Unies, ce qui

accroît les possibilités de coopération aux fins de l'exécution de projets et d'activités opérationnelles au niveau national, et améliore la cohérence des processus et cadres de coopération nationaux à l'échelle du système.

- 23.8 Les agents d'exécution du programme ordinaire de coopération technique sont tous des organismes non résidents. En tant que tels, ils collaborent avec le coordonnateur résident et les organismes résidents afin de maximiser l'impact des activités de développement menées à l'échelle des pays. Cette collaboration leur permet d'avoir accès à des informations à jour sur les priorités nationales de développement et de mieux se placer sur le terrain de la coopération pour le développement. Les organismes résidents ont, pour leur part, accès aux connaissances et compétences des organismes non résidents. Cette coopération peut prendre la forme d'une programmation conjointe, notamment dans le cadre du bilan commun de pays, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que d'activités communes d'évaluation des besoins et de collecte de fonds, le cas échéant.
- 23.9 De nombreux organismes non résidents ont conclu des accords de coopération avec des organismes résidents, souvent sous la forme de mémorandums d'accord. Certains coordonnateurs résidents ont un attaché de liaison chargé des relations avec les organismes non résidents. La coopération entre organismes résidents et non résidents s'est améliorée, en particulier sur le plan de la communication et de la coordination, grâce notamment à la meilleure connaissance qu'ils ont du mandat de chacun, à leur participation à une mise en réseau des connaissances et à une meilleure planification des missions dans les pays par les organismes non résidents qui prennent directement contact avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les organismes résidents pour mener leur travail à l'échelle nationale. Les activités que continue de mener le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives de la CNUCED illustrent les mesures prises pour mieux faire connaître un domaine particulier dans le but de renforcer la coopération. Les efforts que continue de déployer le Groupe des Nations Unies pour le développement pour harmoniser et simplifier davantage les modalités de programmation et les procédures administratives, en tirant les enseignements des expériences pilotes conduites dans certains pays dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et en suivant les recommandations issues de l'évaluation indépendante de l'initiative en question, visent à renforcer l'efficacité et l'utilité de l'action menée par l'Organisation à l'échelle des pays.
- 23.10 La coopération avec d'autres organismes d'aide au développement, comme les institutions de Bretton Woods, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les banques régionales de développement et d'autres organisations régionales se poursuivra, les différents partenaires travaillant de concert pour harmoniser les priorités de développement fixées pour les différents groupes de pays (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement), au sein des groupements régionaux et sous-régionaux, et en renforcer la cohérence, et pour faire en sorte que les activités menées sur le terrain dans le cadre du programme produisent des effets accrus à l'échelle des pays.
- 23.11 Conformément à la résolution 2514 (XXIV) de l'Assemblée générale et à la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social, les activités financées au titre du présent chapitre du budget continuent de mettre l'accent sur les services consultatifs à court terme, la formation et les projets opérationnels, comme il est indiqué ci-après. Les activités viseront à répondre aux besoins exprimés par les États Membres et les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux, à la demande d'un État ou conformément au processus intergouvernemental, sans perdre de vue les critères applicables aux objectifs et aux utilisations du programme.

Services consultatifs à court terme

- 23.12 Les services consultatifs prennent la forme de conseils techniques spécialisés de haut niveau et de transferts de connaissances des entités internationales et régionales aux gouvernements sur des questions de politique générale, des stratégies de développement et la formulation ou l'évaluation de projets et de programmes. Les conseillers interrégionaux et régionaux sont des intermédiaires essentiels entre les pays et les agents d'exécution, qui facilitent l'accès aux compétences spécialisées de l'Organisation à l'échelle du pays. Les services sont souvent fournis sous la forme de missions consultatives, qui sont préparées, exécutées et suivies par le biais de dispositifs utilisant les technologies de l'information et des communications. Les missions consultatives aboutissent fréquemment à la formulation de projets de coopération technique exécutés soit par un gouvernement soit en partenariat avec une entité des Nations Unies. Elles peuvent aussi déboucher sur des projets financés par le Compte pour le développement, ouvrant la voie à un appui durable s'inscrivant dans le long terme. Leur effet multiplicateur et leur impact à plus long terme se trouvent ainsi renforcés. Les missions consultatives apportent aussi un soutien technique, dont des activités de suivi et d'évaluation, à des programmes exécutés par les pays, ce qui permet de garantir que leur exécution est conforme aux décisions prises par les conférences des Nations Unies.
- 23.13 Pour que le groupe de conseillers interrégionaux et régionaux possède le plus haut degré de connaissances et de compétences techniques, tous les agents d'exécution du programme ordinaire de coopération technique se sont engagés à mettre à niveau leurs capacités en matière de services consultatifs pour faire face à l'évolution des besoins des États Membres, en s'appuyant sur les meilleures compétences et connaissances possibles, au besoin en remplaçant certains conseillers. Les prorogations sont examinées chaque année par des groupes de travail composés de hauts responsables départementaux, qui procèdent notamment à l'examen des services consultatifs déjà fournis et à l'établissement d'un plan de travail axé sur les résultats – dûment intégré au programme de coopération technique du sous-programme – pour la période à venir. Les compétences requises pour la période suivante sont examinées chaque année et les postes redéfinis de manière systématique tous les cinq ans afin de mieux prendre en compte l'évolution des besoins des pays et de traiter les nouveaux problèmes. Cela peut conduire à une révision complète des compétences et à un recentrage des postes sur un domaine technique précis comme, par exemple, la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
- 23.14 Conformément aux orientations définies dans le passé dans le cadre de processus intergouvernementaux, les agents d'exécution se sont efforcés de faire appel à des dispositifs complémentaires de services consultatifs, dont le recrutement ponctuel de conseillers chargés de missions bien définies et de courte durée et le recours à des consultants, en puisant dans le vivier d'experts techniques existant aux niveaux national et régional, notamment lorsqu'il s'agit de traiter des questions concernant un pays particulier, pour lesquelles il est indispensable d'avoir une connaissance approfondie de la situation nationale/régionale pour pouvoir fournir une aide utile et ciblée. Les entités s'appuient également sur des institutions nationales et régionales, en particulier dans le cadre d'ateliers nationaux qui permettent de transférer des connaissances et des compétences spécialisées disponibles localement et d'organiser des activités de suivi sur place.

Projets opérationnels

- 23.15 Des projets opérationnels de renforcement des capacités peuvent être mis en place pour répondre à une demande précise d'un gouvernement ou à une proposition formulée par un agent d'exécution dans le cadre de son programme de travail approuvé. Ces projets, qui peuvent concerner un pays mais peuvent aussi être interrégionaux ou sous-régionaux, servent à expérimenter et concrétiser de nouvelles manières de répondre aux besoins de développement ou à combler des lacunes là où les fonds provenant d'autres sources ne suffisent pas pour financer des activités prioritaires. Les

projets opérationnels sont souvent le fruit de la collaboration de plusieurs agents d'exécution souhaitant optimiser l'effet multiplicateur de la coopération en matière de développement.

Formation

- 23.16 Les activités de formation visent à renforcer les connaissances et les compétences et à accroître ainsi les capacités nationales dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre efficace des politiques nationales. Elle prennent souvent la forme de séminaires ou d'ateliers, mais aussi de bourses d'études de courte durée, qui donnent l'occasion d'approfondir des connaissances et d'en acquérir de nouvelles. Les échanges de bonnes pratiques et la coopération Sud-Sud sont systématiquement encouragés. La principale considération qui guide les activités de formation au titre du programme est que les sujets étudiés doivent jouer un rôle catalyseur dans le processus de développement et relier la situation et les besoins locaux aux mesures prises pour donner suite aux grandes conférences. Même lorsque l'entité qui organise la formation est une entité mondiale, on encourage la participation des commissions régionales intéressées dans un souci de durabilité et afin de continuer de fournir une aide régionale une fois la formation terminée.
- 23.17 L'objectif primordial qui inspire la programmation des ressources allouées à telle ou telle entité au titre du programme, la stratégie d'ensemble et les critères qui président à l'exécution sont les suivants :
- a) *Objectif.* L'objectif est de soutenir, grâce au transfert de connaissances et de compétences spécialisées, les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités de réaliser les objectifs de développement convenus au plan international et de donner suite aux textes et décisions issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies;
 - b) *Stratégie.* La stratégie de réalisation de l'objectif susmentionné se décompose comme suit :
 - i) Fournir en urgence aux gouvernements qui en font la demande des avis sur des questions de politique générale;
 - ii) Fournir aux gouvernements des avis précis sur des questions sectorielles intéressant leurs stratégies et programmes de développement;
 - iii) Aider les gouvernements à formuler des programmes et des projets propices au renforcement des programmes nationaux et à les évaluer;
 - iv) Créer des réseaux d'experts et de praticiens dans les différents secteurs, pour favoriser les échanges d'information, les effets de synergie et d'éventuelles collaborations, notamment dans le cadre d'ateliers et de séminaires utilisant les technologies de l'information et des communications;
 - c) *Critères.* Les critères applicables par tous les agents d'exécution du programme sont les suivants :
 - i) Les activités doivent en premier lieu répondre aux demandes des pays en développement et être de courte durée (conçues et exécutées en moins de deux années civiles); les initiatives à plus long terme, qui nécessitent une démarche progressive et sont fondées sur les connaissances acquises lors d'interventions antérieures, peuvent se poursuivre en attendant que des ressources extérieures nécessaires soient mobilisées;
 - ii) Les activités doivent relever de l'un des domaines d'intervention de l'agent d'exécution tels que définis par son organe directeur, et l'agent doit jouer un rôle moteur manifeste pour ce qui est des fonctions normatives et analytiques;

- iii) Les activités doivent servir à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment celles dont ils ont besoin pour s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les traités et instruments normatifs connexes, et, grâce au partage des données d'expérience acquises au niveau des pays, enrichir les fonctions analytiques de l'agent d'exécution dans l'intérêt de tous les États Membres;
 - iv) Les activités qui servent à établir les volets spécialisés de la stratégie de développement d'un pays ou à formuler les demandes de financement à plus grande échelle auprès d'autres sources sont en outre encouragées.
- 23.18 L'exécution du programme de coopération technique se fait selon des modalités souples, les choix étant opérés en fonction de l'objectif poursuivi : on a recours notamment, mais pas exclusivement, à des conseillers, à des consultants, à la formation, à des bourses d'études, à l'enseignement à distance, à des guides pratiques, aux réseaux d'échange de connaissances et aux projets opérationnels.
- 23.19 La nature même du programme fait que sa présentation dans le projet de budget-programme s'articule autour de grands thèmes sectoriels auxquels sont associées les différentes entités chargées de l'exécution. Par ailleurs, les liens entre les activités prévues et les parties correspondantes du plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1) sont systématiquement indiqués dans les sous-programmes.
- 23.20 Des efforts soutenus sont faits pour que les principes de la budgétisation axée sur les résultats soient pris en compte dans l'exécution des activités de renforcement des capacités financées au titre du programme ordinaire de coopération technique. Le cadre logique, qui a été institué au cours de l'exercice biennal 2004-2005 au niveau des chapitres du budget, puis au niveau des programmes en 2006-2007, a été étendu, à partir de 2008-2009, aux 52 sous-programmes qui fournissent des services au titre du programme ordinaire de coopération technique. Chaque sous-programme et, par extension, chaque entité correspondante sont par conséquent directement responsables de la définition des réalisations escomptées, du choix d'indicateurs de succès appropriés et, au bout du compte, de l'obtention des résultats escomptés.
- 23.21 Les informations figurant dans le présent chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 contiennent : a) les réalisations escomptées; b) les indicateurs de succès, y compris les objectifs de référence; c) une version condensée du budget; d) un récapitulatif des produits; e) des précisions sur les activités, les produits et les projets; et f) un récapitulatif de l'impact du programme. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/7) que la présentation de ce récapitulatif soit améliorée, on s'est efforcé, dans le présent chapitre du projet de budget-programme, de définir les résultats à atteindre au cours à la fois de l'exercice considéré et des exercices futurs. Les tableaux correspondant à chaque sous-programme indiquent aussi les dépenses effectives de l'exercice 2010-2011, les ressources aux taux révisés demandées pour l'exercice 2012-2013 et les montants prévus pour 2014-2015, par objet de dépense.
- 23.22 À compter de l'exercice biennal 2006-2007, les objectifs atteints dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique ont été présentés dans le rapport sur l'exécution des programmes. Dans les rapports sur l'exécution des programmes publiés respectivement sous les cotes A/63/70, A/65/70 et A/67/70, on trouve des informations sur le nombre de projets élaborés, les fonds mobilisés pour les activités de suivi, les ratifications de conventions et les adhésions à celles-ci ou les obligations remplies en matière d'établissement de rapports, et les nouvelles lois ou politiques adoptées par les pays bénéficiaires, de même que les obstacles ayant entravé l'exécution,

les enseignements tirés des mesures prises pour les surmonter et les informations obtenues grâce au suivi et à l'évaluation.

- 23.23 Lorsqu'il a été présenté pour la première fois au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le premier rapport sur l'exécution du programme ordinaire de coopération technique a été soumis en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Dans son rapport publié sous la cote A/66/7, le Comité consultatif a demandé que le document en question lui soit communiqué avant qu'il n'examine la proposition budgétaire relative au programme ordinaire de coopération technique. Le deuxième rapport sur l'exécution du programme est donc présenté en même temps que le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015. Il a pour objet d'illustrer et de mettre en évidence les effets et résultats que les agents d'exécution ont obtenus en exécutant le programme.

Vue d'ensemble des ressources

- 23.24 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 56 010 500 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 665 500 dollars (2,9 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. La réduction correspond aux changements opérés comme suite à la résolution 67/248 de l'Assemblée générale.

Tableau 23.2 Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Variation											
	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Ajustement technique (effet- report et dépenses non renou- velables)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Résolution 67/248	Rapport sur l'esquisse budgétaire ^a	Total	Pour- centage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
A. Services consultatifs sectoriels	19 667,6	23 616,0	—	—	(682,0)	—	(682,0)	(2,9)	22 934,0	965,0	23 899,0
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	29 222,0	34 060,0	—	—	(983,5)	—	(983,5)	(2,9)	33 076,5	2 999,1	36 075,6
Total	48 889,6	57 676,0	—	—	(1 665,5)	—	(1 665,5)	(2,9)	56 010,5	3 964,1	59 974,6

^a (A/67/529 et Corr.1).

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

- 23.25 Une réduction des crédits d'un montant total de 1 665 500 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 23.3 ci-après.

Tableau 23.3 Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
1. Département des affaires économiques et sociales			
Suppression :	Réduction nette totale : 385 000 dollars	Le nombre	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Le nombre de services consultatifs fournis directement à titre d'assistance à l'échelon national baisserait. Une diminution de la dotation en personnel du sous-programme développement durable à hauteur de 25 % aurait des conséquences sur l'élaboration de nouveaux projets, les initiatives de collecte de fonds et la mise en œuvre en temps voulu des activités de renforcement des capacités qui sont menées dans le cadre du sous-programme.	de services consultatifs baisserait, passant de 211 en 2012-2013 à 203 en 2014-2015. Le nombre de séminaires et d'ateliers baisserait, passant de 78 en 2012-2013 à 69 en 2014-2015.	
2. CNUCED			
Suppression :	Réduction totale : 74 100 dollars	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La réduction amoindrirait les ressources disponibles pour les services consultatifs et aurait des conséquences sur la fourniture de conseils de politique générale propres à chaque pays et d'un appui aux cours de formation à l'échelon régional.		
3. ONU-Habitat			
Suppression :	Réduction totale : 36 500 dollars	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Le nombre de missions consultatives techniques portant sur des questions de développement urbain baisserait.		
4. ONUDC			
Suppression :	Réduction totale : 45 200 dollars	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Il n'y aurait plus de contrats à court terme pour des services consultatifs ad hoc; ces activités ne seraient plus menées que par deux conseillers interrégionaux.		

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
5. HCDH			
Suppression :	Réduction totale : 109 400 dollars	Le nombre de participants	—
Consultants	Le nombre total d'activités ne baisserait pas, mais l'envergure et le degré de pénétration de ces activités, à l'échelon régional, baisseraient ainsi que le nombre d'acteurs-clefs y participant, tels que les gouvernements, les organismes chargés des droits de l'homme à l'échelon national et des parties prenantes issues de la société civile. De ce fait, les acteurs nationaux et régionaux auraient moins facilement accès à des cours de formation et programmes d'enseignement formels en matière de droits de l'homme. Si le nombre de participants baissait, ces activités auraient moins d'effets.	aux séminaires	baisserait, passant de 625 en 2012-2013 à 585 en 2014-2015.
Participants aux séminaires			
6. OCHA			
Suppression :	Réduction totale : 31 800 dollars	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	Le conseiller principal ne pourrait plus fournir aux gouvernements des conseils techniques sur la planification des interventions d'urgence que pendant 10 mois au cours de la seconde année de l'exercice biennal; pour conserver le niveau d'exécution et de prestation, le Bureau veillerait à grouper les missions organisées dans des endroits proches les uns des autres; les plans de planification des interventions d'urgence seraient moins souvent mis à jour.		
Voyages			
7. CEA			
Suppression :	Réduction totale : 368 300 dollars	—	—
Voyages	Compte tenu de la restructuration du programme de travail de la CEA et de la suppression de certains sous-programmes, on ne s'attend pas à ce que la réduction ait des conséquences sur la fourniture de services consultatifs et les activités de formation.		
Bourses, subventions et contributions			

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
8. CESAP			
Suppression :	Réduction totale : 176 400 dollars	—	—
Consultants	Les activités perdraient en ampleur, ce qui ne manquerait pas d'influer sur l'envergure géographique des activités de coopération technique restantes. Du fait de la réduction, les travaux de recherche et d'analyse préalables à l'élaboration des documents et études destinés aux ateliers et séminaires seraient moins approfondis; le nombre et l'ampleur des projets baisseraient; les initiatives de renforcement des capacités seraient moins nombreuses; les voyages qu'effectueraient les fonctionnaires en vue d'animer et de diriger les débats à l'échelon régional seraient moins fréquents; la Commission serait moins à même de répondre aux demandes formulées par les États Membres. Le nombre et la durée des ateliers et des séminaires de formation permettant de renforcer les capacités baisseraient tout comme le nombre des personnes provenant des États membres que la Commission aurait pu compter parmi les bénéficiaires de ces services.		
Voyages			
Bourses, subventions et contributions			
9. CEE			
Suppression :	Réduction totale : 111 600 dollars	Le nombre	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La réduction ferait baisser le nombre de projets opérationnels.	de projets opérationnels baisserait, passant de 11 en 2012-2013 à 10 en 2014-2015.	
10. CEPALC			
Suppression :	Réduction totale : 173 900 dollars	Le nombre de	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La réduction proposée aurait des conséquences sur la capacité de la CEPALC de conduire des activités à l'échelon sous-régional, notamment dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ainsi que de l'atténuation de ses effets. Le nombre de pays bénéficiant de l'assistance baisserait.	séminaires et d'ateliers baisserait, passant de 50 en 2012-2013 à 49 en 2014-2015.	

<i>Réduction nette : moyens nécessaires</i>	<i>Description</i>	<i>Réduction : produits</i>	<i>Réduction : objectifs de résultats</i>
11. CESAO			
Suppression :	Réduction totale : 153 300 dollars	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La réduction obligerait la CESAO à conclure des contrats de moins longue durée avec ses conseillers régionaux. Du fait de la réduction proposée de personnel temporaire (autre que pour les réunions), il y aurait moins de personnes ressources pour les activités menées au titre du programme ordinaire de coopération technique à l'échelon régional, ce qui aurait des conséquences sur la profondeur des services fournis.		

23.26 La répartition des ressources par composante, par objet de dépense et par programme, est résumée dans les tableaux 23.2 à 23.5. Un récapitulatif des produits par entité responsable est présenté dans le tableau 23.7.

Tableau 23.4 Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (taux révisés)</i>	<i>Variation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Services consultatifs sectoriels	19 667,6	23 616,0	(682,0)	(2,9)	22 934,0	965,0	23 899,0
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux	29 222,0	34 060,0	(983,5)	(2,9)	33 076,5	2 999,1	36 075,6
Total	48 889,6	57 676,0	(1 665,5)	(2,9)	56 010,5	3 964,1	59 974,6

Tableau 23.5 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (taux révisés)</i>	<i>Variation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
Autres de dépenses de personnel	30 235,7	31 054,3	(777,4)	(2,5)	30 276,9	2 475,7	32 752,6
Consultants	3 811,9	6 211,3	(232,2)	(3,7)	5 979,1	947,9	6 927,0
Experts	24,5	—	—	—	—	—	—
Voyages de représentants	505,3	482,5	(482,5)	(100,0)	—	—	—
Voyages de fonctionnaires	5 335,1	5 833,1	13,8	0,2	5 846,9	277,9	6 124,8
Services contractuels	61,7	157,4	1,9	1,2	159,3	6,5	165,8
Frais généraux de fonctionnement	69,4	92,0	(5,9)	(6,4)	86,1	4,6	90,7
Matériel et fournitures	14,6	4,0	—	—	4,0	0,5	4,5

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Mobilier et matériel	90,6	122,7	(6,1)	(5,0)	116,6	27,5	144,1
Subventions et contributions	8 740,8	13 718,7	(177,1)	(1,3)	13 541,6	223,5	13 765,1
Total	48 889,6	57 676,0	(1 665,5)	(2,9)	56 010,5	3 964,1	59 974,6

Tableau 23.6 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
A. Services consultatifs sectoriels							
1. Affaires économiques et sociales	11 384,0	13 332,2	(385,0)	(2,9)	12 947,2	616,0	13 563,2
2. Commerce et développement	1 851,7	2 566,2	(74,1)	(2,9)	2 492,1	48,8	2 540,9
3. Établissements humains	1 070,3	1 262,4	(36,5)	(2,9)	1 225,9	124,2	1 350,1
4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 476,0	1 564,2	(45,2)	(2,9)	1 519,0	74,9	1 593,9
5. Droits de l'homme	3 209,7	3 789,9	(109,4)	(2,9)	3 680,5	56,8	3 737,3
6. Aide humanitaire	676,0	1 101,1	(31,8)	(2,9)	1 069,3	44,3	1 113,6
B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux							
1. Développement économique et social en Afrique	10 041,2	12 753,8	(368,3)	(2,9)	12 385,5	1 959,2	14 344,7
2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5 649,1	6 109,9	(176,4)	(2,9)	5 933,5	343,2	6 276,7
3. Développement économique en Europe	3 445,6	3 865,3	(111,6)	(2,9)	3 753,7	66,4	3 820,1
4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	5 627,1	6 023,1	(173,9)	(2,9)	5 849,2	347,2	6 196,4
5. Développement économique et social en Asie occidentale	4 459,0	5 307,9	(153,3)	(2,9)	5 154,6	283,1	5 437,7
Total	48 889,6	57 676,0	(1 665,5)	(2,9)	56 010,5	3 964,1	59 974,6

Tableau 23.7 Récapitulatif des produits, par entité responsable

	Services consultatifs			Séminaires et ateliers (participants) ^a						Bourses			Projets opérationnels			Total		
	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2010-2011		2012-2013		2014-2015		2010-2011	2012-2013	2014-2015	2010-2011	2012-2013	2014-2015	2010-2011	2012-2013	2014-2015
Département des affaires économiques et sociales	139	211	203	91	(6 332)	78	(3 825)	69	(3 970)	40	40	30	–	–	–	270	329	302
CNUCED	22	22	22	20	(842)	31	(1 100)	25	(900)	85	120	100	–	–	–	127	173	147
ONU-Habitat	35	45	45	–	–	2	(300)	2	(300)	–	–	–	–	–	–	35	47	47
ONUDC	50	60	60	16	(800)	16	(800)	16	(800)	–	–	–	20	20	20	86	96	96
HCDH	83	84	84	20	(500)	25	(625)	25	(585)	20	40	40	–	–	–	123	149	149
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	30	32	34	12	(160)	16	(160)	16	(160)	2	2	2	–	–	–	44	50	52
CEA	188	294	376	33	(483)	40	(565)	34	(496)	1	2	–	1	3	–	223	339	410
CESAP	139	117	118	75	–	104	–	114	–	–	–	–	–	–	–	214	221	232
CEE	112	122	124	59	(2 912)	54	(1 690)	55	(1 750)	–	–	–	10	11	10	181	187	189
CEPALC	294	284	304	37	(750)	50	(1 275)	49	(1 285)	12	13	11	21	19	22	364	366	386
CESAO	138	163	173	20	(722)	26	(670)	31	(730)	11	13	6	1	2	–	170	204	210
Total	1 230	1 434	1 543	383	(13 501)	442	(11 010)	436	(10 976)	171	230	189	53	55	52	1 837	2 161	2 220

^a S'il y a lieu, le nombre total de participants est indiqué entre parenthèses.

A. Services consultatifs sectoriels

Tableau 23.8 **Récapitulatif des ressources nécessaires, par sous-programme et entité responsable^a**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015						Total 2014-2015 (montant prévu)
			Département des affaires économiques et sociales	CNUCED	ONU- Habitat	ONUDC	HCDH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires	
Politiques sociales et développement social	1 600,3	1 810,0	2 213,1	–	–	–	–	–	2 213,1
Développement durable	3 961,6	3 085,5	2 699,5	–	–	–	–	–	2 699,5
Statistique	2 017,3	2 629,7	2 652,9	–	–	–	–	–	2 652,9
Politiques et analyse en matière de développement	–	1 951,5	2 016,7	–	–	–	–	–	2 016,7
Administration publique et gestion du développement	3 804,8	2 682,5	2 707,7	–	–	–	–	–	2 707,7
Gestion durable des forêts	–	607,9	643,3	–	–	–	–	–	643,3
Financement du développement	–	595,1	630,0	–	–	–	–	–	630,0
Mondialisation, interdépendance et développement	370,3	513,2	–	508,1	–	–	–	–	508,1
Investissements et entreprises	370,3	513,2	–	508,1	–	–	–	–	508,1
Commerce international	370,3	513,2	–	508,1	–	–	–	–	508,1
Technologie et logistique	370,3	513,2	–	508,1	–	–	–	–	508,1
Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	370,5	513,4	–	508,5	–	–	–	–	508,5
Coopération régionale et technique	1 070,3	1 262,4	–	–	1 350,1	–	–	–	1 350,1
Justice, coopération technique et appui opérationnel	1 476,0	1 564,2	–	–	–	1 593,9	–	–	1 593,9
Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège	3 209,7	3 789,9	–	–	–	–	3 737,3	–	3 737,3
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	448,1	760,4	–	–	–	–	–	773,6	773,6
Services d'appui d'urgence	227,8	340,7	–	–	–	–	–	340,0	340,0
Total	19 667,6	23 616,0	13 563,2	2 540,9	1 350,1	1 593,9	3 737,3	1 113,6	23 899,0

^a La répartition, qui varie en fonction des demandes d'assistance, est donnée à titre purement indicatif.

23.27 Les ressources prévues pour les services consultatifs sectoriels, qui s'élèvent à 23 899 000 dollars, soit 39,8 % de l'ensemble des ressources prévues au présent chapitre, couvrent les 17 sous-programmes énumérés dans le tableau 23.8 ci-dessus. On prévoit que les services consultatifs interrégionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2014-2015 représenteront 708 mois de travail, contre 792 mois de travail durant l'exercice biennal 2012-2013.

1. Affaires économiques et sociales : 13 563 200 dollars

- 23.28 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Département des affaires économiques et sociales et correspondent au programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (A/67/6/Rev.1). Les activités menées par le Département au titre du programme ordinaire de coopération technique consisteront essentiellement à aider les pays à élaborer des politiques nationales qui tiennent compte des textes issus des conférences mondiales, notamment en vue d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Au cours de la période 2014-2015, le Département s'emploiera à aider les pays à mieux intégrer les politiques et stratégies sociales, économiques et environnementales en vue de générer une croissance économique soutenue et partagée, d'éliminer la pauvreté et de bâtir un développement durable, grâce au renforcement des capacités. Il axera ses activités sur les cinq domaines prioritaires suivants : a) le renforcement des capacités statistiques; b) le développement durable, y compris les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, en particulier la suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012; c) l'administration publique, les technologies de l'information et des communications et le développement et l'administration en ligne; d) l'intégration sociale et l'insertion des groupes vulnérables; e) la prestation de services consultatifs portant sur des questions de macroéconomie. Le Département coopérera étroitement avec les cinq commissions régionales, les coordonnateurs résidents et les équipes régionales du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour coordonner efficacement les activités.
- 23.29 Le Département continuera d'appliquer une stratégie intégrée réunissant dans tous les domaines différentes lignes d'activité apparentées afin d'encourager les synergies et les interfaces en tenant compte des besoins particuliers découlant de la coopération à l'échelon des pays ou entre les pays et de l'appui fourni par les autres organismes et les partenaires du système des Nations Unies. Il réunit les pays, en fonction de besoins communs, dans le cadre de plateformes d'enseignement communes et à l'occasion du partage de données d'expérience dans des domaines où un déficit de capacités a été décelé et dans lesquels il possède des compétences particulières. Dans certains pays, il collabore avec les autorités et les partenaires nationaux à l'application pilote de modèles, de méthodes novatrices et d'outils et, ainsi, facilite la mise en œuvre d'interventions à plus long terme et de plus grande ampleur par d'autres partenaires de développement.

Tableau 23.9 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	5 863,4	8 374,7	(385,0)	(4,6)	7 989,7	379,7	8 369,4
Consultants	1 400,0	692,7	10,7	1,5	703,4	33,4	736,8
Experts	23,3	—	—	—	—	—	—
Voyages	1 471,6	1 385,5	29,1	2,1	1 414,6	67,3	1 481,9
Services contractuels	33,8	79,5	30,7	38,6	110,2	5,5	115,7
Frais généraux de fonctionnement	3,9	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	1,5	20,7	(6,1)	(29,5)	14,6	0,6	15,2
Subventions et contributions	2 586,4	2 779,1	(64,4)	(2,3)	2 714,7	129,5	2 844,2
Total	11 384,0	13 332,2	(385,0)	(2,9)	12 947,2	616,0	13 563,2

Sous-programme 1. Politiques sociales et développement social

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Division des politiques sociales et du développement social		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 2, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des pays en développement à cet égard		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	870,9	1 370,6	1 438,8
		Consultants	149,5	68,4	115,2
		Voyages	289,9	111,2	280,5
		Services contractuels	30,1	31,8	52,4
		Mobilier et matériel	1,5	5,3	10,0
		Participants aux séminaires	258,4	222,7	316,2
		Total		1 600,3	1 810,0
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui prennent en compte les tendances économiques et environnementales	a) Nombre d'agents nationaux formés à l'élaboration et à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local et nombre de personnes manifestant l'intention d'utiliser les connaissances et compétences acquises à titre professionnel 2010-2011 (référence) : 400 2012-2013 (estimation) : 420 2014-2015 (objectif) : 430	Conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui appelle de ses vœux la participation active et concrète de tous les grands groupes sociaux au développement durable, à la Déclaration du Millénaire et à la Déclaration et au Programme d'action de Copenhague, les activités du sous-programme visant à développer les capacités permettront de renforcer les capacités nationales en matière de développement social. On veillera tout particulièrement à aider les pays en développement ou en transition à élaborer des politiques sociales nationales qui prennent en compte les tendances économiques et environnementales mondiales les plus récentes. La priorité sera accordée aux problèmes des personnes handicapées, dans le cadre de la ratification et de l'application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les ressources du sous-programme serviront à compléter les activités menées en Afrique sur les questions liées au handicap au titre du Compte pour le développement. Les activités du sous-programme en matière de conseils et de renforcement des capacités pour ce qui concerne les questions relatives aux peuples autochtones seront renforcées par les activités en faveur de l'engagement des dirigeants autochtones qui seront menées, en 2014-2015, au titre du Compte pour le développement. Les questions relatives au vieillissement seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration, sous l'égide de l'ONU, d'un instrument juridique intégral (une convention) visant à promouvoir et à protéger les droits et la dignité des personnes âgées, et dans le cadre du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le sous-programme continuera d'aider les			
b) Renforcement des capacités et des mécanismes d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion de certains groupes sociaux	b) Nombre accru d'États Membres rendant compte, aux réunions intergouvernementales, des progrès accomplis en matière d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion sociale 2010-2011 (référence) : 60 2012-2013 (estimation) : 70 2014-2015 (objectif) : 75				

		gouvernements à faire participer les jeunes au développement national dans le cadre du suivi de l'Année internationale de la jeunesse et de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Les partenariats, notamment ceux qui ont été conclus avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), sont d'une importance critique pour démultiplier les effets des activités de la Division dans les domaines de la jeunesse, du vieillissement et de la coopération. Les partenariats conclus avec le PNUD et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme seront particulièrement renforcés dans les domaines des questions liées aux peuples autochtones, au handicap et au vieillissement.	
Produits (et nombre de participants)			Impact (estimations et progrès prévus en 2014-2015 et 2012-2013)
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015
Services consultatifs	24	30	32
Séminaires/ateliers	5 (400)	9 (450)	13 (530)
Total	29	39	45
			En 2012-2013, des services consultatifs ont été fournis à l'Albanie, à l'Arménie, au Bélarus, au Népal, à la République de Moldova et au Tadjikistan afin d'aider ces pays à attirer davantage l'attention sur les questions du vieillissement, du handicap, de la famille et des peuples autochtones, à renforcer la prise de conscience de ces problèmes et à lutter contre l'exclusion sociale. Des ateliers de renforcement des capacités nationales ont été organisés en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies en Albanie (vieillissement et évaluation sociale), en Arménie (vieillissement actif), en République de Moldova (vieillissement) et au Tadjikistan (Convention relative aux droits des personnes handicapées). Des ateliers régionaux ont été organisés en Éthiopie et en Thaïlande. Environ 200 personnes ont été formées en 2012 et autant de personnes devraient l'être en 2013. Les ateliers ont été l'occasion de faire mieux connaître aux participants des politiques et des programmes dont pourraient bénéficier certains groupes sociaux et de renforcer leur capacité de mettre en œuvre ces politiques et ces programmes en leur faisant acquérir, outre des informations, des compétences pratiques de mise en œuvre, notamment dans les domaines suivants : élaboration de politiques fondées sur les faits, transversalisation, méthodes participatives et utilisation de cadres logiques. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les activités du sous-programme viseront à renforcer les capacités nationales de conception et de mise en œuvre de politiques sociales adaptées aux nouvelles tendances constatées au niveau mondial sur les plans économique et environnemental et permettant d'aboutir à un développement social équitable pour tous.

Sous-programme 2. Développement durable

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Division du développement durable		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 7, sous-programme 3, réalisation escomptée c)					
Objectifs : Renforcer les capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement et des pays en transition de formuler et d’appliquer des stratégies, des politiques, des cadres et des mécanismes visant à mettre en œuvre le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en tenant mieux compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable			2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)
		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 456,8	2 077,7	1 748,4
		Consultants	814,2	119,5	125,2
		Voyages	414,1	322,3	303,7
		Services contractuels	–	47,7	19,1
		Participation à des séminaires	1 276,5	518,3	503,1
		Total	3 961,6	3 085,5	2 699,5
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités de promouvoir et d’appliquer des politiques et des cadres ou des dispositifs en faveur d’une gestion intégrée des ressources en eau, de l’énergie et des transports au service du développement durable	a) Augmentation du nombre d’engagements pris par les pays en développement en vue d’une gestion intégrée des ressources en eau et de l’élaboration de politiques favorisant les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique 2010-2011 (référence) : 20 2012-2013 (estimation) : 23 2014-2015 (objectif) : 25	Les activités menées dans le cadre du sous-programme visent à renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition dans certains domaines du développement durable afin de les aider à accomplir les objectifs de développement arrêtés sur le plan international et à mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies en rapport avec le sous-programme, en particulier le document final intitulé « L’avenir que nous voulons ». Le renforcement des capacités prendra la forme : a) de services consultatifs assurés par des experts techniques qualifiés, internes ou externes, répondant à des besoins spécifiques d’ordre technique; b) d’ateliers de formation sous-régionaux, régionaux et interrégionaux visant à promouvoir un transfert de connaissances plus efficace; c) d’élaboration de supports de formation sur les méthodes spécifiques permettant de transférer aux autres États Membres les enseignements tirés d’expériences générales effectuées par des pays pilotes; et d) d’activités de création ou de renforcement de réseaux d’experts grâce à l’échange de pratiques optimales. Des projets financés par des dons et par le Compte pour le développement seront exécutés au titre du sous-programme, qui visera également à créer de nouveaux projets financés par des dons, notamment en faveur des petits États insulaires en développement, et à appuyer des activités en vue de faciliter une application plus efficace des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, deux nouveaux projets en faveur des petits États insulaires en développement et du développement régional, financés au moyen du Compte pour le développement, sont proposés dans le cadre du sous-programme pour l’exercice biennal 2014-2015.			
b) Renforcement des capacités d’élaborer, d’exécuter et de suivre les stratégies nationales de développement durable en tenant compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, y compris en faveur d’une économie verte	b) Augmentation du nombre de pays en développement rendant compte des progrès accomplis dans l’élaboration ou l’exécution de stratégies de développement durable, y compris en faveur d’une économie verte, dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux 2010-2011 (référence) : 35 2012-2013 (estimation) : 44 2014-2015 (objectif) : 45				

				Pour assurer une exécution efficace du programme de travail, on continuera d'établir des partenariats à différents niveaux et à s'appuyer sur les points forts et les capacités d'ONU-Eau et d'ONU-Énergie ainsi que sur les synergies avec ces mécanismes pour obtenir l'appui d'autres organismes des Nations Unies, du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement du Secrétaire général, des commissions régionales, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la Banque asiatique de développement, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque africaine de développement, du Fonds pour l'environnement mondial et du Partenariat mondial pour des énergies durables (E8). Les engagements pris à titre volontaire et les partenariats continueront de jouer un rôle décisif en ce qu'ils compléteront les autres travaux menés au titre du sous-programme dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact (2012-2013; 2014-2015)</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Au cours de l'exercice 2012-2013, le sous-programme a aidé plus de 70 pays en développement à dresser un état de la situation nationale en matière de développement durable et à se préparer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; 18 séminaires ou ateliers de renforcement des capacités devaient être organisés sur divers thèmes liés au développement durable, comme l'énergie au service du développement durable, les changements climatiques ou les modes de transport viables, ainsi que sur les outils de renforcement des capacités institutionnelles et de gestion intégrée des ressources en eau. Ces interventions, portant entre autres sur les politiques et les programmes destinés aux zones rurales sans électricité et visant à améliorer l'accès aux biens et aux services grâce à des systèmes de transports propres, sûrs et abordables et à des politiques d'aménagement du territoire, devaient permettre de renforcer les capacités de 1 715 spécialistes nationaux. Huit autres pays ont pu établir des études sur les indicateurs énergétiques en s'appuyant sur la plus grande disponibilité des données relatives à la consommation d'énergie et à l'intensité énergétique. Grâce aux conseils fournis par les experts interrégionaux dans le cadre du sous-programme, 22 pays d'Asie et 9 pays d'Amérique latine ont adhéré aux déclarations régionales en la matière; 30 autres devraient suivre la même voie d'ici à 2015 avec l'appui de partenariats multipartites, y compris le Partenariat pour des transports écologiques, à faible émission de carbone, des banques de développement et des fonds et programmes des Nations Unies. Au cours de l'exercice 2014-2015, le sous-programme aidera les petits États insulaires en développement à effectuer l'examen de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, notamment pour ce qui est de recenser les lacunes et les difficultés rencontrées, mais aussi les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques pouvant être reproduites en vue de consolider le renforcement des capacités. En application du texte issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le sous-programme comportera aussi des activités visant à aider les pays en développement et les pays en transition à jeter des bases adaptées à leur situation spécifique afin de mettre en place une économie verte. Il favorisera également la gestion intégrée des ressources en eau, notamment en aidant à consolider les
Services consultatifs	23	40	35	
Séminaires/ateliers	54 (2 707)	32 (1 715)	16 (1 600)	
Total	77	72	51	

systèmes de données sur les indicateurs relatifs à l'eau au moyen d'outils de renforcement des capacités reposant sur le système de comptabilité économique et environnementale, y compris en matière de ressources en eau, en vue d'améliorer l'intégration, l'inclusion, l'exécution et la cohérence de la planification nationale du développement. Les activités de sensibilisation aux mesures qui pourraient améliorer l'accès aux services énergétiques et à leurs conséquences sur le développement durable se poursuivront, permettant aux autorités de mieux connaître les moyens de promouvoir l'accès à des services énergétiques modernes, y compris les possibilités de financement. Le sous-programme continuera d'appuyer des modes de transport viables dans les pays en développement et les pays en transition, notamment dans le cadre des forums régionaux sur les transports écologiquement viables, qui offrent aux ministres des transports, de la santé et de l'environnement un espace favorisant les échanges et leur permettant d'adopter des déclarations communes sur des modes de transport viables, lesquelles sont suivies de rapports de situation périodiques.

Sous-programme 3. Statistique

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 7, sous-programme 4, réalisation escomptée c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Appuyer les efforts déployés par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, pour établir et renforcer leurs capacités de produire des statistiques et des informations géospatiales actualisées et fiables qui pourront être utilisées par les décideurs au niveau national et par d'autres utilisateurs aux niveaux national et international		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	990,8	1 370,8	1 438,8
		Consultants	41,7	53,0	50,3
		Voyages	404,6	423,9	418,8
		Services contractuels	—	—	12,6
		Mobilier et matériel	—	6,9	5,2
		Bourses individuelles	59,4	190,7	157,1
		Participation à des séminaires	520,8	584,4	570,1
		Total		2 017,3	2 629,7
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités des statisticiens officiels et des systèmes nationaux de statistique de recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser systématiquement des données dans tous les domaines des statistiques officielles, y compris celles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, conformément aux normes internationales	a) i) Pourcentage de participants aux stages de formation ayant appliqué les recommandations relatives aux méthodes statistiques et les meilleures pratiques dans ce domaine 2010-2011 (référence) : 68 % 2012-2013 (estimation) : 68 % 2014-2015 (objectif) : 70 %	Le programme de renforcement des capacités en matière de statistique porte notamment sur les informations géospatiales, un nouveau domaine d'action prioritaire du sous-programme depuis l'adoption de la résolution 2011/24 par le Conseil économique et sociale et la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Ce programme comprendra : a) des services consultatifs fournis à la demande des gouvernements pour mettre en place, dans les pays en développement, des systèmes nationaux de statistiques et d'informations géospatiales fiables reposant sur de solides infrastructures institutionnelles, la collecte systématique de données, le rassemblement de statistiques macroéconomiques et sociales agrégées selon les normes et règles mondiales et la diffusion des données par des voies multiples; b) des ateliers et des séminaires de formation destinés aux pays en développement dans différents domaines tels que les statistiques sociales et démographiques, y compris les statistiques de l'état civil, les statistiques ventilées par sexe, la comptabilité nationale, les statistiques industrielles, les statistiques du commerce international de services et du tourisme, le commerce international et les registres d'entreprises, les classifications économiques internationales, les statistiques environnementales, la comptabilité de l'économie et de l'environnement, les statistiques énergétiques, l'organisation des systèmes nationaux de statistique, les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et la gestion de l'information géographique; et c) des bourses, des voyages d'étude et des stages de formation active destinés aux statisticiens et aux spécialistes en information géospatiale issus des pays en développement en vue de mettre à jour et de renforcer leurs connaissances et compétences dans le domaine de la statistique et de la gestion de l'information géospatiale et d'établir des réseaux régionaux et internationaux.			
	ii) Pourcentage de pays ayant bénéficié d'une assistance qui ont modifié leurs méthodes de travail à la suite des interventions menées dans le cadre du sous-programme 2010-2011 (référence) : 69 % 2012-2013 (estimation) : 69 % 2014-2015 (objectif) : 71 %				

b) Renforcement des capacités nationales de produire et de diffuser des informations cartographiques et géospatiales utiles à l'élaboration de politiques dans le respect des normes internationales	b) Pourcentage de participants aux cours de formation ayant appliqué les recommandations relatives aux méthodes concernant les informations géospatiales et les meilleures pratiques dans ce domaine 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 65 % 2014-2015 (objectif) : 67 %	Une quinzaine d'ateliers et de séminaires financés au titre du programme ordinaire de coopération technique seront organisés pendant l'exercice 2014-2015. Le nombre de bourses accordées devrait quant à lui être légèrement inférieur à celui de 2012-2013. Le sous-programme mobilise de façon stratégique les ressources du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement afin d'appuyer les activités de renforcement des capacités menées dans les principaux domaines d'application de la statistique. Ces activités de renforcement des capacités sont effectuées en étroite collaboration avec un certain nombre de partenaires aux niveaux national, sous-régional et régional. Au niveau national, il s'agit des bureaux de statistique nationaux. Aux niveaux sous-régional et régional, les activités du sous-programme sont menées en étroite coopération avec les entités économiques sous-régionales, comme la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ou encore la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies. En fonction du domaine d'activité sur lequel ils portent, les travaux du sous-partnersariat sont également menés en partenariat avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La coordination des efforts de renforcement des capacités dans le domaine de la statistique au niveau mondial fait régulièrement l'objet de débats au Comité de coordination des activités de statistique, dont la Division de statistique assure le secrétariat permanent.		
Produits (et nombre de participants)		Impact (2012-2013 et 2014-2015)		
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Au cours de l'exercice 2012-2013, le sous-programme devait aider les pays à mettre en place des systèmes viables de statistique et d'information géospatiale fondés sur une structure de gouvernance adaptée et à utiliser les technologies de collecte, de traitement et de diffusion des données les plus pointues, de façon à rehausser la qualité et l'accessibilité des données statistiques de portée générale. Grâce aux ateliers organisés et aux bourses octroyées, le sous-programme devait fournir une orientation méthodologique aux statisticiens nationaux et leur transférer des connaissances et des compétences professionnelles dans les principaux domaines d'application de la statistique. Au cours de l'exercice 2014-2015, après que la Commission de statistique aura adopté des normes internationales en la matière, le sous-programme s'efforcera de promouvoir la production régulière et soutenue d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et de statistiques démographiques et sociales, y compris ventilées par sexe, de statistiques environnementales et énergétiques et de statistiques relatives à la comptabilité nationale en vue de l'élaboration de politiques, et visera aussi à renforcer les capacités et les infrastructures afin de mettre en place un système de comptabilité économique et environnementale.
Services consultatifs	47	58	58	
Séminaires/ateliers	20 (1 125)	16 (640)	15 (600)	
Bourses	40	40	30	
Total	107	114	103	

Sous-programme 4. Politiques et analyse en matière de développement

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Division de l'analyse des politiques de développement		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015</i> : Programme 7, sous-programme 6, réalisation escomptée c)		<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (taux révisés)</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les capacités des pays en développement à concevoir et appliquer des stratégies de développement sans exclusive, équitables et viables		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1 369,9	1 438,8
		Consultants	–	58,5	58,1
		Voyages	–	69,0	68,1
		Services contractuels	–	–	12,6
		Participation à des séminaires	–	424,1	439,1
		Total	–	1 921,5	2 016,7
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Renforcement des capacités des autorités nationales en matière de finance et de planification et des banques centrales d'élaborer et d'appliquer des stratégies sans exclusive, favorables aux pauvres	a) Augmentation du nombre de documents directifs, y compris les stratégies nationales de développement, qui tiennent compte des recommandations du Département des affaires économiques et sociales visant à promouvoir le développement durable dans le cadre du programme de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 6	Le principal objectif du sous-programme consistera à renforcer les capacités nationales d'élaborer et d'appliquer des stratégies de développement sans exclusive et favorables aux pauvres dans le contexte plus large de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en vue d'accomplir les objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux du Millénaire. Les ressources affectées au sous-programme au titre du programme ordinaire de coopération technique serviront à financer et à appuyer les projets exécutés dans le cadre du Compte pour le développement sur : a) les stratégies nationales de développement; b) les capacités de conseil en macroéconomie; c) la modélisation micro et macroéconomique concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et les politiques sociales; d) les partenariats entre les secteurs public et privé pour la formulation et l'application de politiques macroéconomiques sans exclusive; e) les stratégies de développement sobres en carbone; et f) l'élimination des obstacles limitant le recours aux mesures d'appui international en faveur des pays les moins avancés. Ces projets exécutés dans 15 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine seront très utiles pour compléter et consolider les résultats des travaux menés dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, contribuant ainsi à l'accomplissement de l'objectif du sous-programme.			
b) Renforcement des capacités nationales d'évaluer le coût et les avantages des diverses orientations possibles et d'améliorer les synergies et la cohérence des politiques macroéconomiques, sectorielles et sociales	b) Augmentation du nombre d'autorités nationales qui utilisent des techniques rigoureuses de modélisation et de prévisions quantitatives afin d'assurer la coordination des politiques et de définir des orientations saines et viables 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 10	Les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du sous-programme prendront la forme : a) de missions d'évaluation des besoins et de conseils techniques et politiques; b) d'ateliers à l'intention des décideurs et des experts techniques; c) de distribution de manuels et troussees de formation; d) de concertations sur les politiques; et e) de formation sur les exercices de simulation et de modélisation, y compris les modèles de simulation économique aux fins de l'analyse des politiques.			

				Les activités seront menées dans le cadre du sous-programme en collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies, le PNUD, les commissions régionales, l'OIT et la CNUCED. Des partenariats seront aussi forgés avec des laboratoires d'idées et des universités en vue d'organiser des ateliers de formation et d'élaborer des supports de connaissances. Les activités entreprises par le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre du sous-programme seront étroitement coordonnées avec les initiatives et projets menés au titre des sous-programmes 1, 3, 4 et 9 du programme 7.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact (progrès estimés et prévus pour 2012-2013 et 2014-2015)</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Les projets de renforcement des capacités nationales en matière de modélisation, complétés par les activités entreprises au titre du programme ordinaire de coopération technique, ont déjà permis d'obtenir d'importants résultats, à savoir d'évaluer le coût représenté par l'accomplissement des divers objectifs du Millénaire pour le développement et de guider plusieurs politiques macroéconomiques et stratégies de développement national dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Costa Rica, Honduras, Jordanie, Nicaragua, Ouganda, Swaziland et Tadjikistan. L'impact est déjà visible, les autorités nationales étant mieux armées pour formuler et appliquer des politiques macroéconomiques et des stratégies axées sur le développement. En particulier, les travaux consultatifs sur les politiques permettront de poursuivre le renforcement des capacités des États Membres bénéficiaires d'appliquer des politiques favorisant une croissance économique généralisée, la création d'emplois, l'amélioration de la productivité, le développement humain, la protection de l'environnement et la protection sociale.
Services consultatifs	–	26	25	
Séminaires et ateliers	–	5 (100)	6 (240)	
Total	–	31	31	

Sous-programme 5. Administration publique et gestion du développement

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Division de l'administration publique et de la gestion du développement		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 7, sous-programme 7, réalisation escomptée c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisé)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités des pays en développement de promouvoir une administration publique efficace, efficiente, responsable, participative et transparente en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus au plan international		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 545,0	1 371,5	1 438,8
		Consultants	407,8	300,9	285,9
		Voyages	362,9	339,1	329,1
		Services contractuels	3,8	—	12,6
		Mobilier et matériel	—	8,5	—
		Frais généraux de fonctionnement	3,9	—	—
		Participation à des séminaires	481,4	662,5	641,3
		Total	3 804,8	2 682,5	2 707,7
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du secteur public des pays en développement, y compris pour assurer une prestation de services efficace, efficiente et réactive, renforcer la compétence professionnelle, promouvoir une conduite éthique et consolider l'engagement à servir le public	a) i) Augmentation du nombre d'engagements officiels d'intégrer des stratégies et méthodologies dans les politiques, les programmes et les cadres législatifs et institutionnels 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 11 ii) Augmentation du pourcentage de participants ayant reçu une formation qui appliquent les méthodes et les meilleures pratiques dans le domaine de l'administration publique et de la gouvernance 2010-2011 (référence) : 60 2012-2013 (estimation) : 70 2014-2015 (objectif) : 70	Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la prestation de services consultatifs par des experts internes ou externes en vue de mener des missions d'évaluation et d'analyse des besoins ainsi que d'élaboration de politiques et de stratégies dans les principaux domaines d'activité du sous-programme; b) des séances de formation de groupe, organisées à la demande des pays en développement et des pays en transition, pour promouvoir auprès des États Membres des stratégies communes sur les méthodes avancées de gouvernance et d'administration publique; c) l'élaboration de supports de formation et d'orientation sur le cybergouvernement, la participation citoyenne en matière de gestion de l'environnement, la reconstruction de l'administration publique après un conflit et des données publiques transparentes; et d) la création de nouveaux réseaux et partenariats d'administrateurs publics et le renforcement de ceux existants déjà en vue de resserrer les liens entre les pays en développement par l'échange des meilleures pratiques. Ces activités de renforcement des capacités seront organisées à la demande des États Membres et seront intégrées aux travaux de recherche et d'analyse menés dans le cadre des études de l'ONU sur les administrations publiques des pays. Trois projets au titre du Compte pour le développement seront entrepris dans le cadre du sous-programme, dont un nouveau ayant pour finalité de renforcer la transparence, la responsabilisation et la participation à la gouvernance grâce à des données publiques transparentes en vue de favoriser un développement sans exclusive. Une des finalités du sous-programme restera d'apporter un appui aux pays dans les domaines suivants : a) analyse et élaboration de stratégies et de politiques de haut niveau en amont en vue de renforcer les capacités de l'administration publique en matière de développement; b) analyse et élaboration de politiques et			
b) Renforcement des capacités des pays en développement d'adapter l'usage de l'informatique et de la télématique pour améliorer les performances des institutions publiques grâce à l'administration en ligne	b) Augmentation du nombre de pays en développement utilisant activement des méthodes, manuels et outils mis à disposition en ce qui concerne l'administration en ligne, la gestion des connaissances et les applications informatiques				

	2010-2011 (référence) : 12 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 16	de stratégies concernant les applications de l'informatique à la gouvernance et à l'administration publique; c) élaboration d'outils de renforcement des capacités, y compris des formations en ligne; et d) élaboration et renforcement de réseaux et de partenariats pour appuyer le développement des capacités régionales et mondiales. Dans le cadre du sous-programme, de nouveaux partenariats internationaux, régionaux et nationaux seront noués avec les institutions concernées par le renforcement des capacités de l'administration publique, en particulier avec les membres du Réseau mondial d'information en ligne sur l'administration, y compris les commissions régionales, l'Association internationale des écoles et instituts d'administration, l'Institut international des sciences administratives ou encore la Conférence des ministres africains de la fonction publique.																
c) Renforcement des capacités de faire participer les citoyens à la gouvernance, à l'administration publique et à la gestion du développement dans les pays en développement afin d'assurer une prestation de services réactive, transparente et responsable	c) Augmentation du pourcentage de participants ayant reçu une formation qui appliquent les méthodes et les meilleures pratiques relatives à la participation des citoyens et à la gouvernance 2010-2011 (référence) : 60 2012-2013 (estimation) : 70 2014-2015 (objectif) : 70																	
Produits (et nombre de participants)		Impact																
<table><thead><tr><th></th><th>Nombre effectif 2010-2011</th><th>Estimations 2012-2013</th><th>Prévisions 2014-2015</th></tr></thead><tbody><tr><td>Services consultatifs</td><td>45</td><td>40</td><td>35</td></tr><tr><td>Séminaires et ateliers</td><td>12 (2 100)</td><td>12 (800)</td><td>8 (800)</td></tr><tr><td>Total</td><td>57</td><td>52</td><td>43</td></tr></tbody></table>			Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Services consultatifs	45	40	35	Séminaires et ateliers	12 (2 100)	12 (800)	8 (800)	Total	57	52	43	Au cours de l'exercice 2012-2013, le sous-programme a : a) facilité la création du Réseau des gestionnaires des ressources humaines dans le secteur public en Afrique avec les ministres africains chargés d'améliorer la professionnalisation de la fonction publique; b) appuyé le renforcement des capacités des parlements en matière d'informatique; c) aidé la Communauté d'États indépendants (CEI) à élaborer un code de conduite modèle en vue de renforcer la professionnalisation de la fonction publique; d) facilité la création d'une équipe spéciale à l'échelle nationale afin de renforcer les structures d'administration publique au sein des collectivités locales; e) appuyé le Rwanda dans l'examen de la réforme de la fonction publique; f) aidé les États Membres à recenser les domaines d'activités pouvant être encore améliorés dans le cadre de leurs stratégies nationales de mise en place d'un cybergouvernement; et g) collaboré avec les pays d'Amérique latine pour examiner leur charte de la fonction publique. Au cours de l'exercice 2014-2015, le sous-programme, s'appuyant sur les résultats obtenus par le passé, aidera les États Membres à : a) réformer la fonction publique; b) renforcer les capacités de gestion des ressources humaines des institutions du secteur public; c) consolider l'administration électronique en vue d'améliorer la prestation des services publics; et d) renforcer l'administration publique au niveau local. La Division continuera de fournir des conseils et des services de renforcement des capacités aux pays en développement, en particulier dans les pays sortant d'un conflit et dans les pays en transition.
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015															
Services consultatifs	45	40	35															
Séminaires et ateliers	12 (2 100)	12 (800)	8 (800)															
Total	57	52	43															

Sous-programme 6. Gestion durable des forêts

<i>Entité responsable</i> : Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts		<i>Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
<i>Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015</i> : Programme 7, sous-programme 8, réalisation escomptée e)		<i>2010-2011 (dépenses effectives)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>	<i>2014-2015 (montant prévu)</i>	
<i>Objectifs</i> : Renforcer les moyens dont disposent les pays en développement pour promouvoir la gestion durable des forêts et l’application de l’instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts, en particulier la réalisation des objectifs d’ensemble		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	407,1	432,9
		Consultants	–	47,7	31,4
		Voyages	–	56,3	41,9
		Services contractuels	–	–	3,2
		Participants à des séminaires	–	96,8	133,9
		Total	–	607,9	643,3
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Activités/produits/projets</i>			
a) Capacité accrue des États Membres de réaliser la gestion durable des forêts	a) Nombre accru de plans d’action nationaux, régionaux et mondiaux sur la gestion durable des forêts 2010-2011 (référence) : Sans objet 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 10	Au cours de l’exercice biennal 2014-2015, un appui au titre du sous-programme continuera d’être fourni aux pays en développement pour les aider à réaliser l’objectif de gestion durable des forêts. Les États Membres recevront notamment un appui aux fins de l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d’ensemble sur les forêts et de l’application de l’instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (l’instrument relatif aux forêts), ainsi que de l’examen de la contribution des forêts aux objectifs de développement arrêtés au niveau international. Le sous-programme favorisera une meilleure connaissance, à tous les niveaux, de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies pour le développement et dans les textes issus des conférences des Nations Unies et accords conclus depuis 1992, dont le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le lien étroit qui existe entre le mécanisme international sur les forêts et le programme de développement des Nations Unies pour l’après-2015. Les activités de renforcement des capacités comprennent des services consultatifs, la tenue d’ateliers et l’établissement de directives pour des pays regroupés par thème ou par zone géographique en vue de les aider à renforcer leurs capacités et ainsi leur permettre de prendre des mesures en vue d’atteindre les objectifs d’ensemble relatifs aux forêts énoncés dans l’instrument relatif aux forêts; et de les préparer à participer plus largement au Plan de travail stratégique pour le financement des forêts établi par le Forum des Nations Unies sur les forêts.			
b) La collaboration et la coordination sur les forêts sont renforcées aux niveaux national, régional et international, par la promotion d’activités plus efficaces dans le domaine de la gestion durable des forêts menées individuellement et en partenariat par les gouvernements et les grands groupes, organisations, instruments et processus, y compris les activités du Partenariat sur les forêts.	b) Nombre accru de partenariats, d’activités collaboratives et d’initiatives entreprises aux niveaux de pays, de régions et d’organisations à l’appui de la concertation internationale sur les politiques forestières 2010-2011 (référence) : 14 partenariats et initiatives 2012-2013 (estimation) : 16 partenariats et initiatives 2014-2015 (objectif) : 18 partenariats et initiatives				

				Le sous-programme prévoit l'exécution de deux projets financés par le Compte pour le développement, dont un nouveau projet relatif au renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de plans d'action nationaux en vue de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités, une collaboration étroite sera établie avec le PNUE et les autres organismes membres du Partenariat sur les forêts.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact (2014-2015; 2012-2013)</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	En 2012-2013, plus de 70 participants de 26 pays et de 14 organisations internationales ont pris part aux ateliers, donnant l'occasion d'un riche débat sur les difficultés et obstacles rencontrés et les possibilités offertes en matière de financement des petits États insulaires en développement et des pays à faible couvert forestier. Ces ateliers ont débouché sur une série de recommandations qui seront communiquées aux réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts pour assurer une meilleure mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans les petits pays insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier. Les activités prévues pour 2014-2015 devraient amener une meilleure prise en compte de l'importance stratégique des forêts dans les politiques et programmes nationaux des pays ainsi que dans les organisations régionales et internationales compétentes, grâce au renforcement des capacités des parties concernées. Elles devraient aussi ouvrir la voie à l'intégration des forêts dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable
Services consultatifs	–	6	9	
Séminaires et ateliers	–	2 (80)	6 (100)	
Total	–	8	15	

Sous-programme 7. Financement du développement

Entité responsable : Département des affaires économiques et sociales, Bureau du financement du développement		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 7, sous-programme 9, réalisation escomptée d)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités des ministères des finances et des administrations fiscales des pays en développement d’élaborer des systèmes fiscaux plus efficaces et efficients pour favoriser l’investissement privé au niveau souhaité		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	407,1	432,9
		Consultants	–	44,7	70,7
		Voyages	–	63,7	39,8
		Services contractuels	–	–	3,2
		Participants à des séminaires	–	79,6	83,4
		Total	–	595,1	630,0
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Capacité accrue des pays de négocier, d’administrer et d’interpréter les conventions fiscales, en s’inspirant de la Convention type des Nations Unies relative aux doubles impositions entre pays développés et pays en développement (Convention type des Nations Unies), dans le but d’encourager l’investissement	a) Nombre de conventions et de dispositions de conventions négociées s’inspirant de la Convention type des Nations Unies 2010-2011 (référence) : Sans objet 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 12	La stratégie de renforcement des capacités dans le domaine de la coopération fiscale internationale portera sur les deux domaines suivants : a) administration, négociation et interprétation des conventions fiscales entre pays développés et pays en développement, ou entre deux pays en développement, en s’inspirant de la Convention type des Nations Unies; et b) questions concrètes qui se posent dans les pays en développement concernant les prix de transfert. La stratégie de renforcement des capacités comprendra les activités suivantes : a) des séminaires régionaux de formation sur la Convention type des Nations Unies et/ou les prix de transfert et sur les domaines connexes; b) la production de matériels didactiques; et c) la mise en place de nouveaux réseaux d’administrations fiscales, et le renforcement de ceux qui existent déjà, en vue de développer les relations entre pays en développement grâce à l’échange de bonnes pratiques.			
b) Plus grande capacité d’appliquer le principe du prix normal du marché, qui figure dans la Convention type des Nations Unies, dans le cadre de l’imposition des sociétés multinationales	b) Nombre de mesures prises, y compris au niveau de l’administration, pour mettre en place ou améliorer des capacités en matière de politiques de prix de transfert qui tiennent compte des travaux de l’ONU dans ce domaine 2010-2011 (référence) : Sans objet 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	Le sous-programme comprend la mise en place d’un nouveau projet financé par le Compte pour le développement, qui aura pour objet de renforcer la capacité des administrations fiscales et des ministères des finances des pays en développement dans le domaine de l’utilisation de conventions fiscales s’inspirant de la Convention type des Nations Unies, l’objectif étant d’offrir un environnement plus propice aux investissements, d’accroître les recettes fiscales et de lutter contre l’évasion fiscale, et de favoriser ainsi le financement du développement durable. Le principal outil utilisé pour mener à bien les activités de formation prévues dans le cadre de ce projet sera un cours des Nations Unies sur les conventions relatives aux doubles impositions.			

				Dans le cadre du sous-programme, de solides relations de travail ont été établies avec le Centre interaméricain des administrations fiscales, et il est prévu d'en établir de nouvelles avec des organismes analogues dans les différentes régions. En outre, des partenariats pourront être instaurés avec les commissions régionales, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OCDE pour certaines activités. Une collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays du PNUD est aussi envisagée afin d'assurer la cohérence avec les programmes de pays.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Étant donné que les activités de renforcement des capacités dans le domaine de la coopération fiscale internationale ont démarré en 2012, et que la nouvelle version de la Convention type des Nations Unies a été finalisée en 2012, une grande partie des activités et des ressources du sous-programme a été consacrée à la mise au point du matériel didactique nécessaire concernant ce domaine. Celui-ci comprend trois ensembles d'outils de formation, à savoir : a) un cours des Nations Unies sur les conventions relatives aux doubles impositions; b) un cours des Nations Unies sur l'application des conventions relatives aux doubles impositions; c) un cours de Nations Unies sur la négociation des conventions relatives aux doubles impositions. Le premier, qui est le cours de base, a pour objet de présenter les éléments fondamentaux des conventions fiscales et de faire acquérir aux participants une bonne connaissance de la Convention type des Nations Unies. La mise au point de ce premier cours sera achevée en 2013, le premier séminaire régional de formation devant se tenir en novembre 2013. Il est prévu qu'en 2014-2015, une fois que l'ensemble des outils de formation seront prêts, un programme de séminaires aura été mis en place, et des responsables de l'administration fiscale de pays en développement de quatre régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique et CEI) auront été formés à la négociation, à l'administration et à l'interprétation de conventions fiscales s'inspirant de la Convention type des Nations Unies.
Services consultatifs	–	11	9	
Séminaires et ateliers	–	2 (40)	5 (100)	
Total	–	13	14	

2. Commerce et développement : 2 540 900 dollars

- 23.30 Les activités de ce secteur sont exécutées par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et correspondent au programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour l'exercice 2014-2015. Elles sont axées sur : a) la fourniture de conseils techniques sur les grandes orientations possibles et leurs répercussions sur les possibilités d'assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes, en se fondant essentiellement sur les mandats et les enjeux définis dans l'Accord d'Accra et le mandat de Doha; b) la formation dispensée aux agents de l'État et aux praticiens sur les principaux enjeux économiques internationaux, en vue d'accroître leur capacité de réagir de façon plus efficace et intégrée à l'évolution de l'économie mondiale, comme prescrit au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et dans les décisions ultérieures du Conseil du commerce et du développement; c) l'orientation, l'appui technique et la coordination générale de l'assistance fournie dans le contexte du cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce aux pays les moins avancés entre les six institutions (CNUCED, OMC, Centre du commerce international, PNUD, Banque mondiale et FMI).

Tableau 23.10 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Augmentation (diminution)		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	1 045,9	1 357,8	(108,5)	(8,0)	1 249,3	18,2	1 267,5
Voyages	359,7	343,7	34,4	10,0	378,1	18,0	396,1
Subventions et contributions	446,1	864,7	—	—	864,7	12,6	877,3
Total	1 851,7	2 566,2	(74,1)	(2,9)	2 492,1	48,8	2 540,9

Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement

Agent d'exécution : CNUCED, Division de la mondialisation et des stratégies de développement		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 10, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisé)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : a) Renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, des investissements, des technologies et autres, en particulier pour la formulation de politiques concordantes sur le plan intersectoriel et contribuant aux stratégies nationales de développement économique durable b) Comblar les lacunes dans le renforcement des capacités et des politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organisations régionales et fournir des conseils concernant l'élaboration de projets à long terme, dans le respect des réalités nationales, régionales (y compris Sud-Sud) et mondiales, afin qu'ils soient en mesure de répondre plus efficacement aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	209,1	271,5	253,5
		Voyages	72,0	68,7	79,2
		Formation	89,2	173,0	175,4
		Total	370,3	513,2	508,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Meilleure compréhension par les responsables gouvernementaux des grandes questions économiques mondiales et des incidences et de l'interaction des différentes politiques sectorielles et de la stratégie nationale de développement	a) Pourcentage de responsables gouvernementaux formés qui estiment que les cours décrits au paragraphe 166 (cours de formation sur les grandes questions économiques mondiales) les ont aidés à mieux comprendre les grandes questions économiques mondiales 2010-2011 (référence) : 72 2012-2013 (estimation) : 73 2014-2015 (objectif) : 73	Les activités au titre du sous-programme comprendront cinq stages de formation régionaux de trois semaines chacun et des sessions plus brèves tenues à Genève. Celles-ci seront dispensées par des spécialistes des politiques venant de tous les sous-programmes de la CNUCED, tandis que les stages régionaux seront encadrés par des experts régionaux et locaux venant des commissions régionales, et d'organismes gouvernementaux, d'institutions universitaires, de laboratoires d'idées et d'institutions du secteur privé. Les stages régionaux continueront de renforcer les connaissances et la compréhension des questions d'actualité économique par les responsables des politiques commerciales et spécialistes des finances et des investissements s'occupant de commerce et de développement. L'accent sera mis en particulier sur l'élaboration de politiques adéquates dans les domaines du commerce, des finances et de l'investissement propres à favoriser le développement et répondant aux objectifs des pays participants. Les négociations commerciales qui ont un impact direct sur les avantages du commerce, et par conséquent du développement, demeurent un élément essentiel du programme de formation. Des services consultatifs seront fournis, à la demande des pays bénéficiaires, si une assistance immédiate est nécessaire. Les services consultatifs renforceront encore l'interaction entre les capacités de recherche et d'analyse des politiques et les activités opérationnelles.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2010-2011 (référence) : 37 2012-2013 (estimation) : 38 2014-2015 (objectif) : 38				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	En 2012, trois stages régionaux ont été organisés à Belgrade (économies en transition, juillet 2012), Rabat (Afrique) et Mascate (Asie occidentale). En tout, 66 participants, dont 22 participantes et 16 participants provenant de pays les moins avancés, ont pris part à ce programme. Les réponses reçues lors de l'exercice d'évaluation réalisé à l'issue du vingt-deuxième stage régional tenu en Colombie en juillet 2011 ont indiqué que : a) les participants estimaient que leur connaissance des questions économiques mondiales s'était sensiblement améliorée après avoir participé à ce stage régional, s'agissant notamment des questions ayant trait aux politiques commerciales et aux stratégies de croissance économique, à l'architecture financière internationale, aux politiques industrielles et à l'investissement étranger direct; b) les participants avaient été en mesure d'appliquer ces connaissances, notamment aux fins de l'analyse des questions économiques mondiales et de l'établissement de rapports sur ces questions, de la rédaction de documents de politique générale et de la prestation de conseils à des collègues et à des groupes de travail; et c) leur contribution avait été reconnue dans leur ministère, et des responsabilités plus importantes avaient été confiées à certains d'entre eux grâce aux connaissances qu'ils avaient acquises lors de ce stage. Trois stages régionaux doivent être organisés en 2013 dans des pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes. Il est prévu d'organiser cinq stages au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Les activités des conseillers interrégionaux sont incorporées aux programmes opérationnels des grands sous-programmes de la CNUCED. Durant l'exercice 2012-2013, la CNUCED a fourni, au titre du sous-programme 1, des conseils adaptés à chaque pays sur les politiques à suivre, s'appuyant sur les travaux de recherche et d'analyse menés au titre du sous-programme, notamment le Rapport sur le commerce et le développement, publication phare de la CNUCED, en réponse à la demande de responsables de l'action gouvernementale de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest. En 2012, des missions de conseil ont été dépêchées à Dakar pour aider les responsables de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest à élaborer un programme de formation commun CNUCED/Banque centrale sur la gestion macroéconomique, l'intégration économique et la politique monétaire. Ces activités ont permis aux hauts responsables de l'administration d'être mieux à même de formuler des politiques et stratégies économiques favorisant la croissance économique et l'atténuation de la pauvreté et de participer plus efficacement à diverses négociations multilatérales. Il est prévu d'organiser cinq stages de formation au cours de l'exercice 2014-2015.
Services consultatifs	3	3	3	
Séminaires/ateliers	4 ^a	6 ^a	5 ^a	
Bourses	85 ^a	120 ^a	100 ^a	
Projets opérationnels	–	–	–	
Total	92	129	108	

^a Organisés en commun au titre des sous-programmes 1, 2, 3 et 4.

Sous-programme 2. Investissements et entreprises

Agent d'exécution : CNUCED, Division de l'investissement et des entreprises		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 10, sous-programme 2, réalisations escomptées b) et c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisé)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : a) Renforcer les capacités dont disposent les pays en développement et les pays en transition pour formuler des politiques relatives à la macroéconomie, au commerce, aux investissements, à la technologie et à des domaines connexes, en particulier des politiques qui soient cohérentes au niveau intersectoriel et qui contribuent aux stratégies nationales b) Comblen les lacunes en matière de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate exprimés par les États et les organismes régionaux, et donner des conseils relatifs à l'élaboration de projets à long terme pour qu'ils répondent mieux aux besoins effectifs des pays bénéficiaires		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	209,1	271,5	253,5
		Voyages	72,0	68,7	89,2
		Formation	89,2	173,0	175,4
		Total	370,3	513,2	508,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Meilleure compréhension par les responsables gouvernementaux des grandes questions économiques mondiales et des incidences et de l'interaction des différentes politiques sectorielles et de la stratégie nationale de développement	a) Pourcentage de responsables gouvernementaux formés qui estiment que les cours décrits au paragraphe 166 (cours de formation sur les grandes questions économiques mondiales) les ont aidés à mieux comprendre les grandes questions économiques mondiales 2010-2011 (référence) : 72 2012-2013 (estimation) : 73 2014-2015 (objectif) : 73	Les activités au titre du sous-programme comprendront cinq stages de formation régionaux de trois semaines chacun et, en tant que de besoin, des sessions plus brèves tenues à Genève. Celles-ci seront dispensées par des spécialistes des politiques venant de tous les sous-programmes de la CNUCED, tandis que les stages régionaux seront encadrés par des experts régionaux et locaux venant des commissions régionales, et d'organismes gouvernementaux, d'institutions universitaires, de laboratoires d'idées et d'institutions du secteur privé. Les services consultatifs auront pour objet : a) de contribuer à la formulation de recommandations et d'orientations politiques concrètes en vue de l'élaboration, aux niveaux national, régional et international, de stratégies de développement propres à exploiter les possibilités offertes par la mondialisation et à en relever les défis, y compris en apportant une aide aux organisations de coopération régionale; b) de faire mieux prendre conscience de la cohérence entre les règles, pratiques et processus économiques internationaux, d'une part, et les politiques et stratégies de développement nationales, d'autre part; c) d'appuyer les efforts faits par les pays en développement pour formuler des stratégies de développement durable sans exclusive qui soient adaptées à leur situation propre et tiennent compte des possibilités offertes par la mondialisation et des défis à relever; et d) de fournir un soutien analytique et technique à la notion de socle de protection sociale, qui évolue sans cesse, dans le cadre de son mandat concernant les pays en développement, en particulier ceux qui sortent d'une crise politique ou d'un conflit, notamment en Afrique et parmi les pays les moins avancés.			
b) Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences	b) Nombre de personnes ayant bénéficié de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils reçus 2010-2011 (référence) : 37 2012-2013 (estimation) : 38 2014-2015 (objectif) : 38				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	En 2012, trois stages régionaux ont été organisés à Belgrade (économies en transition, juillet 2012), Rabat (Afrique) et Mascate (Asie occidentale). En tout, 66 participants, dont 22 participantes et 16 participants provenant de pays les moins avancés, ont pris part à ce programme. Une attention spéciale y a été accordée aux particularités régionales et nationales, à l'échange de données d'expériences entre participants et à des exercices de simulation permettant de comprendre les incidences pratiques des interactions entre les différentes questions de politique générale. Les réponses reçues lors de l'exercice d'évaluation réalisé à l'issue du vingt-deuxième stage régional tenu en Colombie en juillet 2011 ont indiqué que : a) les participants estimaient que leur connaissance des questions économiques mondiales s'était sensiblement améliorée après avoir participé à ce stage régional, s'agissant notamment des questions ayant trait aux politiques commerciales et aux stratégies de croissance économique, à l'architecture financière internationale, aux politiques industrielles et à l'investissement étranger direct; b) les participants avaient été en mesure d'appliquer ces connaissances, notamment aux fins de l'analyse des questions économiques mondiales et de l'établissement de rapports sur ces questions, de la rédaction de documents de politique générale, et de la prestation de conseils à des collègues et à des groupes de travail; et c) leur contribution avait été reconnue dans leur ministère, et des responsabilités plus importantes avaient été confiées à certains d'entre eux grâce aux connaissances qu'ils avaient acquises lors de ce stage. Trois stages régionaux doivent être organisés en 2013 dans les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes. Il est prévu d'organiser cinq stages au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Les activités des conseillers interrégionaux sont incorporées aux programmes opérationnels des grands sous-programmes de la CNUCED. Durant l'exercice 2012-2013, la CNUCED a fourni, au titre du sous-programme 2, des services consultatifs aux pays d'Amérique latine aux fins de l'élaboration de rapports destinés au Groupe de travail sur le développement du Groupe des 20 sur la promotion de normes relatives à l'investissement responsable dans les chaînes de valeur et sur des indicateurs servant à mesurer et à optimiser la valeur économique ajoutée et la création d'emplois découlant d'investissements privés dans les chaînes de valeur, par lesquelles passent les deux tiers du commerce international. Un conseiller a aidé à mettre en place la phase d'essai des indicateurs dans les cinq pays pilotes et a supervisé leur application. Les études de cas sur l'utilisation, dans cinq pays pilotes (Bangladesh, Cambodge, Mongolie, Mozambique, République démocratique populaire lao et République dominicaine), d'un ensemble d'indicateurs appliqués à des chaînes de valeur données ont confirmé leur facilité d'utilisation pour les gouvernements, qui peuvent utiliser ce dispositif pour attirer davantage d'emplois et maximiser la valeur ajoutée sur certaines chaînes de valeur ou sur une partie de celles-ci.
Services consultatifs	3	3	3	
Séminaires/ateliers	–	–	–	
Bourses	–	–	–	
Projets opérationnels	–	–	–	
Total	3	3	3	

^a Les activités organisées en commun au titre des sous-programmes 1, 2, 3 et 4 sont indiquées dans la partie consacrée au sous-programme 1.

Sous-programme 3. Commerce international

Entité responsable : Division du commerce international des biens et services et des produits de base de la CNUCED		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 10, sous-programme 3, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : a) Renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'élaborer des politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, des investissements et de la technologie et dans des secteurs connexes, en particulier formuler des politiques qui soient cohérentes sur le plan intersectoriel et contribuent aux stratégies nationales b) Compléter les efforts de renforcement des capacités et d'élaboration de politiques en répondant aux besoins d'assistance immédiate des États et des organismes régionaux et fournir des orientations pour l'élaboration de projets à long terme afin que les véritables besoins des pays bénéficiaires puissent être satisfaits		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	209,1	271,6	253,5
		Voyages	72,0	68,7	79,2
		Formation	89,2	172,9	175,4
		Total	370,3	513,2	508,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Meilleure compréhension par les pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et des imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	a) Pourcentage d'agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnées au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions 2010-2011 (référence) : 72 2012-2013 (estimation) : 73 2014-2015 (objectif) : 73	Les activités menées au titre du sous-programme comprendront cinq stages de formation régionaux (d'une durée de trois semaines chacun) et des sessions de courte durée à Genève, si besoin est, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et, dans le cas des stages régionaux, par des spécialistes régionaux et locaux des commissions régionales, d'institutions gouvernementales, d'établissements universitaires, de centres de réflexion et d'institutions du secteur privé. Les services consultatifs serviront à : a) promouvoir la création d'un environnement propice au développement du secteur privé et à l'investissement par les entreprises; b) appuyer le renforcement de toutes les formes de coopération et de partenariat en faveur du commerce et du développement, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire; c) renforcer les institutions nationales qui œuvrent en faveur du développement; d) renforcer les capacités dans le domaine des politiques d'investissement; e) mieux faire comprendre le cadre juridique international régissant les investissements et renforcer les capacités de négociation et d'application des accords internationaux d'investissement; f) donner des avis sur des problèmes nouveaux relatifs au commerce international (crises énergétique, alimentaire et financière); g) fournir des conseils pour l'évaluation des technologies de l'information et des communications dans des pays; h) fournir des conseils sur les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, ainsi que sur les aspects décisionnels et pratiques de l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour le développement; i) fournir des conseils sur l'organisation d'activités de formation et de développement des capacités visant à mettre en valeur les ressources humaines;			
b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences	b) Nombre de bénéficiaires de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils prodigués 2010-2011 (référence) : 37 2012-2013 (estimation) : 38 2014-2015 (objectif) : 38				

			j) fournir des conseils sur l'élaboration des politiques de transport et les normes, règles et instruments juridiques internationaux destinés à promouvoir le commerce international, les transports et la sécurité des transports; k) contribuer à renforcer les capacités des pays les moins avancés de prendre en main le Cadre intégré renforcé. Les services consultatifs portant sur l'élaboration de politiques seront fournis sur demande.
Produits (et nombre de participants)			Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015
Services consultatifs	3	3	3
Séminaires/ateliers ^a	–	–	–
Bourses de perfectionnement ^a	–	–	–
Projets opérationnels	–	–	–
Total	3	3	3
			En 2012, trois stages de formation régionaux ont été organisés à Belgrade (« économies en transition », juillet 2012), Rabat (Afrique) et Mascate (Asie occidentale). Au total, 66 personnes, dont 22 femmes et 16 nationaux des pays les moins avancés, ont participé à ces stages. Ceux-ci ont porté en particulier sur les spécificités régionales et nationales, l'échange de données d'expérience et des exercices de simulation d'élaboration de politiques qui ont permis aux participants d'appréhender les diverses incidences pratiques des liens existant entre les différents problèmes qui se posent. À l'issue des stages, certains participants ont émis des propositions concrètes sur la manière dont ils comptaient mettre à profit les enseignements tirés de leur formation dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, par exemple dans les négociations sur le commerce de services. Il est ressorti de l'évaluation menée à la suite du vingt-deuxième stage régional organisé en Colombie en juillet 2011 ce qui suit : a) les participants considéraient que leurs connaissances des questions économiques internationales s'étaient notablement améliorées grâce à leur formation, en ce qui concerne en particulier les questions de politique commerciale et les stratégies de croissance économique, la structure financière internationale, la politique industrielle et l'investissement étranger direct; b) ils considéraient également pouvoir mettre ces connaissances en pratique, notamment dans leurs travaux d'analyse et leurs rapports sur les questions économiques internationales et lors de la rédaction de documents d'orientation et de la fourniture de conseils à leurs collègues ou à des groupes de travail; c) leur contribution avait été appréciée au sein de leurs départements respectifs et certains s'étaient vu confier des responsabilités plus élevées grâce aux connaissances acquises lors de leur formation. Trois stages régionaux sont prévus en 2013 pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes. Cinq stages sont programmés pour l'exercice biennal 2014-2015. Les activités des conseillers interrégionaux font partie intégrante des programmes opérationnels des grands sous-programmes de la CNUCED. Les services consultatifs fournis comprennent : a) des conseils spécialisés sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire destinés aux responsables du commerce; b) des réunions d'information organisées à l'intention de pays développés et en développement, sur les possibilités de financer l'acquisition de technologies respectueuses de l'environnement; c) des communications présentées en 2010 et 2011 au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, sur les problèmes de gouvernance posés par le financement de politiques vertes et de politiques sur les énergies durables; d) un exposé adressé à un groupe exclusif de responsables de négociations travaillant sur les changements climatiques et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a conduit à l'élaboration d'une proposition inédite de stratégie commerciale de partage des technologies et des connaissances, particulièrement axée sur les sources d'énergie renouvelables.

^a Les activités communes aux sous-programmes 1, 2, 3 et 4 sont indiquées sous le sous-programme 1.

Sous-programme 4. Technologie et logistique

Entité responsable : Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 10, sous-programme 4, réalisations escomptées c) et d)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
<i>Objectifs</i> : a) Renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d’élaborer des politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, des investissements et de la technologie et dans des secteurs connexes, en particulier formuler des politiques qui soient cohérentes sur le plan intersectoriel et contribuent aux stratégies nationales b) Compléter les efforts de renforcement des capacités et d’élaboration de politiques en répondant aux besoins d’assistance immédiate des États et des organismes régionaux, et fournir des orientations pour l’élaboration de projets à long terme afin que les véritables besoins des pays bénéficiaires puissent être satisfaits		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	209,2	271,6	253,5
		Voyages	71,9	68,7	79,2
		Formation	89,2	172,9	175,4
		Total	370,3	513,2	508,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Meilleure compréhension par les pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international et des incidences et imbrications des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale	a) Pourcentage d’agents des pouvoirs publics ayant reçu une formation qui considèrent que les stages de formation sur les principales questions économiques internationales mentionnées au paragraphe 166 les ont notablement aidés à comprendre ces questions 2010-2011 (référence) : 72 2012-2013 (estimation) : 73 2014-2015 (objectif) : 73	Les activités menées au titre du sous-programme comprendront cinq stages de formation régionaux (d’une durée de trois semaines chacun) et des sessions de courte durée à Genève, le cas échéant, qui seront animés par des spécialistes de tous les sous-programmes de la CNUCED et, dans le cas des stages régionaux, par des spécialistes régionaux et locaux des commissions régionales, d’institutions gouvernementales, d’établissements universitaires, de centres de réflexion et d’institutions du secteur privé. Pour atteindre l’objectif fixé, la formation continuera de suivre deux directions stratégiques visant toutes deux à renforcer l’impact de l’activité en termes d’utilité et à ancrer les connaissances dans les pays des participants. 1. Utilité de la formation : a) Le programme intégrera de manière cohérente trois niveaux de connaissances : i) connaissance des enjeux mondiaux (formation dispensée par des fonctionnaires de la CNUCED); ii) connaissance des enjeux régionaux (formation dispensée par des spécialistes des commissions régionales de l’ONU intéressées, en fonction de la région où la formation est organisée), iii) connaissance des enjeux locaux (formation dispensée par des spécialistes locaux du pays hôte); b) Le programme mettra également l’accent sur le partage des données d’expérience et des leçons apprises entre les participants des mêmes régions, aussi bien lors de communications et débats officiels et au moyen d’outils informatiques de pointe que dans des cadres informels.			
b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences	b) Nombre de bénéficiaires des services consultatifs qui confirment l’utilité des conseils reçus 2010-2011 (référence) : 37 2012-2013 (estimation) : 38 2014-2015 (objectif) : 38				

				2. Ancrage des connaissances dans les pays participants : a) Une attention particulière sera portée, dans la sélection des participants comme dans les évaluations postformation et les activités de suivi, à la mise en pratique des connaissances acquises lors de la formation au-delà des seuls participants, qui partageront ce nouveau savoir avec leurs services respectifs à l'occasion de séminaires ou de l'encadrement d'autres collègues. On insistera également pour que les participants conservent l'emploi auquel ils sont formés suffisamment longtemps pour pouvoir faire profiter leur département et leur pays de leurs nouvelles connaissances; b) Des universitaires des régions concernées seront également invités à prendre part à la formation, en tant que simples participants ou en tant qu'experts, selon qu'il convient. Des services consultatifs seront fournis en cas de besoin d'assistance immédiate et à la demande des pays bénéficiaires.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	La formation régionale pour l'Afrique a eu lieu au Maroc en août 2012. Les stages ont porté en particulier sur les spécificités régionales et nationales, l'échange de données d'expérience et des exercices de simulation d'élaboration de politiques qui ont permis aux participants d'appréhender les diverses incidences pratiques des liens existant entre les différents problèmes qui se posent. À l'issue des stages, certains participants ont émis des propositions concrètes sur la manière dont ils comptaient mettre à profit les enseignements tirés de leur formation dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, par exemple dans les négociations sur le commerce de services. Il est ressorti de l'évaluation menée à la suite du vingt-deuxième stage régional organisé en Colombie en juillet 2011 ce qui suit : a) les participants considéraient que leurs connaissances des questions économiques s'étaient notablement améliorées grâce à leur formation, en ce qui concerne en particulier les questions de politique commerciale et les stratégies de croissance économique, la structure financière internationale, la politique industrielle et l'investissement étranger direct; b) ils considéraient également pouvoir mettre ces connaissances en pratique, notamment dans leurs travaux d'analyse et leurs rapports sur les questions économiques internationales et lors de la rédaction de documents d'orientation et de la fourniture de conseils à leurs collègues ou à des groupes de travail; c) leur contribution avait été appréciée au sein de leurs départements respectifs et certains s'étaient vu confier des responsabilités plus élevées à la suite de la formation. Pour l'exercice biennal 2012-2013, une formation a déjà eu lieu en Serbie (économies en transition) à la mi-2012, et quatre autres sont prévues (Asie occidentale, Amérique latine et Caraïbes, Afrique et Asie et Pacifique). Cinq stages sont programmés pour l'exercice biennal 2014-2015
Services consultatifs	3	3	3	
Séminaires/ateliers ^a	12 (565)	12 (400)	12 (500)	
Bourses de perfectionnement ^a	—	—	—	
Projets opérationnels	—	—	—	
Total	15	15	15	

^a Les activités communes aux sous-programmes 1, 2, 3 et 4 sont indiquées sous le sous-programme 1.

Sous-programme 5. Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

Entité responsable : Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 10, sous-programme 5, réalisation escomptée c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Fournir aux États Membres des compétences techniques et des services consultatifs de haut niveau, y compris sur place, et mettre au point des programmes et des stratégies spécifiques pour aider les pays les moins avancés à mieux intégrer leurs politiques et priorités commerciales dans leurs plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté et assurer une plus grande maîtrise nationale de ces politiques, plans et priorités, en particulier en ce qui concerne les besoins d'assistance technique liée au commerce dans le contexte du Cadre intégré renforcé		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	200,4	271,6	253,5
		Voyages	71,9	68,9	79,3
		Participants aux séminaires	89,2	172,9	175,7
		Total	370,5	513,4	508,5
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux grâce, notamment, au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	a) Nombre de pays les moins avancés qui ont progressé dans l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans leurs plans nationaux de développement et ont concrètement appliqué les matrices d'action du Cadre intégré renforcé, étant entendu que de nombreux facteurs ont une incidence sur cet indicateur 2010-2011 (référence) : 7 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 8	Des services consultatifs seront fournis pour répondre aux demandes des pays qui souhaitent accroître leurs capacités d'intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement et leurs documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour prêter immédiatement assistance aux pays bénéficiaires. Des compétences techniques et des services consultatifs de haut niveau seront fournis aux pays les moins avancés, notamment lors d'activités organisées sur place dans le but de renforcer leurs capacités de formuler des politiques commerciales dont ils auront la maîtrise. L'accent sera mis sur les activités entreprises à la demande des pays en vue de mettre en œuvre le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Cette stratégie est conforme au mandat de Doha, par lequel la CNUCED s'est engagée à renforcer sa contribution dans ce domaine. Par ailleurs, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a considéré qu'il était essentiel d'appliquer des mesures efficaces d'assistance technique et de renforcement des capacités liées au commerce s'adressant par priorité aux pays les moins avancés, notamment en renforçant la part de l'assistance de l'Initiative Aide pour le commerce en faveur des pays les moins avancés et l'appui au Cadre intégré renforcé [voir A/CONF.219/3/Rev.1, par. 66, sect. 3, al. e)]. Des formations de groupe destinées aux responsables politiques nationaux, portant notamment sur le Cadre intégré renforcé, seront organisées en vue de renforcer les capacités des pays de prendre en main la mise en œuvre dudit Cadre.			
b) Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences	b) Nombre de bénéficiaires de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils 2010-2011 (référence) : 37 2012-2013 (estimation) : 38 2014-2015 (objectif) : 38				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Ce sous-programme soutient les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs capacités nationales de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé, et notamment de formulation des politiques commerciales, afin de définir et d'ordonner leurs priorités. Le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés est une initiative commune de la CNUCED, de l'OMC, du Centre du commerce international, du PNUD, de la Banque mondiale et du FMI, et l'aide fournie est financée par de multiples sources. Les études diagnostiques réalisées dans ce contexte ont non seulement fourni aux organismes participants un cadre d'assistance, mais elles ont également été utilisées par des donateurs bilatéraux pour examiner leur stratégie d'aide aux pays les moins avancés. Conformément à l'objectif du programme, huit pays (Bénin, Cap-Vert, Gambie, Madagascar, Mozambique, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Sénégal) ont bénéficié directement des activités liées à la mise en place et à la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé, notamment dans le cadre de missions techniques sur le terrain et d'ateliers organisés dans les pays au cours de la période 2010-2012. Des ressources provenant du Programme ordinaire de coopération technique ont été utilisées pour aider à mettre à jour les études diagnostiques sur l'intégration du commerce, pour prendre en compte dans les analyses les faits nouveaux les plus récents touchant le commerce et les politiques commerciales, et à élaborer des projets de coopération technique pour appliquer le cadre directeur des études diagnostiques sur l'intégration du commerce, notamment quant à la formulation des projets de catégorie 2 qui seront financés par le fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé. La mise à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce en Gambie est terminée, tandis que la mise à jour de l'étude sur le Sénégal est en cours. La mise à jour de l'étude sur le Mozambique, approuvée au titre du fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé, sera exécutée en 2013. En outre, en signe de reconnaissance pour le travail accompli, plusieurs pays ont demandé à la CNUCED de servir d'organisme chef de file pour la mise à jour des études diagnostiques les concernant.
Services consultatifs	10	10	10	
Séminaires/ateliers	4 (192)	13 (580)	8 (300)	
Bourses de perfectionnement				
Projets opérationnels				
Total	14	23	18	

3. Établissements humains : 1 350 100 dollars

- 23.31 Les activités dans ce secteur sont exécutées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en application du programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Au titre du programme, des compétences techniques et un appui opérationnel sont apportés aux gouvernements et aux autres partenaires du Programme pour l'habitat qui le demandent dans le cadre : a) de services consultatifs de courte durée portant sur des questions hautement prioritaires et choisies pour leur intérêt stratégique; b) de la définition, de la mise au point et du lancement de programmes de coopération novateurs; et c) d'un appui spécialisé en vue de l'exécution, du suivi et de la reproduction de ces programmes.
- 23.32 L'objectif est d'aider les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat à honorer leurs engagements à apporter leur contribution en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme, d'autres objectifs de développement arrêtés au niveau international et des dispositions relatives aux établissements humains contenues dans d'autres accords multilatéraux, y compris la Déclaration du Millénaire, et des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. De plus, le programme contribuera activement à la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable pour que les questions hautement prioritaires relatives au développement urbain durable soient prises en compte dans les préparatifs nationaux à la Conférence.

Tableau 23.11 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Augmentation/ diminution		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Dépenses de personnel autres que les postes	949,7	1 112,5	(13,5)	(1,2)	1 099,0	114,9	1 213,9
Frais de voyage des représentants	6,7	—	—	—	—	—	—
Voyages	69,5	83,8	(4,7)	(5,6)	79,1	3,7	82,8
Services contractuels	—	22,7	(20,1)	(88,5)	2,6	0,3	2,9
Frais généraux de fonctionnement	29,5	30,2	1,8	6,0	32,0	3,7	35,7
Fournitures et accessoires	5,2	4,0	—	—	4,0	0,5	4,5
Mobilier et matériel	9,8	9,2	—	—	9,2	1,1	10,3
Total	1 070,3	1 262,4	(36,5)	(2,9)	1 225,9	124,2	1 350,1

Sous-programme 1. Coopération régionale et technique

Entité responsable : Bureau de projet d'ONU-Habitat		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 12, sous-programmes 1 à 6		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Améliorer la capacité des autorités locales, régionales et nationales d'élaborer et d'exécuter des programmes et des politiques de développement urbain durable, de logement, d'assainissement des bidonvilles et de fourniture de services de bases en milieu urbain		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	949,7	1 112,5	1 213,9
		Voyages	76,2	83,8	82,8
		Services contractuels	–	22,7	2,9
		Frais généraux de fonctionnement	29,5	30,2	35,7
		Fournitures et accessoires	5,2	4,0	4,5
		Mobilier et matériel	9,7	9,2	10,3
		Total	1 070,3	1 262,4	1 350,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des autorités locales, régionales et nationales d'appliquer des politiques et des stratégies qui contribuent à atténuer les effets des changements climatiques et à réduire les risques	a) Augmentation du nombre des administrations locales, régionales et nationales dont les plans prévoient des activités d'atténuation et de gestion des risques en milieu urbain 2010-2011 (référence) : – 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 8	La capacité des autorités locales, régionales et nationales d'élaborer et d'exécuter des politiques et programmes de développement urbain durable, du logement, d'assainissement des bidonvilles et de fourniture de services de base en milieu urbain sera renforcée au moyen des activités ci-après, qui répondront à des demandes urgentes et imprévues d'États Membres et de la direction d'ONU-Habitat : • Activités opérationnelles, dont la fourniture d'une assistance technique aux fins de l'élaboration de politiques, et l'exécution de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes à l'appui de l'action normative menée par ONU-Habitat en ce qui concerne l'urbanisation durable dans les pays en développement et les pays en transition; • Missions et services consultatifs dans des domaines spécialisés relatifs aux établissements humains, dont les changements climatiques, le logement social et l'assainissement des bidonvilles, l'aménagement urbain, l'économie urbaine, la gouvernance urbaine, les services de base en milieu urbain, la réduction des risques, et la reconstruction après les catastrophes naturelles ou causées par l'homme;			
b) Renforcement de la capacité des autorités locales, régionales et nationales d'exécuter des politiques et des programmes de logement et de développement urbain	b) i) Augmentation du nombre d'autorités municipales et nationales pouvant exécuter des politiques et des programmes de logement et d'assainissement ou de prévention de l'apparition des bidonvilles 2010-2011 (référence) : – 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 4				

	ii) Augmentation du nombre d'autorités municipales, régionales et nationales ayant adopté les politiques nationales d'urbanisation ou des cadres nationaux d'aménagement urbain contribuant au développement de villes compactes, intégrées et reliées entre elles 2010-2011 (référence) : – 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 8	• Aide les gouvernements et autres partenaires du Programme pour l'habitat à honorer leurs engagements et apporter leur contribution en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme, des objectifs du Millénaire pour le développement et des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; • Fourniture de services consultatifs aux administrations locales concernant l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes d'urbanisme et de logement et l'intégration de l'urbanisation durable dans les stratégies locales de développement; • Amélioration du transfert des connaissances grâce à la formation de professionnels de l'urbanisme, à l'organisation de séminaires et conférences thématiques, à la description et au partage des politiques efficaces et des pratiques optimales, et à l'établissement de réseaux d'autorités locales pour l'instauration d'un dialogue et d'une coopération entre les villes. • Contribution aux stratégies de développement nationales et à celle du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en étroite collaboration avec les responsables d'ONU-Habitat dans les pays en développement.	
c) Renforcement de la capacité des autorités locales, régionales et nationales de mettre en œuvre des principes et directives sur l'accès équitable à des services de base durables en milieu urbain et amélioration des connaissances sur l'urbanisation durable aux niveaux local, national et international	c) i) Augmentation du nombre d'autorités locales, régionales et nationales appliquant des principes et directives concernant l'accès aux services de base pour tous 2010-2011 (référence) : – 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Augmentation du nombre de pays partenaires établissant des rapports nationaux sur les villes en vue d'améliorer la planification des politiques aux niveaux local et national 2010-2011 (référence) : – 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10		
Activités (participants)		Impact	
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i> <i>Estimations 2012-2013</i> <i>Prévisions 2014-2015</i>		
Services consultatifs	35	45	45
Séminaires/ateliers	–	2 (300)	2 (300)
Total	35	47	47
		Pour l'exercice biennal 2012-2013, les services consultatifs ont été élargis au renforcement intégré des capacités et aux projets de reconstruction locaux exécutés pour le relèvement à la suite de catastrophes dans sept pays. Des services d'appui technique sont fournis à huit pays pour adapter et appliquer les Lignes directrices internationales concernant l'accès aux services de base pour tous. Ce programme sera étendu à la préparation d'une nouvelle série de lignes directrices concernant l'aménagement urbain. Des services consultatifs sont fournis en ce qui concerne l'aménagement régional dans les pays les moins avancés francophones et les mécanismes financiers et opérationnels du logement social en Europe du Sud-Est. Des programmes de renforcement des capacités ont été organisés dans des pays de la CEI et d'Afrique occidentale et orientale pour former les spécialistes de l'urbanisme et du développement des administrations centrales et locales. Le premier rapport concernant l'état des villes européennes en transition (« The State of European Cities in Transition ») devrait paraître en 2013. Des conseils techniques seront fournis aux États Membres en vue de la préparation du Forum urbain de la CEI et de l'établissement du rapport sur l'état des villes de la CEI (« State of CIS Cities »), qui sera élaboré en 2014-2015.	

4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale : 1 593 900 dollars

- 23.33 Les activités de ce secteur sont exécutées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et correspondent au programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Le programme vise à aider, par des services consultatifs et un appui technique, les pays en développement, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit : a) à adhérer aux instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues et de la criminalité et à les mettre en œuvre; b) à renforcer et réformer leurs systèmes de justice pénale; et c) à mettre au point de nouveaux plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre la drogue et la criminalité, ainsi que des stratégies nationales originales et des mesures visant à lutter contre la menace que constitue la criminalité organisée.
- 23.34 Le programme est destiné à répondre rapidement aux demandes d'assistance émanant des États Membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays sortant d'un conflit et les pays en transition. Cette assistance prend la forme de services consultatifs (sur des questions de fond relatives à la justice et à l'application des lois ou sur les politiques, stratégies et programmes correspondants), de formations dispensées aux responsables de la justice pénale et aux spécialistes de différentes disciplines, et d'ateliers et de réunions d'experts, ainsi que de missions destinées à évaluer les besoins des pays afin de concevoir des programmes d'assistance technique à plus long terme.

Tableau 23.12 Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	920,3	950,9	(54,5)	(5,7)	896,4	44,5	940,9
Consultants	118,7	118,4	(10,3)	(8,7)	108,1	5,4	113,5
Voyages	211,9	234,4	(4,3)	(1,8)	230,1	11,0	241,1
Frais généraux de fonctionnement	–	4,2	1,6	38,1	5,8	0,2	6,0
Subventions et contributions	225,2	256,3	22,3	8,7	278,6	13,8	292,4
Total	1 476,0	1 564,2	(45,2)	(2,9)	1 519,0	74,9	1 593,9

Sous-programme 1. Justice, coopération technique et appui opérationnel

Agent d'exécution : Division des opérations de l'ONUDC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 13, sous-programmes 5 (Justice) et 8 (Coopération technique et appui opérationnel)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit pour a) remplir les obligations conventionnelles et réglementaires qui leur incombent au titre des conventions sur le contrôle des drogues, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme; b) réformer la justice pénale conformément aux normes et règles des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; c) intégrer les aspects utiles de ces questions dans les stratégies nationales globales de développement durable, de sécurité et de paix; et d) participer à des réseaux régionaux et à des initiatives de coopération opérationnelle dans les domaines de l'entraide judiciaire ou du partage d'information et de renseignements, à des opérations conjointes et à des réseaux d'experts		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	920,3	950,9	940,9
		Consultants	118,7	118,4	113,5
		Voyages	211,8	234,4	241,1
		Frais généraux de fonctionnement	—	4,2	6,0
		Participation à des séminaires	225,2	256,3	292,4
		Total	1,476,0	1,564,2	1,593,9
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités nationales d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	a) Nombre de pays bénéficiaires d'une aide 2010-2011 : — 2012-2013 (estimation) : 50 2014-2015 (objectif) : 51	a) Conseiller les États Membres qui en font la demande afin de les aider à renforcer leurs capacités en matière de ratification et d'application des conventions internationales relatives à la lutte contre la drogue et le crime, notamment par la promotion de l'entraide judiciaire et de l'extradition, et à renforcer les normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale b) Organiser des programmes de formation pour permettre aux hauts responsables et aux praticiens de la justice pénale de perfectionner leurs connaissances et compétences, notamment dans les domaines de l'extradition et de l'entraide judiciaire c) Évaluer les besoins des pays qui en font la demande et concevoir des programmes d'assistance technique à long terme sur le terrain propres à répondre à ces besoins d) Créer des plateformes pour les programmes conjoints et concertés de l'ONU menés dans les États Membres dans les domaines du contrôle des drogues et de la criminalité, et pour que les États Membres inscrivent leurs priorités en la matière dans leurs plans nationaux de développement ou les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les bilans communs de pays			
b) Renforcement des connaissances et compétences des décideurs et des responsables de la justice pénale en matière d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des normes et règles de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale	b) Pourcentage d'agents formés qui assurent un retour d'information favorable 2010-2011 : — 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 76				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimation 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Pendant l'exercice biennal 2012-2013, les services consultatifs fournis par le programme ont contribué directement à la ratification des trois conventions relatives au contrôle des drogues, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Ils ont également facilité l'élaboration de programmes de pays et de programmes régionaux intégrés. Les activités et les ressources de l'exercice 2014-2015 seront donc consacrées à la mise en œuvre de ces conventions (compte tenu du nombre élevé de ratifications), et devront notamment contribuer à renforcer les institutions de la justice pénale pour qu'elles aient les moyens de lutter contre la grande criminalité organisée. Pour le cycle 2012-2013, grâce à l'appui de ce programme, de nouveaux projets financés au moyen des ressources extrabudgétaires, d'une valeur supérieure à 10 millions de dollars, ont déjà été mis au point, et la mobilisation des fonds se poursuit. Les ressources du programme ordinaire de coopération technique pour 2014-2015 viendront compléter les ressources extrabudgétaires afin de financer l'action menée dans le domaine de la justice pénale et du contrôle des drogues, et permettront de répartir entre un plus grand nombre d'États Membres les outils mis au point pour améliorer la formation, comme la série des manuels sur la justice pénale, destinée à préparer les responsables de la justice pénale et les décideurs de haut niveau à apporter des solutions efficaces face à la grande criminalité. Ainsi, les ressources consacrées à la formation en 2014-2015 permettront de former un plus grand nombre de magistrats et d'agents de la force publique qu'au cours des dernières années, en complétant les ressources extrabudgétaires utilisées pour financer les programmes de pays et les programmes régionaux. Les services consultatifs et les projets opérationnels seront destinés en priorité aux jeunes démocraties, aux pays en transition et aux pays sortant d'un conflit, qui sont les plus vulnérables aux trafics et à la criminalité organisée, et porteront sur la prévention de la criminalité, la justice pénale, l'état de droit, la criminalité transnationale organisée et les trafics, notamment de drogues, la lutte contre la corruption, contre les drogues et contre le VIH, et d'autres domaines d'activité de l'ONUDC. Ces services s'appuieront sur les ateliers d'experts et les missions d'évaluation et de programmation menées entre 2011 et 2013 auprès des Gouvernements du Bénin, de la Guinée-Bissau, du Myanmar et du Yémen et en Amérique centrale, en Afrique de l'Ouest et dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et sur les conseils dispensés aux représentants de l'État, aux équipes de pays des Nations Unies et aux partenaires éventuels sur l'intégration de leur volet contrôle des drogues et de la criminalité aux initiatives conjointes d'aide au développement.
Services consultatifs	50	60	60	
Séminaires/ateliers	16 (800)	16 (800)	16 (800)	
Bourses de perfectionnement	20	20	20	
Total	86	96	96	

5. Droits de l'homme : 3 753 300 dollars

- 23.35 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et correspondent au sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) du programme 20 (Droits de l'homme) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Le programme de services consultatifs consacrés aux droits de l'homme a été créé en application de la résolution 926 (X) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1955. Les États Membres qui en font la demande reçoivent une assistance sous forme : a) de services consultatifs; b) de projets de coopération technique de dimension nationale, régionale et mondiale; c) de conférences, de séminaires, d'ateliers et de formations collectives; d) de bourses de perfectionnement; et e) de documentation et d'informations relatives aux services consultatifs et à la coopération technique. Ces activités ont pour objet de coopérer avec les pays afin faire mieux appliquer, aux niveaux régional et national, les normes internationales relatives aux droits de l'homme, notamment en aidant les États qui en font la demande à mettre en œuvre leurs plans nationaux et à renforcer leurs capacités de protection et de promotion des droits de l'homme.

Tableau 23.13 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	619,2	778,3	274,1	35,2	1 052,4	15,1	1 067,5
Consultants	405,1	114,9	(74,3)	(64,7)	40,6	0,6	41,2
Frais de voyage des représentants	425,9	482,5	(482,5)	(100,0)	-	-	-
Voyages	378,7	111,3	1,1	1,0	112,4	5,3	117,7
Services contractuels	27,9	55,2	(8,7)	(15,8)	46,5	0,7	47,2
Frais généraux de fonctionnement	30,3	57,6	(9,3)	(16,1)	48,3	0,7	49,0
Fournitures et accessoires	9,4	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel	4,2	-	-	-	-	-	-
Subventions et contributions	1 309,0	2 190,1	190,2	8,7	2 380,3	34,4	2 414,7
Total	3 209,7	3 789,9	(109,4)	(2,9)	3 680,5	56,8	3 737,3

Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

Agent d'exécution : Division des opérations hors Siège et de la coopération technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 20, sous-programme 3, réalisations escomptées a), b), c), d) et e)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités et infrastructures nationales, sous-régionales et régionales de protection et de promotion de tous les droits de l'homme et veiller à faire pleinement respecter ces droits		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	619,2	778,3	1 067,5
		Consultants	405,1	114,9	41,2
		Frais de voyage des représentants	425,9	482,5	–
		Voyages	378,6	111,3	117,7
		Services contractuels	27,9	55,2	47,2
		Frais généraux de fonctionnement	43,9	57,6	49,0
		Bourses individuelles de perfectionnement	300,4	896,9	891,8
		Participation à des séminaires	1 008,7	1 293,2	1 522,9
		Total	3 209,7	3 789,9	3 737,3
		Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets	
a) Amélioration de la sensibilisation, des connaissances et des compétences des décideurs, des agents de l'État et des organisations régionales et sous-régionales sur les normes et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et sur la place de ces droits dans leur travail	a) Nombre d'organisations régionales ayant signalé des changements au Haut-Commissariat à la suite d'une intervention 2010-2011 : 1 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 1	Les objectifs du sous-programme sont les suivants : Dispenser des services consultatifs et des formations aux gouvernements qui en font la demande, afin de les aider à renforcer les mécanismes favorisant l'intégration des droits de l'homme dans le développement national; Prendre en compte les droits de l'homme dans les politiques et programmes nationaux, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité; Faire mieux comprendre les droits de l'homme au personnel judiciaire et aux juristes s'occupant de droits de l'homme et les aider à faire appliquer les instruments internationaux sur la question;			
b) Renforcement de la coopération entre gouvernements, institutions nationales de défense des droits de l'homme et organisations non gouvernementales, au sein de leurs régions respectives, pour le règlement de problèmes liés aux droits de l'homme nécessitant l'adoption d'une stratégie et de mesures à l'échelle régionale	b) Nombre d'initiatives régionales ou nationales résultant de réunions régionales 2010-2011 : 3 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 3	Aider les gouvernements à s'acquitter de l'obligation de rendre compte qui leur incombe au titre des différents instruments relatifs aux droits de l'homme; Élaborer des outils et des instruments de contrôle afin d'aider les États Membres à suivre les progrès accomplis dans l'établissement de leurs rapports; Examiner, avec les États Membres, les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme sur les mesures à adopter; Renforcer les moyens qui existent au niveau régional pour faire appliquer les politiques des droits de l'homme, notamment prendre en compte les droits de l'homme dans les mesures de développement social et de prévention ou de règlement des conflits;			

				Promouvoir la participation des défenseurs des droits de l'homme aux consultations avec les organisations régionales.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimation 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	En 2012-2013, les programmes de renforcement des capacités mis en œuvre dans le cadre du sous-programme ont permis d'élaborer, grâce à des compétences techniques de haut niveau, de grandes orientations, des stratégies et des programmes sur les droits de l'homme, dans le cadre de services consultatifs, de formations techniques et de projets opérationnels organisés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe, en Asie centrale et dans les Amériques. Les interventions du Haut-Commissariat ont notamment permis d'intégrer la question des droits de l'homme aux programmes d'administration de la justice, en particulier de mettre au point une stratégie de protection des civils en période électorale. En 2014-2015, le sous-programme permettra : a) de fournir des conseils d'experts pour aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités dans le domaine des droits de l'homme et à resserrer leurs liens de coopération avec les organismes des Nations Unies et les mécanismes régionaux relatifs aux droits de l'homme, notamment grâce aux activités des bureaux régionaux; b) de fournir des conseils d'experts dans le cadre de consultations menées auprès des gouvernements et de réunions et de missions visant à promouvoir la coordination des activités menées en faveur des droits de l'homme dans l'ensemble du système et la coopération avec les organisations régionales; c) d'organiser trois ateliers par région et de favoriser les échanges entre les acteurs régionaux afin de permettre aux représentants de l'État, des institutions de défense des droits de l'homme et de la société civile à débattre des questions relatives aux droits de l'homme qui nécessitent l'adoption d'une stratégie et de mesures à l'échelle régionale; et d) d'octroyer 40 bourses de perfectionnement pour permettre à des membres de groupes autochtones et à des membres associés d'institutions nationales d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine du droit international des droits de l'homme.
Services consultatifs	83	84	84	
Séminaires/ateliers	20 (500)	25 (625)	25 (585)	
Bourses de perfectionnement	20	40	40	
Total	123	149	149	

6. Aide humanitaire : 1 113 600 dollars

- 23.36 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et correspondent au programme 23 (Aide humanitaire) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Il consistera à dispenser des services consultatifs et des formations afin d'encourager une action préventive visant à atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et de faciliter la transition entre la phase des secours d'urgence et celle du relèvement et du développement; d'élaborer et de promouvoir une politique humanitaire commune à l'ensemble du système des Nations Unies et à ses partenaires; de mobiliser et de coordonner l'aide dans les situations d'urgence complexes; et de mobiliser et de coordonner l'aide en cas de catastrophe. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de participer au renforcement et à la mise en place des moyens nationaux, à l'élaboration et à l'amélioration de plans nationaux d'intervention d'urgence après les catastrophes, et à la normalisation des textes et procédures dans le cadre de la planification nationale des secours dans les pays exposés aux catastrophes et dans les pays touchés.

Tableau 23.14 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	354,2	760,4	(22,0)	(2,9)	738,4	35,2	773,6
Consultants	83,0	91,4	–	–	91,4	1,3	92,7
Frais de voyage des représentants	70,1	–	–	–	–	–	–
Voyages	94,0	138,3	(9,8)	(7,1)	128,5	6,2	134,7
Frais généraux de fonctionnement	5,5	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	69,3	111,0	–	–	111,0	1,6	112,6
Total	676,0	1 101,1	(31,8)	(2,9)	1 069,3	44,3	1 113,6

**Sous-programme 1. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence;
sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire**

Entité responsable : Division de la coordination et des interventions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)				
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 23, sous-programme 2, réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)		2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les dispositifs nationaux et régionaux des pays exposés aux catastrophes et des pays touchés afin d’assurer une intervention humanitaire rapide et cohérente qui permette d’alléger les souffrances des populations en cas de catastrophe naturelle et de situations d’urgence complexes		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		354,2	760,4	773,6
		Voyages		93,9	–	–
		Total		448,1	760,4	773,6
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a				
a) Efficacité de la planification internationale et nationale des interventions d’urgence, la priorité étant donnée aux crises de dimension régionale	a) Augmentation du nombre de plans d’intervention d’urgence interorganisations élaborés ou actualisés avec des membres du Comité permanent interorganisations (CPI) ou des gouvernements pour garantir l’efficacité de leur préparation et de leur capacité d’intervention 2010-2011 (référence) : 88 2012-2013 (estimation) : 90 2014-2015 (objectif) : 92	Les gouvernements qui en font la demande recevront un appui et des conseils en matière de conception, d’amélioration et d’évaluation des plans d’intervention d’urgence et des formations à cette activité, ce qui leur permettra d’élaborer des plans harmonisés et favorisera l’efficacité des interventions menées au niveau régional; des activités destinées à optimiser la préparation aux situations d’urgence de dimension régionale seront organisées. Des conseils techniques seront dispensés dans le cadre de l’analyse théorique des plans d’urgence nationaux existants et de missions d’appui. Cette analyse sera assurée avec l’appui des sections géographiques et des conseillers techniques de la Division de la coordination et des interventions du Bureau, qui conseilleront, par des contributions issues de leur collaboration et de leurs acquis, sur les plans d’intervention d’urgence de dimension régionale. Au niveau régional, des ateliers d’aide à la planification des interventions d’urgence seront organisés pour : a) inculquer aux équipes de pays des Nations Unies, aux partenaires du CPI et aux représentants des gouvernements les principes de la préparation aux situations d’urgence et de la planification des secours; et b) présenter les directives du CPI relatives à la planification des interventions d’urgence ou le module de simulation conçu par le CPI pour mettre à l’essai les plans d’intervention. Une formation sur les méthodes de planification des interventions d’urgence sera également dispensée aux partenaires susmentionnés. Une assistance technique sera assurée, en étroite collaboration avec les antennes du Bureau, notamment ses trois bureaux régionaux, dans le cadre de l’élaboration de directives et d’orientations régionales sur la préparation aux situations d’urgence. Les conseillers techniques de la Division de la coordination et des interventions partageront les bonnes pratiques en la matière relevées dans toutes les régions. En collaboration avec les antennes du Bureau, ils travailleront				

				avec les États Membres, par l'intermédiaire des ministères d'exécution et des institutions nationales, notamment des institutions de recherche et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'en étroite liaison avec des organisations régionales et sous-régionales (Union africaine, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en Afrique et Ligue des États arabes et Organisation de la coopération islamique au Moyen-Orient).
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	En 2010-2011, 64 pays ont élaboré ou mis à jour des plans d'intervention d'urgence interinstitutions. Pour un certain nombre d'entre eux, il s'agissait de stratégies sous-régionales de préparation aux situations d'urgence comprenant des éléments de planification des secours. Sur les 27 pays auxquels a été affecté un Coordonnateur des opérations humanitaires, au moins 24 ont élaboré ou révisé leur plan de secours interinstitutions au cours de l'exercice. En 2012-2013, on continue de s'employer à institutionnaliser la planification interinstitutions des interventions d'urgence. Alors qu'en 2010-2011, il s'agissait en priorité de diffuser à grande échelle les directives et les supports pédagogiques correspondants auprès de tous les partenaires humanitaires – aux niveaux local, national et régional –, en 2012, des ateliers régionaux sur la planification des interventions d'urgence et des exercices de simulation ont été organisés en Afrique australe et occidentale. Dans le prolongement des travaux menés au cours des exercices précédents, le sous-programme contribuera à renforcer les capacités des pays en matière d'examen, d'élaboration et d'amélioration des plans nationaux d'intervention d'urgence et à favoriser la normalisation des procédures des plans d'intervention nationaux ou conjoints dans les pays exposés aux catastrophes et dans les pays touchés. Compte tenu de ce qui a été fait en 2012-2013, on s'emploiera en priorité, en 2014-2015, à aider à élaborer des plans nationaux d'intervention d'urgence harmonisés et synchronisés, qui permettent aux pays de disposer de moyens d'intervention efficaces en cas de crise de dimension régionale. À cette fin, les meilleures pratiques en matière de planification des interventions d'urgence sont rassemblées, analysées et mises en commun entre les différents pays et régions ainsi qu'avec les réseaux de préparation aux situations d'urgence et de planification des secours. Il est prévu de dispenser aux équipes de pays des Nations Unies, aux États et aux organisations régionales qui en font la demande (par exemple lors de la crise du Sahel, qui a appelé une intervention régionale) des conseils et une assistance sur le renforcement des moyens d'intervention. Le sous-groupe de travail du CPI sur la préparation aux situations d'urgence s'emploie à définir une stratégie de préparation à l'action d'urgence qui comprend des plans d'intervention et des mesures de préparation minimales. Il continuera à contribuer au développement des moyens d'intervention d'urgence au sein du cadre commun que le CPI, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sont en train de mettre en place.
Services consultatifs	18	20	22	
Séminaires/ateliers	4	8	8	
Total	22	28	30	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Services d'appui d'urgence

Agent d'exécution : Service des interventions d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 23, sous-programme 4, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives) 2012-2013 (taux révisés) 2014-2015 (montant prévu)			
Objectifs : Développer et renforcer les capacités nationales d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme		Consultants	83,0	91,4	92,7
		Frais de voyage des représentants	70,1	–	–
		Voyages	–	138,3	134,7
		Frais généraux de fonctionnement	5,5	–	–
		Participation à des séminaires	69,2	111,0	112,6
		Total	227,8	340,7	340,0
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des capacités et du niveau de préparation des mécanismes et partenariats nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et des catastrophes, le but étant d'y faire face avec efficacité	a) i) Nombre de projets nationaux et interinstitutions de planification des interventions d'urgence élaborés par les États Membres 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 5 ii) Nombre de stages nationaux et régionaux consacrés à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des catastrophes et des situations d'urgence et de coordination des interventions, ainsi qu'aux normes et procédures établies 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 5 iii) Nombre de réseaux nationaux et internationaux renforcés 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 5	- Aider à l'élaboration, à la préparation et à l'organisation d'activités de formation visant à renforcer les connaissances et les capacités locales, régionales et nationales en matière de planification des interventions d'urgence - Aider à l'organisation d'ateliers de formation visant à renforcer les politiques régionales et nationales de développement des moyens d'intervention - Aider les pays à diffuser et exploiter les acquis de leur expérience, notamment dans le cadre de réunions et de rencontres (par la participation à des groupes consultatifs, des consultations, des mécanismes consacrés à la préparation aux situations d'urgence, par exemple) destinées à faciliter les échanges et la diffusion du savoir Parmi les méthodes d'exécution des activités, on peut citer les services et missions de consultants, les ateliers et séminaires et les bourses. Les réseaux régionaux et nationaux seront mis à contribution pour garantir une exécution efficace des activités et des retombées durables. Les directives publiées par le sous-groupe de travail du CPI sur la préparation aux situations d'urgence joueront à cet égard un rôle central. L'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe pourra éventuellement être mise à contribution.			

Produits (et nombre de participants)				Impact (estimation et progrès escomptés de 2012-2013)
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	
Services consultatifs	12	12	12	Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'appui apporté par le sous-programme a été déterminant car il a permis de développer un partenariat interinstitutions et la collaboration en matière d'évaluation des capacités, d'élaborer un plan d'action complet (y compris d'une action de réduction des risques de catastrophe) et de recevoir un soutien de la Banque mondiale et du sous-groupe de travail du CPI sur la préparation aux situations d'urgence. Soucieux d'établir des partenariats régionaux ou d'en renforcer en 2012, le Bureau a contribué à l'atelier régional de l'ASEAN sur les situations d'urgence écologique. Cet atelier a constitué une étape essentielle du partenariat stratégique établi entre le Bureau et l'organisation régionale. Le plan de travail biennal auquel il a notamment donné lieu, qui prévoit de renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'intervention en cas d'urgence écologique, a contribué à améliorer la coordination entre les autorités chargées de la gestion des catastrophes et celles qui s'occupent de l'environnement. Cet atelier a non seulement inspiré d'autres initiatives du même type menées par d'autres organisations régionales et d'autres États Membres, mais il a aussi contribué à faire mieux connaître les mécanismes régionaux et mondiaux d'intervention en cas de situation d'urgence écologique. En 2014-15, une aide sera fournie pour l'organisation et l'exécution de stages portant sur l'harmonisation des méthodes d'évaluation et de coordination des moyens d'intervention d'urgence, ainsi que pour la diffusion et la mise en œuvre des normes et procédures établies. Une série d'ateliers techniques seront organisés afin de développer l'échange d'information et les réseaux du savoir entre les pays touchés.
Séminaires/ateliers	8 (160)	8 (160)	8 (160)	
Bourses de perfectionnement	2	2	2	
Total	22	22	22	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

Tableau 23.15 **Récapitulatif des ressources nécessaires, par sous-programme et bureau d'exécution^a**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015					2014-2015 (montant prévu)
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
Politique macroéconomique	2 510,3	3 188,5	3 586,4	—	—	—	—	3 586,4
Intégration régionale et commerce	2 510,3	3 188,5	3 586,0	—	—	—	—	3 586,0
Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique	2 510,3	3 188,4	3 586,2	—	—	—	—	3 586,2
Planification et administration du développement	2 510,3	3 188,4	3 586,1	—	—	—	—	3 586,1
Politique macroéconomique et développement sans exclusive	1 242,5	1 484,5	—	1 470,5	—	—	—	1 470,5
Commerce et investissement	609,7	587,1	—	601,6	—	—	—	601,6
Transports	380,5	504,2	—	411,9	—	—	—	411,9
Environnement et développement	925,5	502,1	—	834,9	—	—	—	834,9
Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe	735,4	601,3	—	615,9	—	—	—	615,9
Développement social	586,3	532,9	—	554,2	—	—	—	554,2
Statistiques	552,9	641,9	—	603,3	—	—	—	603,3
Activités sous-régionales de développement	616,3	1 255,9	—	1 184,4	—	—	—	1 184,4
Environnement	589,5	700,7	—	—	636,3	—	—	636,3
Transports	524,0	537,4	—	—	643,4	—	—	643,4
Statistiques	584,2	613,4	—	—	623,9	—	—	623,9
Coopération et intégration économiques	701,0	858,7	—	—	745,4	—	—	745,4
Énergie durable	530,2	641,0	—	—	650,2	—	—	650,2
Commerce	516,7	514,1	—	—	520,9	—	—	520,9
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	396,5	394,0	—	—	—	271,1	—	271,1
Production et innovation	136,2	145,5	—	—	—	447,0	—	447,0
Politiques macroéconomiques et croissance	2 662,3	2 462,5	—	—	—	2 608,4	—	2 608,4
Développement social et égalité sociale	287,8	478,9	—	—	—	506,3	—	506,3
Population et développement	254,8	415,3	—	—	—	438,3	—	438,3
Développement durable et établissements humains	326,2	144,4	—	—	—	150,4	—	150,4
Ressources naturelles et infrastructures	53,2	139,3	—	—	—	145,3	—	145,3
Statistiques	709,5	793,7	—	—	—	840,8	—	840,8
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	460,8	590,3	—	—	—	367,3	—	367,3
Activités sous-régionales dans les Caraïbes	339,8	459,2	—	—	—	421,5	—	421,5

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015					2014-2015 (montant prévu)
			CEA	CESAP	CEE	CEPALC	CESAO	
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable	627,2	727,2	–	–	–	–	660,3	660,3
Développement social	455,7	640,3	–	–	–	–	578,1	578,1
Développement économique et intégration	1 594,5	1 719,5	–	–	–	–	1 717,9	1 717,9
Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale	523,1	652,7	–	–	–	–	584,4	584,4
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits	594,0	771,0	–	–	–	–	709,1	709,1
Promotion de la femme	505,3	598,9	–	–	–	–	580,1	580,1
Atténuation des conflits et développement	159,2	198,3	–	–	–	–	607,8	607,8
Total	29 222,0	34 060,0	14 344,7	6 276,7	3 820,1	6 196,4	5 437,7	36 075,6

^a Sous réserve des réponses aux demandes d'aide reçues et à titre indicatif uniquement.

- 23.37 Les ressources demandées au titre de cette composante (36 075 600 dollars) représentent 60,2 % du montant total des ressources prévues au présent chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1971, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à résoudre les problèmes auxquels peut se heurter leur développement. Ces services consultatifs, fournis aux gouvernements qui en font la demande, sont dispensés dans le cadre de missions composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les ressources prévues à ce titre sont exprimées en nombre de mois de travail jugés nécessaires pour répondre aux besoins d'un secteur donné pendant l'exercice. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.
- 23.38 On prévoit que les services consultatifs régionaux qui seront nécessaires au cours de l'exercice biennal 2014-2015 représenteront 936 mois de travail, contre 1 128 mois de travail durant l'exercice biennal 2012-2013.

1. Développement économique et social en Afrique : 14 344 700 dollars

- 23.39 Les activités relevant de ce domaine sont exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Au cours de l'exercice biennal, la CEA s'emploiera à doter les États membres et leurs organisations de développement de moyens accrus pour élaborer et appliquer les politiques et programmes nécessaires pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'action menée sera coordonnée de façon à trouver un juste équilibre entre activités régionales et sous-régionales, en privilégiant les besoins des communautés économiques régionales, ainsi que de l'Union africaine et de son programme du NEPAD. Le programme soutiendra également des activités opérationnelles menées au niveau des pays dans le cadre des

travaux des équipes de pays des Nations Unies, conformément à la résolution de l'Assemblée générale 67/226 sur l'examen quadriennal complet.

- 23.40 Durant l'exercice 2014-2015, les grandes priorités arrêtées par la CEA orienteront les activités de renforcement des capacités et de coopération technique menées dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique. Le rôle de la CEA est avant tout d'aider les États membres à renforcer leurs capacités dans des domaines prioritaires choisis, qui font l'objet de ses recherches et dans lesquels son influence et ses compétences sont largement reconnues, afin d'apporter une valeur ajoutée et d'améliorer les perspectives de développement des États. À cet égard, elle mettra ses compétences au service de ses États membres pour leur offrir le meilleur des services consultatifs et autres services de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants : politique macroéconomique, industrialisation, planification du développement et ressources naturelles. Pour répondre à leurs besoins de renforcement des capacités dans certains de ces domaines et d'autres nouveaux domaines, elle leur fournira, pour une durée limitée, les services d'experts à la pointe de la connaissance et de l'innovation présents sur le continent.

Tableau 23.16 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Augmentation (diminution)		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	8 204,7	4 657,8	(368,3)	(7,9)	4 289,5	1 142,2	5 431,7
Consultants	—	2 800	—	—	2 800	745,6	3 545,6
Voyages	750,8	960,0	—	—	960,0	45,6	1 005,6
Mobilier et matériel	75,2	92,8	—	—	92,8	25,8	118,6
Subventions et contributions	1 010,6	4 243,2	—	—	4 243,2	—	4 243,2
Total	10 041,2	12 753,8	(368,3)	(7,9)	12 385,5	1 959,2	14 344,7

Sous-programme 1. Politique macroéconomique

Entité responsable : Division du renforcement des capacités de la CEA		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 15, sous-programme 1 (Politique macroéconomique), réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays membres d’élaborer et d’appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques favorisant une croissance et un développement durables pour favoriser le changement en Afrique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 051,1	1 164,5	1 358,1
		Consultants	–	700,0	886,4
		Voyages	187,7	240,0	251,4
		Mobilier et matériel	18,8	23,2	29,7
		Bourses, subventions et contributions	252,7	1 060,8	1 060,8
		Total	2 510,3	3 188,5	3 586,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux de concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques qui soient cohérentes d’un secteur à l’autre et contribuent à une croissance et à un développement durables et sans exclusive	a) Augmentation du nombre d’États membres déclarant avoir progressé, grâce aux activités du sous-programme, dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de programmes macroéconomiques favorisant la croissance et le développement durable 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	La CEA aidera les pays africains à prendre en compte les orientations macroéconomiques, budgétaires, environnementales et sociales dans leurs stratégies nationales de développement de façon à parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme d’un développement durable qui bénéficie à tous et d’une réforme structurelle. Il s’agira essentiellement de fournir des services consultatifs et d’assurer des formations collectives aux États qui en font la demande, afin de les aider à renforcer leurs capacités et, par des conseils pratiques, à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies macroéconomiques favorisant la croissance et le développement. Le sous-programme consistera essentiellement à fournir aux États des services consultatifs et des recommandations concrètes reposant sur les travaux normatifs et analytiques de la CEA, pour leur permettre de surmonter les difficultés que risque de poser le renforcement de la croissance économique dans un climat de stabilité et d’intégration propice à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Les principales activités du sous-programme consisteront à : • Fournir des conseils techniques sur les politiques et les stratégies relatives à l’élaboration de cadres macroéconomiques nationaux; • Aider les États membres à concevoir des cadres macroéconomiques favorisant la croissance en utilisant les mécanismes budgétaires et monétaires, les taux de change, les comptes de capital et les instruments permettant de maîtriser l’inflation et la structure de la dette;			
b) Meilleure connaissance des différentes orientations possibles et de leurs répercussions	b) i) Augmentation du nombre de pays qui utilisent de nouveaux cadres théoriques et modèles de prévisions économiques pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes macroéconomiques 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10				

		ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires de services consultatifs qui confirment l'utilité des services fournis 2010-2011 (référence) : 9 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	• Doter les États membres de la CEA de moyens accrus pour décider des politiques macroéconomiques à adopter en élaborant des cadres adaptés, en renforçant leurs capacités d'évaluation des risques et en contrôlant et évaluant les résultats par rapport à des indicateurs préétablis; • Préparer, à partir des analyses effectuées par la CEA, des notes d'information et des études techniques sur l'évolution macroéconomique destinées à aider les États membres à renforcer leurs capacités; • Aider les États membres à harmoniser leurs politiques macroéconomiques nationales, en particulier dans le cadre de la promotion de l'intégration régionale; • Bâtir des partenariats efficaces avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenariats bilatéraux par des activités communes, un dialogue continu, la mobilisation de l'appui et le partage des connaissances avec les membres de la CEA
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>
Services consultatifs	47	74	94
Séminaires et ateliers	9 (121)	10 (142)	9 (124)
Total	56	84	103
Les activités menées dans ce domaine en 2014-2015 devraient permettre d'améliorer la capacité des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques appropriées qui soient cohérentes d'un secteur à l'autre et contribuent à une croissance et à un développement durables et sans exclusive. Davantage de pays adopteront de nouveaux outils et modes de prise de décisions et d'établissement de politiques économiques susceptibles de favoriser encore la stabilité de la croissance et le développement durable.			

Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce

Entité responsable : Division du renforcement des capacités de la CEA		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 15, sous-programme 2, réalisation escomptée c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités des pays africains et de leurs organisations intergouvernementales de promouvoir l'industrialisation et la productivité afin d'améliorer leur insertion dans l'économie mondiale et la coopération régionale et l'intégration aux niveaux sous-régional et régional		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 051,1	1 164,5	1 357,7
		Consultants	–	700,0	886,4
		Voyages	187,7	240,0	251,4
		Mobilier et matériel	18,8	23,2	29,7
		Bourses, subventions et contributions	252,7	1 060,8	1 060,8
		Total	2 510,3	3 188,5	3 586,0
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités d'élaborer, d'appliquer et de gérer les politiques et les accords industriels et leur prise en compte dans les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique	a) i) Augmentation du nombre de pays bénéficiaires qui ont utilisé les informations et les conseils dispensés par les services consultatifs régionaux de la CEA pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques industrielles et de développement des exportations 2010-2011 (référence) : 9 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Augmentation du nombre de pays ayant utilisé les recommandations formulées par la CEA à l'issue de ses travaux de recherche et les services consultatifs de la Commission pour élaborer et appliquer des politiques industrielles de développement 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	Des activités de renforcement des capacités seront conduites aux niveaux national, sous-régional et régional dans le cadre de services consultatifs, de formations collectives et d'activités de renforcement des institutions dans les domaines de la promotion de l'industrialisation, des investissements et du commerce. Ces activités consisteront à : • Développer les capacités techniques et institutionnelles dont disposent les États membres pour promouvoir l'industrialisation, en élaborant des plans directeurs adaptés, compte tenu des chaînes de valorisation de la production, des besoins en infrastructure et en énergie, des conditions de la création d'emplois et de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, par l'analyse des politiques et l'établissement de cadres nationaux adaptés; • Fournir des services consultatifs aux intervenants des secteurs public et privé des États membres qui le demandent pour leur donner les moyens de formuler, gérer et mener des politiques industrielles et d'évaluer les conséquences de l'industrialisation sur le développement, et leur faire mieux connaître les questions d'industrialisation, notamment leur permettre d'évaluer les effets des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier le développement économique et l'intégration; • Organiser des ateliers nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux visant à renforcer les capacités techniques de formulation, mise en œuvre et gestion de politiques et d'accords industriels;			

b) Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les conséquences des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier sur la croissance économique et le développement ainsi que sur l'intégration régionale	b) Augmentation du nombre de responsables politiques et d'autres participants aux activités de coopération technique de la CEA qui considèrent les connaissances acquises comme utiles ou très utiles à leur travail de promotion de l'industrialisation, du commerce et des exportations 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	• Réaliser des études techniques axées sur l'élaboration de politiques, la production de matériel pédagogique et l'organisation de séminaires et de tables rondes avec le secteur privé et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de faire mieux comprendre la formulation et la gestion des politiques industrielles et l'évaluation de leurs effets sur d'autres domaines du développement; • Faciliter l'harmonisation des politiques et des stratégies industrielles nationales dans le cadre de l'intégration régionale en définissant des critères de convergence adaptés.																							
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>																							
	<table><tr><td><i>Nombre effectif 2010-2011</i></td><td><i>Estimations 2012-2013</i></td><td><i>Prévisions 2014-2015</i></td></tr><tr><td>Services consultatifs</td><td>47</td><td>74</td><td>94</td></tr><tr><td>Séminaires et ateliers</td><td>9 (121)</td><td>10 (141)</td><td>9 (124)</td></tr><tr><td>Bourses de perfectionnement</td><td>1</td><td>2</td><td>–</td></tr><tr><td>Projets opérationnels</td><td>1</td><td>–</td><td>–</td></tr><tr><td>Total</td><td>58</td><td>86</td><td>103</td></tr></table>	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Services consultatifs	47	74	94	Séminaires et ateliers	9 (121)	10 (141)	9 (124)	Bourses de perfectionnement	1	2	–	Projets opérationnels	1	–	–	Total	58	86	103	Pour l'exercice biennal 2014-2015, on prévoit une forte demande de services consultatifs et d'assistance technique de la part des États membres dans les domaines de l'industrialisation en faveur du développement, notamment de l'amélioration de la compétitivité mondiale, de l'accès aux secteurs productifs, y compris au commerce, des chaînes de valorisation de la production et de l'intégration régionale. Davantage de pays devraient aussi adopter des recommandations générales dans ces domaines, sur la base des travaux de la CEA.
<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>																							
Services consultatifs	47	74	94																						
Séminaires et ateliers	9 (121)	10 (141)	9 (124)																						
Bourses de perfectionnement	1	2	–																						
Projets opérationnels	1	–	–																						
Total	58	86	103																						

Sous-programme 3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Entité responsable : Division du renforcement des capacités de la CEA		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 15, sous-programme 3, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités techniques, humaines et institutionnelles des États membres de formuler, appliquer et contrôler les politiques, stratégies et programmes de mise en valeur durable des ressources naturelles et permettre à ces États de réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 051,2	1 164,4	1 358,0
		Consultants	–	700,0	886,4
		Voyages	187,7	240,0	251,4
		Mobilier et matériel	18,8	23,2	29,6
		Bourses, subventions et contributions	252,6	1 060,8	1 060,8
		Total	2 510,3	3 188,4	3 586,2
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales d’élaborer, de mettre en œuvre et d’assurer le suivi des politiques et stratégies de développement durable, l’accent étant mis sur l’aide à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles	a) i) Augmentation du nombre de politiques et de programmes adoptés et exécutés par les pays africains pour mettre en valeur les ressources naturelles de manière concertée dans le cadre du renforcement de l’intégration régionale 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Augmentation du nombre de responsables politiques et d’autres parties prenantes qui acquièrent des connaissances et des compétences sur la mise en valeur et la gestion intégrées des ressources naturelles, y compris des ressources énergétiques 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	• Fournir des services consultatifs et une assistance technique sur les politiques et les stratégies relatives à la négociation de contrats de gestion des ressources naturelles, notamment par l’analyse des politiques et la diffusion de cadres et de lignes directrices • Fournir un appui aux États membres, en analysant les politiques et en créant des cadres adaptés de promotion de l’industrialisation axée sur les ressources naturelles, compte tenu de l’exploitation des déchets, des besoins en infrastructure, des conditions de la création d’emplois et de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé • Renforcer les capacités institutionnelles de gestion des ressources naturelles des États membres de la CEA par la conception de structures adaptées, et donner à ces États les moyens d’apprécier les risques et les difficultés et de contrôler et d’évaluer les résultats par rapport à des indicateurs préétablis • Élaborer des cadres et des lignes directrices pour le secteur des ressources naturelles dans les États membres de la CEA et leurs institutions, notamment en établissant des notes d’information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques de la CEA • Permettre aux États membres d’harmoniser leurs stratégies de gestion des ressources naturelles dans le cadre des programmes d’intégration régionale et en recherchant d’éventuels liens en amont et en aval et d’autres mécanismes			

b) Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles pour pouvoir réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier	b) Augmentation du nombre de pays adoptant des politiques ou des cadres réglementaires de gestion des ressources naturelles et minérales conformément au Projet Afrique Extraction minière 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	Établir des partenariats efficaces avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenariats bilatéraux par des activités communes, un dialogue continu, la mobilisation de l'appui et le partage des connaissances avec les États membres de la CEA Dans le cadre de ce sous-programme, un nouveau projet financé au moyen du Compte pour le développement sera mis en place en vue de renforcer les capacités de négociation de contrats relatifs aux ressources naturelles.		
Produits (et nombre de participants)		Impact		
	Nombre effectif 2010-2011 Estimations 2012-2013 Prévisions 2014-2015	Les activités menées dans ce domaine durant l'exercice biennal 2014-2015 devraient permettre aux États membres de mieux définir la contribution apportée par le secteur des ressources naturelles aux économies nationales, de négocier des contrats avantageux de mise en valeur des ressources naturelles ainsi que de concevoir et d'appliquer des politiques et des programmes dans ce domaine. En outre, on renforcera les capacités dans le cadre de l'adoption des nouveaux régimes miniers et on constituera des réseaux de praticiens pour promouvoir le partage des connaissances et des expériences sur la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles en Afrique. Davantage de pays adopteront des politiques et des programmes en faveur de la gestion durable des ressources naturelles, contribueront à la mise en œuvre du Projet Afrique Extraction minière et faciliteront l'harmonisation régionale, sous-régionale et nationale des politiques, lois, réglementations, codes, lignes directrices et normes dans le domaine minier. Grâce à eux, la mise en valeur des ressources naturelles contribuera davantage au développement global du continent.		
Services consultatifs	47		73	94
Séminaires et ateliers	8 (120)		10 (141)	8 (124)
Total	55		83	102

Sous-programme 4. Planification et administration du développement

Entité responsable : Division du renforcement des capacités de la CEA		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 15, sous-programme 8, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités des États membres de la CEA pour leur permettre d’améliorer l’analyse des politiques économiques et la planification et la gestion du développement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 051,2	1 164,4	1 357,9
		Consultants	–	700,0	886,4
		Voyages	187,7	240,0	251,4
		Mobilier et matériel	18,8	23,2	29,6
		Bourses, subventions et contributions	252,6	1 060,8	1 060,8
		Total	2 510,3	3 188,4	3 586,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des États membres pour leur permettre d’améliorer la planification du développement et la formulation des politiques et des méthodes	a) i) Accroissement du nombre de pays et de sous-régions qui adoptent des politiques et des mesures ou mènent des activités dans le domaine de la planification du développement conformément aux recommandations formulées dans le cadre du sous-programme 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Accroissement du nombre de personnes interrogées dans la région de l’Afrique qui se déclarent satisfaites des programmes de formation et des supports pédagogiques de la CEA sur la planification du développement 2010-2011 (référence) : 9 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	• Fournir des conseils techniques sur les politiques et les stratégies relatives à la planification du développement dans le cadre d’analyses de scénarios, de missions, d’analyses de politiques et par la diffusion de cadres et de lignes directrices • Renforcer les capacités institutionnelles de planification du développement des États membres de la CEA par l’élaboration de mécanismes de coordination, et renforcer leur capacité d’apprécier les risques et les difficultés et de contrôler et d’évaluer les résultats par rapport à des indicateurs préétablis • Élaborer des cadres et des lignes directrices pour la planification du développement dans les États membres de la CEA et leurs institutions, notamment en établissant des notes d’information et en réalisant des études techniques à partir des travaux analytiques de la CEA • Permettre aux États membres d’harmoniser leurs plans de développement nationaux sur les plans et programmes régionaux en faisant apparaître des liens et d’autres mécanismes • Établir des partenariats avec d’autres organismes des Nations Unies et des partenariats bilatéraux par des activités communes, un dialogue continu, la mobilisation de l’appui et le partage des connaissances avec les membres de la CEA			

b) Renforcement de la capacité des États membres de la CEA pour leur permettre d'améliorer l'élaboration, l'analyse et la gestion des politiques économiques	b) i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes de planification du développement lors de l'élaboration des politiques et dans la gestion de leurs affaires publiques, ainsi que des mesures mieux adaptées, conformément aux directives et aux recommandations formulées dans le cadre du sous-programme 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	
	ii) Accroissement du nombre de services et d'organismes nationaux et sous-régionaux du secteur public de l'Afrique qui appliquent de nouvelles politiques et méthodes de planification et d'analyse qui leur conviennent 2010-2011 (référence) : 9 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i> <i>Estimations 2012-2013</i> <i>Prévisions 2014-2015</i>	Les activités menées dans ce domaine durant l'exercice biennal 2014-2015 devraient permettre d'améliorer la capacité des États membres : a) de formuler des politiques et des mesures plus adaptées ou de mener des activités dans le domaine de la planification du développement; et b) d'harmoniser leurs plans de développement national sur les plans et programmes régionaux, notamment en repérant des liens et d'autres mécanismes pour l'intégration régionale de l'Afrique.
Services consultatifs	47 734 94	
Séminaires et ateliers	8 (120) 10 (141) 81 (124)	
Projets opérationnels	– 3 –	
Total	55 86 102	

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : 6 276 700 dollars

- 23.41 Les activités menées à ce titre le seront par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), en application du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Les activités de coopération technique menées pendant l'exercice biennal 2014-2015 viseront à renforcer les capacités techniques et les capacités de gestion et d'organisation des États en développement et des États les moins avancés qui sont membres ou membres associés de la CESAP. Elles seront axées sur la planification et la mise en place de politiques et de programmes plus efficaces, visant notamment à appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs fixés à l'issue d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les activités de renforcement des capacités couvriront des thèmes variés, notamment : les transformations sociales et institutionnelles; l'efficacité et la viabilité des politiques; la création d'une sphère de dialogue, de développement des relations et des partenariats, et la gestion de ces processus; et la mise en place de réseaux de partage des connaissances.

Tableau 23.17 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Variation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	2 141,8	2 111,2	318,3	15,1	2 429,5	205,8	2 635,3
Consultants	768,1	1 038,7	(92,7)	(8,9)	946,0	80,1	1 026,1
Experts	—	—	—	—	—	—	—
Voyages	616,2	785,0	(81,5)	(10,4)	703,5	33,4	736,9
Subventions et contributions	2 123,0	2 175,0	(320,5)	(14,7)	1 854,5	23,9	1 878,4
Total	5 649,1	6 109,9	(176,4)	(2,9)	5 933,5	343,2	6 276,7

Sous-programme 1: Politique macroéconomique et développement sans exclusive

Entité responsable : Division des politiques macroéconomiques et du développement de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 1					
Objectifs : Promouvoir un environnement favorable du point de vue des politiques macroéconomiques et renforcer la coopération économique régionale à l'appui d'un développement durable ouvert à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui favorise notamment la réduction de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment entre les pays ayant des besoins particuliers					
		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
		Consultants			
		Voyages			
		Bourses, subventions et contributions			
		Total			
Réalisations escomptées		Indicateurs de succès		Activités/produits/projets ^a	
a) Meilleure compréhension, par les décideurs et les autres groupes cibles, des tendances du développement, des nouveaux problèmes, des enjeux macroéconomiques et des politiques reposant sur des observations factuelles et conçues pour promouvoir la croissance économique, faire reculer la pauvreté et réduire les écarts de développement	a) Augmentation du nombre de références, dans des documents directifs, des travaux universitaires et les principaux médias, aux publications et autres activités de la CESAP dans les domaines des politiques macroéconomiques, de la finance et du développement	Des activités de renforcement des capacités seront menées dans les domaines des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et des problèmes rencontrés par les pays ayant des besoins particuliers. Elles comprendront notamment les éléments suivants :			
	2010-2011 (référence) : 700 2012-2013 (estimation) : 800 2014-2015 (objectif) : 900	• Organisation de dialogues relatifs aux politiques, en vue de diffuser les travaux de recherche et d'analyse effectués par la Division des politiques macroéconomiques et du développement, notamment ceux qui sont publiés dans l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, afin de renforcer les capacités des décideurs et d'appuyer les stratégies nationales relatives aux politiques macroéconomiques et au développement			
b) Accroissement de la participation régionale aux forums mondiaux sur le développement et renforcement de la coopération économique et financière régionale visant à la création de synergies mutuellement bénéfiques qui contribuent à un développement durable ouvert à tous, notamment grâce à la coopération Sud-Sud	b) Augmentation du nombre de résolutions et de documents issus de réunions témoignant d'un accord sur la nécessité d'une coopération économique et financière régionale qui viennent enrichir le débat mondial sur le développement	• Préparation du volet Asie-Pacifique de l'examen à mi-parcours du Programme d'action Istanbul, en vue de renforcer la capacité d'action des décideurs, notamment ceux des pays les moins avancés			
	2010-2011 (référence) : 2 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 4	• Élaboration de notes de synthèse techniques portant sur certains problèmes propres aux pays les moins avancés, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Département des affaires économiques et sociales, en vue d'améliorer les activités des décideurs visant à renforcer les capacités productives et à obtenir le retrait de leur pays de la liste des pays les moins avancés			

c) Renforcement des capacités des États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, pour qu'ils puissent formuler et mettre en œuvre des politiques de développement axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, ainsi que sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés	c) i) Augmentation du pourcentage de participants aux activités de la CESAP qui déclarent être mieux à même de formuler et de mettre en œuvre de solides politiques de développement économique pour appuyer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et la réalisation des objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international par les pays de la région 2010-2011 (référence) : 67 2012-2013 (estimation) : 80 2014-2015 (objectif) : 81 ii) Augmentation du nombre de pays qui adoptent des politiques, des programmes et des initiatives inspirés par les principes et recommandations promus par la CESAP en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs arrêtés au niveau international 2010-2011 : 21 2012-2013 (estimation) : 26 2014-2015 (objectif) : 30	• Organisation de cours sur l'intégration du Programme d'action d'Istanbul aux stratégies de développement des pays les moins avancés et d'ateliers sous-régionaux visant à sensibiliser diverses parties prenantes à la question de la mise en œuvre du Document final de Dhaka et du Programme d'action d'Istanbul • Fourniture d'un appui en vue de déterminer les politiques, stratégies, pratiques et programmes de développement agricole durable qui se sont montrés efficaces et permettraient d'améliorer la sécurité alimentaire et de faire reculer la pauvreté, comme le prévoient les objectifs et les textes relatifs au développement adoptés au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement et les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au moyen d'activités de recherche et de la mise au point de propositions de projets à mettre en œuvre en collaboration avec les ministères et instituts de recherche compétents des États membres de la CESAP • Élaboration de publications exposant les tendances du développement et les nouvelles problématiques relatives à la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, et communication des résultats en vue de renforcer les moyens dont disposent les États membres de la CESAP pour faire face efficacement aux problématiques nouvelles ou naissantes, notamment à l'appui des pays vulnérables ainsi que des petits exploitants agricoles et des populations vivant sur des terres marginales, et communication des résultats aux États membres de la CESAP • Détermination des domaines et possibilités de coopération régionale entre États membres et institutions sous-régionales concernant l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, et appui aux organismes intergouvernementaux régionaux, à savoir l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Commission du Pacifique Sud, pour les aider à appliquer les meilleures pratiques • Renforcement des capacités des agents des pouvoirs publics au moyen de cours organisés aux niveaux national et régional visant à renforcer les moyens dont disposent les pays pour analyser les politiques agricoles (modélisation et simulation) et les statistiques agricoles, en partenariat avec les entités concernées des Nations Unies, des organisations internationales et des partenaires de développement nationaux et s'adressant en particulier au personnel des ministères et des instituts de recherche et aux professionnels à mi-carrière considérés comme capables d'apporter une contribution particulière au développement national
d) Renforcement de l'aptitude des États membres à formuler et mettre en œuvre des politiques de développement rural favorisant l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire	d) Augmentation du pourcentage des participants aux travaux du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable qui indiquent qu'ils sont mieux en mesure de formuler et de mettre en œuvre des politiques de développement rural favorisant l'agriculture écologiquement viable et la sécurité alimentaire 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 80 2014-2015 (objectif) : 85	

Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimation 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Afin de renforcer les capacités d'élaboration de politiques macroéconomiques, des dialogues ont été organisés, dans plus de 20 capitales, en vue d'aider les décideurs nationaux et d'autres groupes cibles à adapter à leurs contextes nationaux respectifs les analyses et recommandations politiques faites aux niveaux régional et sous-régional. Compte tenu de l'intérêt croissant qu'y portent les États membres, la Division prévoit d'étendre ces dialogues à 30 capitales pendant l'exercice biennal en cours et le suivant. S'agissant des pays les moins avancés, des sessions de renforcement des capacités ont été organisées à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, avant, pendant et après l'adoption du Programme d'action d'Istanbul, en mai 2011. Ces activités, qui s'adressaient aux décideurs et aux organisations de la société civile des 13 pays les moins avancés de la région, ont permis de discerner et d'examiner les lacunes les plus importantes dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, notamment dans les domaines du développement social et humain et de la mobilisation de ressources financières. Des cours, des ateliers de sensibilisation et d'autres activités seront organisés pendant l'exercice biennal en cours et le suivant pour continuer de renforcer les capacités nationales. En ce qui concerne l'agriculture durable, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a organisé des ateliers, des cours et des activités de recherche afin d'aider les décideurs et chercheurs concernés à partager et adapter les meilleures pratiques et à élaborer et utiliser des outils statistiques et autres. Ces activités permettent aux pays qui en bénéficient d'atténuer les problèmes d'insécurité alimentaire et de pauvreté rurale.
Services consultatifs	20	20	20	
Séminaires/ateliers	6	10	10	
Total	26	30	30	

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Commerce et investissement

Entité responsable : Division du commerce et de l'investissement de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)		
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 2		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)
Objectifs : Promouvoir le commerce, l'investissement, le développement des entreprises et le transfert de technologie pour un développement durable ouvert à tous dans la région de l'Asie et du Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,6	—
		Consultants	190,2	253,4
		Voyages	57,9	63,7
		Bourses, subventions et contributions	321,0	270,0
		Total	609,7	601,6
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a		
a) Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des politiques fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises et du transfert de technologie, aux fins d'un développement durable qui profite à tous	a) Augmentation du nombre de références, dans les documents portant sur les politiques et dans les principaux médias, aux publications de la CESAP et aux documents et activités connexes, dans les domaines du commerce et de l'investissement 2010-2011 (référence) : — 2012-2013 (estimation) : 30 2014-2015 (objectif) : 35	Le renforcement des capacités sera axé sur : les mesures de facilitation du commerce dématérialisé; la négociation d'accords commerciaux régionaux; l'investissement étranger direct; la promotion de l'innovation et du transfert de technologie, notamment la technologie agricole, au niveau local; le développement des petites et moyennes entreprises; les politiques de commerce et d'investissement durables et sans exclusive; et l'intégration régionale, suivant les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les moyens mis en œuvre seront les suivants : a) services consultatifs professionnels fournis à la demande des Gouvernements du Bangladesh, du Cambodge, du Kirghizistan, de la Mongolie, du Myanmar, du Népal, de la République démocratique populaire lao, de la République islamique d'Iran, du Sri Lanka et du Tadjikistan, par des experts internes ou recrutés pour de courtes périodes; b) cours et ateliers visant à améliorer l'efficacité des transferts de connaissances; et c) mise en place de réseaux d'experts débutants et chevronnés des pays membres, notamment de représentants des ministères d'exécution et des instituts de recherche et de développement s'intéressant au commerce, à l'investissement, au développement des entreprises, aux transferts de technologie à l'agriculture durable et à la mécanisation. Les activités menées au titre du sous-programme s'appuieront sur les travaux normatifs et analytiques de la CESAP, notamment le Rapport de 2015 sur le commerce et l'investissement dans la région Asie-Pacifique, les travaux analytiques menés par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation		
b) Renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du développement et du transfert de technologie aux fins d'un développement durable qui profite à tous	b) Nombre d'États membres de la CESAP participant aux mécanismes de coopération régionale en matière de commerce et d'investissement appuyés par la Commission, ou indiquant que ceux-ci leur sont utiles 2010-2011 (référence) : 26 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 26			

c) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises et de transfert de technologie, aux fins d'un développement durable qui profite à tous	c) Pourcentage de participants aux activités et initiatives de la CESAP indiquant avoir amélioré leur aptitude à formuler et à mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes 2010-2011 (référence) : 83 2012-2013 (estimation) : 80 2014-2015 (objectif) : 80	sur le commerce et le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce dématérialisé en Asie et dans le Pacifique et les recommandations du Réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'essai des machines agricoles et du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Des activités de renforcement des capacités seront également menées au titre du sous-programme, notamment le projet de renforcement de la connectivité régionale qui sera exécuté au titre de la huitième tranche du Compte de développement en collaboration avec les sous-programmes de la CESAP relatifs aux transports et aux technologies de l'information et des communications. Pour optimiser l'impact du sous-programme, des synergies seront établies avec les travaux de partenaires importants, notamment la Banque asiatique de développement, la CNUCED, la Commission économique pour l'Europe, l'OMC, le Centre de recherches pour le développement international et la Banque mondiale, ainsi que des organisations sous-régionales comme l'ASEAN et l'Association sud-asiatique de coopération régionale et des instituts de recherche relative au commerce et à l'investissement, des universités, des chambres de commerce nationales et sous-régionales, le Bureau du Pacte mondial et les réseaux de pays du Pacte mondial.		
Produits (et nombre de participants)		Impact		
Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	En 2010-2011, plus de 80 % des participants aux activités de renforcement des capacités relatives au commerce, à l'investissement et au développement des entreprises menées au titre du sous-programme ont dit avoir acquis des capacités accrues pour ce qui est d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques plus efficaces et plus cohérentes, et des progrès concrets ont été accomplis dans plusieurs pays, notamment le Cambodge et la Mongolie, du point de vue de la facilitation du commerce et de la mise en place de systèmes de commerce dématérialisés. Grâce aux activités de 2012-2013, plus de pays de la région devraient appliquer des procédures et politiques favorisant le commerce et les investissements intrarégionaux et une croissance sans exclusive. Les progrès devraient se poursuivre en 2014-2015 grâce aux activités qui seront menées au titre du sous-programme.	
Services consultatifs	–	5		5
Séminaires et ateliers	6	6		5
Total	6	11		10

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Transports

Entité responsable : Division des transports de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)		
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 3		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)
Objectifs : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales dans le domaine des transports pour un développement durable qui profite à tous dans la région de la CESAP	Consultants	40,3	120,5	65,9
	Voyages	37,5	63,7	83,8
	Bourses, subventions et contributions	302,7	320,0	262,2
	Total	380,5	504,2	411,9
Réalizations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a		
a) Renforcement des connaissances et des capacités des États membres de la CESAP pour leur permettre d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes relatifs aux transports	a) Augmentation du nombre de politiques, programmes et initiatives élaborés par les pouvoirs publics qui reprennent les principes et les recommandations préconisés par la CESAP dans le domaine des transports 2010-2011 (référence) : 69 2012-2013 (estimation) : 80 2014-2015 (objectif) : 90	Le renforcement des capacités continuera d'être axé sur les neuf domaines thématiques retenus pour la phase II du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (2012-2016), soit : a) le développement des infrastructures de transport; b) la facilitation des transports; c) la logistique des transports; d) le financement et la participation du secteur privé; e) le développement durable des transports; f) la sécurité routière; g) les transports et les objectifs du Millénaire pour le développement; h) le transport de marchandises entre les îles; et i) le raccordement des réseaux de transport sous-régionaux. Les modalités d'exécution seront les suivantes : a) services consultatifs professionnels fournis à la demande des gouvernements, notamment ceux des pays en développement sans littoral, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, par des experts internes recrutés pour de courtes périodes; et b) cours et ateliers organisés aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques durables concernant les transports (facilitation des transports, logistique, transports internationaux intermodaux intégrés reliant le Réseau routier asiatique, le Réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs d'importance internationale, sécurité routière, partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et services abordables et économiquement viables de transport de marchandises entre les îles). Les fonds du programme ordinaire de coopération technique seront particulièrement importants pour le financement des activités de mise en œuvre de l'accord intergouvernemental sur les ports secs qui devrait être adopté en 2013, à la soixante-neuvième session de la Commission, ainsi que du Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux qui a été mis au point et adopté par la Conférence ministérielle sur les transports.		
b) Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP et du secteur privé à planifier et à créer des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le Réseau routier d'Asie, le Réseau ferroviaire transasiatique et des ports secs d'importance internationale	b) Nombre de projets et de programmes nationaux consacrés à l'amélioration des infrastructures régionales de transport, notamment le Réseau routier d'Asie, le Réseau ferroviaire transasiatique et les ports secs d'importance internationale 2010-2011 (référence) : 55 2012-2013 (estimation) : 65 2014-2015 (objectif) : 70			

c) Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé d'appliquer des mesures visant à améliorer les opérations de transport international et la logistique	c) Augmentation du nombre d'initiatives visant à éliminer les goulets d'étranglement autres que matériels et à faciliter la circulation des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes frontière			Des fonds du programme ordinaire de coopération technique seront utilisés pour aider le Myanmar à mettre en place un système de formation durable pour le secteur de la logistique, dont le besoin a été établi grâce à des services consultatifs. À cet égard, une collaboration étroite se poursuivra avec les principaux organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des organisations sous-régionales, des organisations non gouvernementales et d'autres institutions œuvrant dans le domaine des transports durables et sans exclusive en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'au sein des structures de coopération existantes, notamment le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. En outre, des fonds du programme ordinaire de coopération technique serviront à financer des initiatives sous-régionales, notamment le suivi de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux. En collaboration avec le Bureau pour le Pacifique de la CESAP, des fonds de la même origine seront utilisés pour améliorer les moyens dont disposent les pays insulaires du Pacifique pour fournir des services de transport de marchandises efficaces, fiables et abordables, à partir des pays insulaires et archipels en développement, vers ces pays, entre eux et entre les différents territoires qui composent chacun d'eux.
	2010-2011 (référence) :	18		
	2012-2013 (estimation) :	24		
	2014-2015 (objectif) :	30		
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Depuis l'adoption en 2008 de l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, les fonds du programme ordinaire de coopération technique de la CESAP (chap. 23) permettent de financer une bonne partie des activités d'élaboration des annexes de l'Accord, dont l'objet est de faciliter le transport routier de marchandises entre les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, à savoir la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, le secrétariat a fourni des services consultatifs à des hauts responsables gouvernementaux sur diverses questions, ainsi qu'une assistance technique pour l'organisation d'une réunion de consultation et de la troisième Réunion de négociation sur les projets d'annexes à l'Accord intergouvernemental de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visant la facilitation des transports routiers internationaux, annexes qui exposent les dispositions opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'Accord et couvrent plusieurs questions complexes et sensibles, telles que les mesures de contrôle aux postes frontière. Grâce aux efforts déployés, le texte des annexes a été arrêté et devrait être signé sous peu par les États membres concernés. Pendant les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, le même travail sera fait dans d'autres sous-régions en vue d'atteindre progressivement l'harmonisation régionale.
Services consultatifs	4	6	11	
Séminaires et ateliers	4	4	20	
Total	8	10	31	

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 4 : Environnement et développement

Entité responsable : Division de l'environnement et du développement de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 4		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Faire en sorte que les sociétés de l'Asie et du Pacifique soient plus viables, résilientes et ouvertes, notamment en favorisant une croissance de qualité		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	385,4	–	403,3
		Consultants	183,3	120,5	140,7
		Voyages	82,1	63,6	56,8
		Bourses, subventions et contributions	274,7	318,0	234,1
		Total	925,5	502,1	834,9
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Amélioration de la compréhension par les autorités locales et nationales des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies de promotion d'un développement durable qui profite à tous	a) Nombre de références, dans les documents d'orientation, déclarations et exposés, ainsi que dans les principaux médias, aux publications, notes d'orientation, projets et activités connexes de la CESAP, témoignant d'une meilleure compréhension des politiques et stratégies relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes favorisant un développement durable qui profite à tous 2010-2011 : 10 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 15	Les activités seront axées sur la mise en œuvre effective, au plan régional, des décisions issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le suivi des initiatives nationales, régionales et interrégionales pertinentes et les préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique; les modalités d'exécution seront les suivantes : a) assistance au renforcement des moyens dont disposent les pays pour définir des objectifs de développement durable, s'en rapprocher et évaluer les progrès; b) renforcement des moyens dont dispose la région pour concevoir et appliquer des stratégies, des politiques et des outils favorisant la croissance verte, moyennant notamment l'organisation de séminaires de formation de formateurs et de cours en ligne; c) renforcement des partenariats régionaux créés pour donner suite aux décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment des initiatives nationales, régionales et interrégionales; et d) coopération régionale sur les solutions gagnant-gagnant aux problèmes des changements climatiques et du développement. Une assistance technique sera fournie aux pays membres, sous forme d'études de faisabilité et d'activités de formation dispensées dans le cadre de la coopération régionale et au moyen de services consultatifs techniques. Des activités seront menées pour promouvoir l'exploitation durable de l'énergie, notamment dans le cadre du groupe de travail du SPECA chargé du projet relatif aux secteurs de l'énergie et de l'eau, en facilitant l'élaboration de stratégies et d'activités de formation s'adressant aux décideurs et devant les aider à intégrer			
b) Amélioration de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, des stratégies de lutte contre la pauvreté et des stratégies de promotion d'un développement durable qui profite à tous	b) Nombre de politiques, stratégies et initiatives élaborées par les gouvernements et les autres parties prenantes pouvant être liées aux interventions de la CESAP relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes et aux stratégies de promotion d'un développement durable qui profite à tous 2010-2011 : 10 2012-2013 (estimation) : 15 2014-2015 (objectif) : 15				

c) Renforcement de la coopération régionale et du travail en réseau portant sur les politiques relatives à l'environnement, à l'énergie, à l'eau et aux villes, sur les stratégies de promotion d'un développement durable qui profite à tous	c) Nombre de documents de synthèse, de recommandations et d'initiatives élaborés par des États membres de la CESAP et d'autres acteurs importants qui portent sur la coopération régionale en matière d'environnement, de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanisation			les politiques relatives à l'énergie et à l'eau dans les plans de développement durable de l'Asie centrale. Dans le domaine des ressources en eau, des activités relatives au rôle de l'eau dans l'économie verte seront menées à l'occasion du septième Forum mondial de l'eau; d'autres activités porteront sur l'examen des progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement se rapportant à l'assainissement, et d'autres encore sur le renforcement des capacités de gestion des ressources en eau internationales dans les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés, ainsi que des capacités de gestion des questions relatives à l'eau et à l'énergie en Asie centrale; ce travail se fera en coopération avec le réseau Cap-Net du PNUD et d'autres partenaires. L'objet de ces activités sera de renforcer les capacités des États membres en les sensibilisant aux dernières tendances et nouvelles questions concernant les politiques et décisions relatives aux zones urbaines. Le renforcement des capacités passera par : a) des rapports techniques sur l'expériences des villes des différentes sous-régions étayés par des études techniques et des notes de synthèse; et b) des ateliers et séminaires sur des thèmes importants, comme le développement des infrastructures urbaines, les consultations multipartites sur les politiques favorables à un développement urbain durable, et la gestion et la gouvernance urbaines.
	2010-2011 :	1		
	2012-2013 (estimation) :	14		
	2014-2015 (objectif) :	20		
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Les capacités des États membres seront renforcées grâce à des services consultatifs et une assistance technique qui leur donneront accès à un plus grand éventail de politiques susceptibles d'améliorer le développement durable et la croissance verte dans la région Asie-Pacifique. Grâce à l'élaboration et à la diffusion de politiques novatrices, les États membres seront mieux à même de gérer efficacement le développement urbain et les ressources naturelles, notamment l'énergie et l'eau, de favoriser la mise en œuvre des décisions prises au Forum Asie-Pacifique de l'énergie et lors d'autres réunions intergouvernementales de haut niveau, notamment en participant à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation.
Services consultatifs	20	6	6	
Séminaires/ateliers	6	14	12	
Total	26	20	18	

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 5. Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

Entité responsable : Division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 5		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Promouvoir la desserte téléinformatique et renforcer la coopération et les capacités au niveau régional afin d'améliorer la prévention et la gestion des catastrophes et des risques socioéconomiques connexes pour favoriser un développement durable ouvert à tous en Asie et dans le Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	330,1	410,3	403,3
		Consultants	10,0	36,2	39,1
		Voyages	165,4	84,8	80,6
		Bourses, subventions et contributions	229,9	70,0	92,9
		Total	735,4	601,3	615,9
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour mesurer et analyser les progrès accomplis vers la création d'une société de l'information résiliente et ouverte à tous	a) Accroissement du pourcentage de décideurs qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences s'agissant de formuler des politiques et des stratégies relatives aux technologies de l'information et des communications et à la réduction des risques de catastrophe qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 72 2014-2015 (objectif) : 75	Pour l'exercice biennal 2014-2015, des ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront compléter les fonds disponibles au titre du sous-programme, qui poursuivra ses objectifs par les moyens suivants : renforcement des capacités en matière de réduction des risques liés aux catastrophes, de technologies de l'information et des communications et d'exploitation des technologies spatiales aux fins de la gestion des risques de catastrophes; renforcement des moyens dont disposent les États membres pour mettre en œuvre les dispositions du document intitulé « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes »; et assistance aux États Membres pour les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à donner suite aux décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.			
b) Renforcement de la coopération régionale en matière de desserte téléinformatique en vue de la promotion d'un développement durable ouvert à tous	b) Accroissement du nombre de déclarations et de rapports dans lesquels des États membres de la CESAP affirment tirer parti des mécanismes de coopération régionale soutenus par la CESAP dans les domaines des technologies de l'information et des communications (y compris les applications spatiales) et de la réduction des risques de catastrophe 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10	Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la prestation, à la demande des États membres, de services consultatifs concernant la réduction des risques liés aux catastrophes, l'évaluation des dommages et des pertes, et l'exploitation des technologies de l'information et des communications et des applications spatiales aux fins de la gestion des risques liés aux catastrophes; b) des ateliers visant à apprendre aux États membres touchés par des catastrophes à employer la méthode d'évaluation des dommages et des pertes; c) des séminaires de formation permettant aux États membres touchés par des catastrophes de partager des informations et des bonnes pratiques en matière de relèvement et de reconstruction, et de développer leurs réseaux de collaboration au niveau sous-régional et régional; d) des cours sur l'utilisation des techniques spatiales et des données géoréférencées aux fins de la gestion des risques liés aux catastrophes, dispensés par des États membres aux pays en développement, en			

c) Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des politiques et stratégies qui permettraient de réduire les risques de catastrophe dans la région	c) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CESAP qui participe aux activités de la Commission et déclarent être mieux à même d'évaluer les risques de catastrophe, de s'y préparer et de les gérer 2010-2011 (référence) : 60 2012-2013 (estimation) : 60 2014-2015 (objectif) : 62	particulier aux pays ayant des besoins particuliers, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et au titre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable de la CESAP. Il est prévu d'organiser cinq ateliers de renforcement portant sur l'évaluation des dommages et des pertes aux fins du relèvement et de la reconstruction, à l'intention des États membres touchés par des catastrophes, et concernant l'utilisation des applications spatiales et des données géoréférencées pour la gestion des risques liés aux catastrophes dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable. Ces ateliers complèteront cinq projets opérationnels et un projet relevant du Compte pour le développement qu'il est prévu d'exécuter dans les domaines de la réduction des risques liés aux catastrophes et du renforcement de la résilience, des technologies de l'information et des communications, et de l'application des techniques spatiales à la gestion des risques liés aux catastrophes. Des liens seront établis avec des organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Forum des îles du Pacifique, et avec les bureaux sous-régionaux, aux fins de l'examen des questions de développement et de réduction des risques liés aux catastrophes qui sont propres aux différentes sous-régions. Pour que l'action du système des Nations Unies soit plus cohérente, des partenariats stratégiques seront établis avec des entités telles que le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement.		
d) Renforcement des moyens dont disposent les États membres pour intégrer les technologies de l'information et des communications dans les politiques et programmes en faveur d'un développement socioéconomique durable ouvert à tous	d) Pourcentage de participants aux activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement qui déclarent être mieux à même de mettre ces technologies au service du développement socioéconomique 2010-2011 (référence) : 88 2012-2013 (estimation) : 85 2014-2015 (objectif) : 85			
Produits (et nombre de participants)		Impact		
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Le nombre de pays ayant bénéficié d'activités de formation concernant l'évaluation des pertes et dommages aux fins du relèvement et de la reconstruction et l'application des techniques spatiales à la gestion des risques liés aux catastrophes devrait continuer d'augmenter grâce aux activités de renforcement des capacités prévues pour les exercices 2012-2013 et 2014-2015. Ces activités, ainsi que les services consultatifs fournis, devraient contribuer à renforcer les moyens dont disposent les États membres pour élaborer des stratégies de réduction des risques liés aux catastrophes et pour évaluer le coût socioéconomique des catastrophes et d'opérations efficaces de relèvement et de reconstruction, et à faire augmenter le nombre de pays de l'Asie et du Pacifique qui peuvent faire face efficacement à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes de manière à réduire au minimum les risques et les dommages et pertes potentiels qui pourraient compromettre les acquis du développement.
Services consultatifs	20	20	18	
Séminaires/ateliers	4	4	4	
Total	24	24	22	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 6. Développement social

Entité responsable : Division du développement social de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 6		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la coopération régionale pour bâtir une société sans exclus qui garantisse la protection, l'autonomisation et l'égalité de tous les groupes sociaux en Asie et dans le Pacifique		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	108,7	118,1
		Consultants	228,2	60,5	122,2
		Voyages	17,8	63,7	65,2
		Bourses, subventions et contributions	340,3	300,0	248,7
		Total	586,3	532,9	554,2
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Meilleure connaissance des tendances et politiques régionales en matière de développement social et de population, notamment au regard de l'égalité des sexes, favorisant l'efficacité des processus décisionnels des États membres de la CESAP	a) Nombre de références faites par les États membres concernant l'utilité, du point de vue de l'élaboration des politiques et des programmes, des politiques, stratégies et bonnes pratiques promues par la CESAP en matière de développement social et de population 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 12	Les activités de renforcement des capacités viseront surtout à aider les États membres à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international et à donner suite aux textes issus des grandes conférences des Nations Unies ayant trait au sous-programme, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la déclaration adoptée à l'issue de l'examen Beijing +20, la Déclaration politique sur le VIH/sida, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées. Les ressources et les activités serviront principalement à répondre aux demandes des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique.			
b) Renforcement de la coopération régionale et des capacités dont dispose la région pour donner effet aux engagements internationaux en faveur de l'intégration et de la protection sociales, en particulier celles des groupes vulnérables, en Asie et dans le Pacifique	b) Nombre de mécanismes, partenariats et arrangements régionaux et sous-régionaux de coopération établis en vue de promouvoir l'intégration et la protection sociales, en particulier celles des groupes vulnérables, dont les jeunes, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH, touchées par le virus ou risquant d'y être exposées 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 5	Les activités de renforcement des capacités s'appuieront sur le travail normatif et analytique menées dans le cadre du sous-programme et prendront la forme suivante : a) conseils en matière de politiques et assistance technique fournis à la demande des États membres par des fonctionnaires qualifiés et des experts de l'exécution; b) renforcement des capacités nationales et régionales aux fins d'aider les gouvernements à suivre les progrès accomplis par rapport aux engagements internationaux; c) élaboration d'outils de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques pouvant être adaptées et appliquées à l'ensemble de la région; d) mise en place et renforcement de réseaux d'experts locaux grâce à la coopération Sud-Sud. Toutes les activités auront pour objet de répondre aux demandes des États membres et reposeront sur la coordination entre les organismes des Nations Unies.			

c) Renforcement de la coopération régionale et des capacités dont dispose la région pour donner effet aux engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique	c) Pourcentage de participants représentant les pouvoirs publics qui disent que, grâce aux activités de renforcement des capacités et aux supports de connaissances proposés par la CESAP en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ils disposent de connaissances et de compétences supplémentaires, notamment aux fins de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans leurs programmes et politiques 2010-2011 (référence) : 75 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 80	Pour que le programme de travail correspondant au sous-programme soit exécuté efficacement, des partenariats seront noués et l'appui d'autres entités des Nations Unies sera mobilisé, notamment celui du Groupe de travail thématique sur la jeunesse du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Groupe de travail thématique régional sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, du Mécanisme de coordination régionale, le Groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes du Mécanisme de coordination régionale, le Groupe de travail thématique sur la santé du Mécanisme de coordination régionale et l'Équipe régionale interinstitutions des Nations Unies pour la lutte contre le sida. Au niveau mondial, la collaboration se poursuivra avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes, le Groupe mondial sur la migration et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.		
d) Renforcement de la coopération régionale et des capacités dont dispose la région pour promouvoir le respect des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	d) Nombre de recommandations formulées et de décisions et initiatives prises par les États membres de la CESAP en vue du renforcement des mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux visant à promouvoir les droits des personnes handicapées 2010-2011 (référence) : – 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 8			
Produits (et nombre de participants)		Impact		
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Il est prévu que la tendance actuelle se maintiendra pendant l'exercice 2012-2013, les capacités des décideurs des différents pays continuant d'être renforcées dans des domaines stratégiques et de nouveaux domaines clefs, tels que la jeunesse, la population, la santé et la protection sociale. L'adoption par les États membres de la CESAP, à Incheon (République de Corée), en novembre 2012, de la Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique devrait par ailleurs se traduire par une augmentation du nombre de demandes de services consultatifs émanant des États membres et une intensification de la coopération technique entre ceux-ci au cours des exercices à venir.
Services consultatifs	15	18	18	
Séminaires/ateliers	10	11	11	
Total	25	29	29	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 7. Statistiques

Entité responsable : Division de statistique de la CESAP		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 7		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Améliorer l'utilisation des statistiques pour que les décisions reposent sur des données factuelles, et établir et diffuser des statistiques de qualité pour favoriser la création de sociétés ouvertes, viables et résilientes dans la région de la CESAP		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	348,2	410,3	403,4
		Consultants	27,0	36,7	37,9
		Voyages	70,5	84,9	75,5
		Bourses, subventions et contributions	107,2	110,0	86,5
		Total	552,9	641,9	603,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Meilleure compréhension par les décideurs et la population, grâce à des données et des analyses statistiques, des tendances et des questions nouvelles relatives au développement, favorisant la création de sociétés ouvertes, viables et résilientes	a) Pourcentage des décideurs nationaux et de la population qui disent que les travaux d'analyse de la CESAP sont pertinents et les aident à suivre et comprendre les grandes tendances et les questions nouvelles concernant le développement et à prendre des décisions sur les politiques en la matière 2010-2011 : 3 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 5	Les activités de renforcement des capacités porteront sur les domaines suivants : statistiques économiques, statistiques environnementales, statistiques démographiques, statiques d'état civil et utilisation des systèmes d'enregistrement des données d'état civil, et statistiques sociales. Une attention particulière sera par ailleurs prêtée aux nouvelles mesures rendues nécessaires par l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à la nécessité de moderniser les systèmes statistiques pour répondre pleinement aux besoins des utilisateurs, au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, et à l'établissement de statistiques de base dans les pays ayant des besoins particuliers.			
b) Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CESAP pour produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de sorte à favoriser l'édification de sociétés ouvertes, viables et résilientes	b) Pourcentage des participants aux activités pertinentes de la CESAP qui indiquent avoir été en mesure d'appliquer les connaissances acquises pour établir des données comparables de meilleure qualité et mieux les utiliser 2010-2011 : 60 2012-2013 (estimation) : 60 2014-2015 (objectif) : 65	Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs professionnels destinés à renforcer les capacités dans les domaines indiqués ci-dessus; b) des cours et des ateliers ayant pour objectifs d'améliorer l'application des normes et directives internationales relatives aux statistiques économiques, aux statistiques environnementales, et aux statistiques sociales et démographiques, et de développer et perfectionner certaines infrastructures statistiques, en particulier les registres d'entreprises, les techniques de vérification et de correction des données, les bases de métadonnées, les dispositifs d'évaluation de la qualité et les systèmes d'enregistrement des données d'état civil. Ces activités seront menées en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, les autres commissions régionales, des fonds et programmes des Nations Unies (notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des			

		Nations Unies pour la population, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) et des institutions spécialisées (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale). Les principaux partenaires régionaux seront la Banque asiatique de développement, le Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. La collaboration se poursuivra également avec Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui jouent eux aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes statistiques mondiales et le renforcement des capacités dans le domaine de la statistique.	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>
Services consultatifs	20	20	18
Séminaires/ateliers	6	6	5
Total	26	26	23
			Pendant l'exercice 2012-2013, les activités du programme ordinaire de coopération technique ont contribué à ce que les statisticiens soient mieux à même de produire des statistiques de base en se conformant aux normes internationales et aux pratiques de référence, et d'utiliser et de promouvoir les nouvelles techniques et méthodes et les nouveaux cadres analytiques pour que soient produites des statistiques de qualité aux fins du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces activités correspondaient aux deux objectifs stratégiques adoptés par le Comité de statistique à sa deuxième session de 2010 : a) faire en sorte que d'ici à 2020, tous les pays de la région soient en mesure de fournir un ensemble prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; et b) permettre aux bureaux statistiques nationaux de gérer l'information de façon plus souple et plus économique grâce à une collaboration plus étroite. Les services consultatifs assurés dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique ont permis aux bénéficiaires de mieux comprendre comment utiliser les méthodes de suivi et les indicateurs pour mesurer les progrès du développement (notamment par rapport aux objectifs du Millénaire), ainsi que les techniques de mesure permettant d'établir des statistiques sur les inégalités entre les sexes et des statistiques économiques. Ils ont également contribué à la mise en place de systèmes statistiques, de bases et de gisements de données statistiques, et de dispositifs de documentation, d'archivage et de diffusion sécurisée des données statistiques mieux intégrées.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 8. Activités sous-régionales de développement

Entités responsables : Bureaux sous-régionaux de la CESAP pour le Pacifique, l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et l'Asie du Sud-Est.		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 16, sous-programme 8		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Intervenir utilement dans les domaines prioritaires pour les sous-régions du Pacifique, de l'Asie de l'Est et du Nord-Est, de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et de l'Asie du Sud-Est pour promouvoir l'élaboration et l'application de politiques favorisant un développement durable et ouvert à tous qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et les objectifs du Millénaire pour le développement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	355,0	617,0	517,4
		Consultants	28,4	217,6	200,0
		Voyages	88,2	148,5	160,2
		Bourses, subventions et contributions	144,7	272,8	306,8
		Total	616,3	1 255,9	1 184,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CESAP pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement	a) Augmentation du pourcentage de participants qui indiquent que les activités de la CESAP sont pertinentes et les aident à formuler et appliquer des politiques et des programmes, notamment des politiques et programmes concernant les femmes, dans des domaines prioritaires pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et l'Asie du Sud-Est; 2010-2011 : 50 2012-2013 (estimation) : 70 2014-2015 (objectif) : 75	Les activités de renforcement des capacités porteront surtout sur le développement social, les objectifs du Millénaire pour le développement, l'environnement, la croissance verte, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et l'urbanisation. Elles comprendront : a) des services consultatifs fournis à la demande des pays soucieux d'améliorer les moyens dont ils disposent pour élaborer des politiques et des programmes sociaux, notamment des régimes de protection sociale des femmes, des jeunes et des personnes handicapées; et b) des cours et ateliers visant à favoriser la mise en œuvre du Programme en faveur des villes du Pacifique, du Plan d'action pour une croissance verte et des stratégies nationales de développement inspirées des objectifs du Millénaire, ainsi que l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements grâce à la coopération Sud-Sud. Afin de renforcer les effets de ces activités, des effets de synergie seront créés et les partenariats, nouveaux ou existants, seront mis à profit pour mobiliser des ressources et répondre aux besoins de renforcement des capacités. La coopération se poursuivra avec des partenaires existants ou nouveaux, notamment des entités des Nations Unies et des organisations sous-régionales ou régionales comme l'Organisation de coopération économique, la Banque eurasiennne de développement, la Commission économique eurasiennne, la Communauté économique eurasiennne, la Banque islamique de développement, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique,			
b) Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement amenés à intervenir dans des domaines prioritaires pour les sous-régions aux fins de la réalisation des objectifs de	b) i) Pourcentage des États membres qui indiquent que la collaboration aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement s'est intensifiée entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement dans leur sous-région 2010-2011 : 15 2012-2013 (estimation) : 40 2014-2015 (objectif) : 60				

développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement	ii) Augmentation du nombre d'institutions partenaires des sous-régions qui participent aux activités d'échange de connaissances organisées par la CESAP (composantes 2 à 5)			l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Coopération économique pour la sous-région de l'Asie du Sud, la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, le Programme de coopération sur l'environnement pour l'Asie du Sud, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, et des organisations de la société civile.
	2010-2011 : 2			
	2012-2013 (estimation) : 6			
	2014-2015 (objectif) : 6			
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Les services consultatifs que la CESAP a fournis pendant l'exercice 2012-2013 ont permis de mieux faire connaître les politiques et programmes à mettre en place pour atteindre les objectifs du Millénaire et renforcer les capacités permettant de répondre aux besoins de développement prioritaires au niveau sous-régional. Conjointement, les États membres ont examiné les activités menées aux échelons national et sous-régional comme suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et réuni des éléments devant alimenter des consultations régionales et mondiales. La CESAP a par ailleurs entrepris une étude d'ensemble des programmes que des villes d'Asie du Nord-Est ont élaborés pour réduire leurs émissions de carbone et améliorer leur bilan écologique. Les fonds du programme ordinaire de coopération technique ont servi à financer : des ateliers de formation sur les politiques favorisant un développement durable ouvert à tous sur la promotion de la coopération régionale et sur l'élaboration de politiques solides en matière d'économie, d'emploi et de protection sociale; un forum sous-régional sur la participation des jeunes; des ateliers de formation sur l'amélioration des capacités de production grâce à l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce; un atelier de développement des capacités en matière de sécurité alimentaire; des consultations sous-régionales sur les priorités du développement, dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'emploi et la protection sociale, la sécurité énergétique et la réduction des risques liés aux catastrophes.
Services consultatifs	40	22	22	
Séminaires/ateliers	33	49	69	
Total	73	71	69	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

3. Développement économique en Europe : 3 820 100 dollars

- 23.42 Les activités entreprises dans ce domaine sont exécutées par le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 17 (Développement économique en Europe) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Des activités de coopération technique seront menées dans les pays en transition d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est en vue de renforcer les moyens dont ils disposent pour transposer dans leur législation nationale les instruments juridiques, les normes et les règlements internationaux, dont ceux de la CEE, et de les appliquer. Des activités seront également menées dans le but de promouvoir l'intégration et la coopération régionales, notamment sur les questions transfrontalières, et d'appuyer les efforts faits par les pays pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 23.18 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Augmentation/ diminution		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	2 834,5	3 255,9	(90,8)	(2,8)	3 165,1	45,3	3 210,4
Consultants	66,7	64,7	(25,9)	(40,0)	38,8	0,5	39,3
Voyages	334,7	383,2	–	–	383,2	18,2	401,4
Frais généraux de fonctionnement	0,1	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	209,7	161,5	5,1	3,2	166,6	2,4	169,0
Total	3 445,6	3 865,3	(111,6)	(2,9)	3 753,7	66,4	3 820,1

Sous-programme 1. Environnement

Entité responsable : Division de l'environnement de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)				
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 1, réalisations escomptées b) et d)		2010-2011 (dépenses effectives)		2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les moyens dont disposent les pays de la région pour adhérer aux conventions de la CEE relatives à l'environnement et les mettre en œuvre		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)		500,1	613,0	543,1
		Consultants		17,1	17,3	9,8
		Voyages		45,1	53,2	60,7
		Participants aux séminaires		27,3	17,2	22,7
		Total		589,6	700,7	636,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a				
Amélioration de la gestion transfrontalière des questions relatives à l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est	Nombre d'instances conjointes, d'initiatives et d'accords, bilatéraux ou multilatéraux, établis pour améliorer la gestion transfrontalière de l'eau et de l'environnement 2010-2011 (référence) : 6 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	La coopération transfrontalière en matière d'environnement et de ressources naturelles partagées constitue un défi majeur pour le développement durable de la région de la CEE. Les conventions de la CEE sur l'environnement offrent un cadre utile pour le développement de la coopération régionale et la gestion des problèmes environnementaux interdépendants.				
		Dans le cadre de sa stratégie d'assistance technique dans ce domaine, la CEE prévoit notamment des missions consultatives, des séminaires ou ateliers et des projets opérationnels qui seront élaborés en collaboration avec les pays membres et auxquels participeront les secrétariats des conventions. Les projets opérationnels ci-après seront élaborés et exécutés à l'appui des réalisations escomptées :				
		a) Coopération et dialogue régionaux sur la gestion des ressources en eau en Asie centrale (phase 2); renforcement des capacités de gestion de la sécurité des barrages en Asie centrale (phase 3);				
		b) Qualité de l'eau en Asie centrale;				
		c) Renforcement de la coopération concernant les fleuves Talas et Tchou, qui traversent le Kirghizistan et le Kazakhstan;				
d) Développement de la coopération entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en ce qui concerne les eaux et l'environnement du bassin du haut Amou-Daria;						
e) Développement de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau dans la zone du bassin du Drin.						
Les activités seront mises en œuvre en étroite collaboration avec les autorités nationales et les parties concernées, ainsi qu'avec des organisations et institutions régionales et internationales.						

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	
Services consultatifs	35	20	20	Les résultats suivants devraient être obtenus au cours de l'exercice biennal 2012-2013 : a) négociation entre la République de Moldova et l'Ukraine d'un accord de coopération pour la gestion durable du Dniestr; b) renforcement de la base institutionnelle de coopération entre la République de Moldova et l'Ukraine pour la gestion durable du Dniestr, grâce à la création d'une instance mixte; c) création d'un groupe de travail sur la qualité de l'eau en Asie centrale; d) création d'un système de partage entre le Kirghizistan et le Kazakhstan d'informations opérationnelles relatives à l'eau (bassins du Tchou et du Talas); e) création et mise en train des travaux de groupes de travail mixtes spécialisés pour la coopération transfrontalière en matière de gestion des ressources hydriques du bassin du Drin. Les résultats suivants devraient être obtenus en 2014-2015 : a) création d'un groupe de travail sur la coopération en matière d'hydrologie et d'environnement entre le Tadjikistan et l'Afghanistan; b) création de groupes d'experts communs à l'Ukraine et à la République de Moldova en vue de développer la coopération en matière de gestion des ressources en eau dans le bassin du Dniestr; c) création d'une base de données commune sur la qualité de l'eau en Asie centrale; d) création, par le Kazakhstan et le Kirghizistan, d'un groupe d'experts sur les écosystèmes aquatiques du Tchou et du Talas; e) création d'un système de partage des informations relatives à la gestion des ressources en eau du bassin du Drin; f) mise en œuvre de mesures à court terme de suivi du mémorandum d'accord sur une vision stratégique commune de la gestion durable du bassin du Drin.
Séminaires et ateliers	23 (891)	14 (300)	14 (300)	
Projets opérationnels	7	7	6	
Total	65	41	40	

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Transports

Entité responsable : Division des transports de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 2, réalisation escomptée c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les moyens dont les pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du Caucase et d’Asie centrale disposent pour appliquer efficacement les instruments juridiques, les normes et les règlements, ainsi que les recommandations de la CEE concernant les questions de transport		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	450,8	450,7	550,8
		Consultants	10,0	20,6	9,8
		Voyages	49,0	43,2	55,2
		Participants aux séminaires	14,2	22,9	27,6
		Total	524,0	537,4	643,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des capacités nationales pour l’application du cadre juridique et réglementaire de la CEE relatif aux transports terrestres internationaux, aux infrastructures et aux services, à la facilitation du passage des frontières, à la sécurité routière et au transport des marchandises dangereuses et des denrées périssables	Nombre d’adhésions de pays bénéficiaires aux instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports 2010-2011 (référence) : 1 681 2012-2013 (estimation) : 1 690 2014-2015 (objectif) : 1 700	La CEE met au point des conventions, des règles et des normes qui réglementent le transport intérieur et les infrastructures de transport intérieur afin de promouvoir la coopération et l’intégration régionales, de faciliter la circulation des personnes et des biens à l’échelle internationale et d’améliorer la compétitivité, la sûreté, l’efficacité énergétique et la sécurité dans le secteur des transports. Les activités de coopération technique menées dans ce secteur visent à renforcer les moyens dont disposent les pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du sud du Caucase et d’Asie centrale, en particulier les pays sans littoral, pour appliquer les instruments juridiques, les normes et les règlements pertinents de la CEE, ainsi que pour développer leurs infrastructures de transport intérieur. Les activités de coopération technique menées au titre de ce sous-programme seront les suivantes : a) Missions consultatives sur les instruments juridiques relatifs à la facilitation des transports, au passage des frontières, à la sécurité routière, à la construction des véhicules et au transport de marchandises dangereuses et autres cargaisons spéciales, ainsi qu’à l’établissement de liaisons de transport eurasiatiques; b) Ateliers et séminaires techniques portant sur certaines questions relatives aux projets d’autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen (systèmes de transport intelligents, tarification de l’accès aux infrastructures, transport intermodal, nouvelles technologies applicables aux transports ferroviaires, centres logistiques et centres de fret, modes de transport et matériaux verts, passage des frontières, sûreté et sécurité); c) Dans certains pays, séminaires et ateliers sur l’application de divers instruments juridiques de la CEE, visant en particulier à renforcer le cadre juridique et réglementaire en matière de sécurité routière des pays d’Europe du Sud-Est et d’Asie centrale.			
b) Renforcement de la coopération régionale concernant le développement du transport en transit et la facilitation du passage des frontières dans le sud du Caucase et en Asie centrale	Augmentation du nombre d’États parties aux quatre instruments principaux se traduisant par l’application d’accords relatifs aux infrastructures de transport dans une plus grande partie de la région de la CEE 2010-2011 (référence) : 119 2012-2013 (estimation) : 122 2014-2015 (objectif) : 125				
c) Renforcement du cadre juridique et réglementaire relatif à la sécurité routière des pays d’Europe du Sud-Est, du sud du Caucase et d’Asie centrale	Nombre de pays ayant fixé des objectifs de sécurité routière au niveau national ou régional 2010-2011 (référence) : 38 2012-2013 (estimation) : 40 2014-2015 (objectif) : 42				

		Ces activités seront financées au moyen de ressources du programme ordinaire de coopération technique venant s'ajouter aux fonds du Compte pour le développement. Elles seront toutes mises en œuvre en coopération avec les acteurs nationaux concernés, ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et des institutions financières internationales.	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>		<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>
Services consultatifs	17	20	20
Séminaires et ateliers	3 (209)	4 (200)	4 (200)
Projets opérationnels	–	–	–
Total	20	24	24

Au cours des exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, l'accent sera mis sur la mise en œuvre d'activités prévues au titre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la sécurité routière. Il s'agira en particulier d'aider les pays bénéficiaires à arrêter des objectifs nationaux de sécurité routière et à renforcer leurs capacités en matière de collecte et de production de données sur la sécurité routière. Aider les États membres à atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral sera aussi une priorité, de même que renforcer les moyens dont disposent les pays membres pour appliquer les accords de la CEE relatifs aux infrastructures de transport et de faciliter la circulation transfrontalière sur le réseau de transport eurasiatique. Grâce à ces activités, tous les pays de la région de la CEE, sauf le Turkménistan, devraient effectivement appliquer les instruments juridiques relatifs à la facilitation du passage des frontières (la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR, de 1975, et la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, de 1982). La coopération entre pays en transition économique devrait s'améliorer, de même que l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Statistiques

Entité responsable : Division de statistique de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 3, réalisation escomptée c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les moyens dont disposent les pays en transition économique de la région de la CEE, et des pays d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale en particulier, pour appliquer efficacement les normes et les bonnes pratiques internationales à la production de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, l’accent étant mis sur les indicateurs de suivi des stratégies de développement durable et des objectifs de développement convenus au niveau international		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	473,9	527,2	529,4
		Consultants	0,6	–	–
		Voyages	74,6	70,9	81,2
		Participants aux séminaires	35,1	15,3	13,3
		Total	584,2	613,4	623,9
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des compétences des pays bénéficiaires en matière de diffusion et de communication des indicateurs statistiques utiles pour le suivi des stratégies de développement durable et les objectifs de développement convenus au niveau international au moyen d’outils modernes de diffusion en ligne et de logiciels d’extraction de données	a) Nombre de pays d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale ayant téléchargé sur leur site Web une base de données statistiques interactive qui permet aux utilisateurs d’extraire des tableaux, graphiques et diagrammes sur mesure 2010-2011 (référence) : 1 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 8	Des missions consultatives et des ateliers de formation seront organisés sur demande pour améliorer les capacités statistiques des pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du sud du Caucase et d’Asie centrale dans divers domaines, tels que les statistiques économiques et les statistiques des entreprises, les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, les statistiques démographiques et sociales, les statistiques ventilées par sexe, les statistiques des migrations et les statistiques de l’environnement et du développement durable. Les activités s’appuieront largement sur des évaluations d’ensemble des systèmes statistiques nationaux, qui seront menées conjointement par la CEE, Eurostat et l’Association européenne de libre-échange et déboucheront sur des recommandations concernant le développement des capacités statistiques des pays d’Europe orientale et d’Europe du Sud-Est, du Caucase et d’Asie centrale. L’une des principales réalisations escomptées est que les pays intègrent systématiquement ces recommandations à leurs stratégies nationales de développement de la statistique, qui seront élaborées par la Banque mondiale, en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique et la CEE. Ces stratégies nationales serviront de cadre pour l’aide internationale et bilatérale et la mobilisation de ressources du Fonds d’affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques de la Banque mondiale. Aux ressources du programme ordinaire de coopération technique viendront s’ajouter des fonds du Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires. Pour que les activités de coopération technique soient efficacement menées, des partenariats continueront d’être noués avec des partenaires internationaux et bilatéraux jouant un rôle clef dans la sous-région, notamment la Banque mondiale, Eurostat, le CIS-STAT, l’Association européenne de libre-échange, l’OCDE, le FNUAP, l’UNICEF, le PNUD, l’OIT et le FMI.			
b) Renforcement des moyens dont disposent les pays bénéficiaires pour combler leurs lacunes en matière de production de données statistiques conformes aux normes internationales, et notamment aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies	b) i) Nombre de pays d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale qui ont intégré les recommandations issues des évaluations d’ensemble à leurs stratégies nationales de développement de la statistique 2010-2011 (référence) : 1 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 8 ii) Nombre de pays d’Europe du Sud-Est, d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale qui fournissent des rapports de qualité et formalisent les procédures d’élaboration des statistiques économiques, sociales et environnementales				

	2010-2011 (référence) :	9	
	2012-2013 (estimation) :	12	
	2014-2015 (objectif) :	15	
Produits (et nombre de participants)			Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015
Services consultatifs	13	26	24
Séminaires/ateliers	8 (154)	10 (250)	12 (300)
Projets opérationnels	–	–	–
Total	21	36	36
Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, la CEE a entamé, en collaboration avec Eurostat et l'Association européenne de libre-échange, des évaluations d'ensemble des systèmes nationaux de statistique des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale devant donner une vue globale du stade de développement de la statistique officielle dans chaque pays et permettre de recenser les lacunes des capacités de production de données statistiques conformes aux normes internationales, et notamment aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. À la fin de l'exercice, les autorités compétentes de quatre pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale avaient déjà revu le cadre institutionnel et juridique régissant leur système national à la lumière des résultats de l'évaluation. D'ici à la fin de l'exercice 2012-2013, des évaluations d'ensemble auront été menées dans neuf pays bénéficiaires, à leur demande. Les principales recommandations seront intégrées aux programmes de travail annuels et pluriannuels relatifs à la statistique. Les déficits de financement existant au niveau national seront recensés et communiqués aux donateurs internationaux et bilatéraux potentiels. D'ici à l'exercice 2014-2015, la plupart des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale auront aligné leurs normes et méthodes statistiques sur celles de la CEE, optimisé leurs procédures de production et mis en ligne des données statistiques comparables à celles des autres pays grâce à des applications web conviviales.			

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 4. Coopération et intégration économiques

Entité responsable : Division de l'intégration et de la coopération économiques de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 4, réalisations escomptées a), b) et c)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la coopération économique à l'échelon sous-régional et l'intégration des pays en transition, en particulier de ceux qui participent au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	555,1	684,1	603,7
		Consultants	27,0	3,6	9,8
		Voyages	51,9	93,8	61,8
		Participants aux séminaires	67,0	77,2	70,1
		Total	701,0	858,7	745,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la connaissance des meilleures pratiques et des directives relatives aux questions d'intégration économique, en particulier celles visées par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	a) Pourcentage de pays bénéficiaires ayant utilisé les informations qu'ils ont reçues à l'occasion de missions consultatives 2010-2011 (référence) : 6 2012-2013 (estimation) : 72 2014-2015 (objectif) : 85	Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a pour but de promouvoir la coopération sous-régionale en Asie centrale et de faciliter l'intégration de la région dans l'économie mondiale. Le principal défi est de faire en sorte que le Programme demeure une entité de l'ONU neutre et impartiale capable d'aider à régler des questions très complexes et souvent très sensibles relatives à la coopération économique et environnementale au niveau sous-régional. La mise en œuvre du Programme requiert la participation systématique de décideurs de haut niveau qui, par l'intermédiaire des organes directeurs, fournissent régulièrement aux six groupes de travail sur les projets des orientations stratégiques tenant compte des priorités et besoins des pays membres. Les efforts de renforcement du Programme porteront essentiellement sur une meilleur appropriation du Programme par les pays membres, notamment grâce à leur participation active au processus décisionnel et au financement des activités des groupes de travail sur les projets. Une décision du Conseil d'administration concernant le renforcement du programme est attendue en 2013. Les principales activités de coopération technique menées au titre de ce sous-programme seront les suivantes : a) conseils sur les politiques à suivre; b) ateliers de renforcement des capacités et d'aide à l'élaboration de politiques portant sur les questions de coopération régionale visées par le Programme; c) services techniques pour l'organisation des réunions du Conseil d'administration du Forum économique visés par le Programme; d) assistance technique et conseils aux institutions régionales en matière de réformes juridiques et institutionnelles visées par le Programme; e) appui à des activités intersectorielles dans des domaines couverts par le sous-programme.			
b) Renforcement des institutions et des cadres juridiques régionaux dans les domaines visés par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale	b) i) Pourcentage de pays estimant que les activités de renforcement des capacités menées par la CEE dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale ont contribué au renforcement de la coopération économique régionale 2010-2011 (référence) : 6 2012-2013 (estimation) : 57 2014-2015 (objectif) : 72 ii) Nombre d'institutions régionales considérant que l'assistance technique fournie dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a accru leur efficacité				

		2010-2011 (référence) :	3	Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, la coopération avec les principaux partenaires et les donateurs bilatéraux et multilatéraux présents dans la région sera renforcée. Des partenariats durables seront établis dans les domaines stratégiques de la coopération régionale, en premier lieu la gestion des ressources en eau et des ressources énergétiques.
		2012-2013 (estimation) :	5	
		2014-2015 (objectif) :	5	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les réunions des organes directeurs du Programme et des groupes de travail sur les projets, ainsi que la coordination régulière avec les organisations partenaires permettront à la CEE : a) de définir de manière précise les besoins des pays qui participent au Programme; b) d'améliorer la coordination des activités avec les organisations partenaires concernées; c) de concevoir et mettre en œuvre des projets intégrant les bonnes pratiques et les recommandations émises en matière d'élaboration des politiques, et de renforcer les moyens dont disposent les pays participants pour appliquer ces pratiques et ces recommandations; d) d'évaluer régulièrement l'impact de la mise en œuvre du Programme. Changements attendus pour 2012-2013 et 2014-2015 : adoption et application, par les ministères et organismes publics et les organisations et institutions régionales, des bonnes pratiques et des recommandations relatives au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales promues dans le cadre des réunions des organes directeurs, des forums économiques et des groupes de travail sur les projets du Programme; décision des États participant au Programme concernant un renforcement global du Programme axé sur une meilleure gouvernance et une mise en œuvre plus efficace des projets; décision prise par le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral concernant les mesures devant lui permettre de renforcer son assise juridique et de mieux fonctionner; extension du processus de renforcement juridique et institutionnel du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral à la gestion régionale de l'information sur l'eau et de l'information hydrométéorologique; renforcement des moyens dont dispose l'Afghanistan pour participer à l'application des meilleures pratiques et des recommandations concernant la coopération et l'intégration économiques régionales et participation active du Gouvernement afghan aux travaux des institutions et organisations régionales concernées.
Services consultatifs	13	16	16	
Séminaires/ateliers	9 (537)	10 (350)	10 (350)	
Projets opérationnels	1	2	2	
Total	23	28	28	

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 5. Énergie renouvelable

Entité responsable : Division de l'énergie durable de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 5, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les moyens dont disposent les experts des pays en transition pour appliquer les recommandations internationales et les recommandations de la CEE concernant l'exploitation des énergies durables		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	462,7	553,3	556,9
		Consultants	–	11,5	–
		Voyages	57,1	53,1	67,1
		Participants aux séminaires	10,4	23,1	26,2
		Total	530,2	641,0	650,2
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines disponibles pour l'élaboration de stratégies d'efficacité énergétique permettant aux pays de se conformer aux obligations que leur font les traités internationaux	a) i) Nombre de pays ayant effectivement appliqué les recommandations de la CEE en matière d'efficacité énergétique 2010-2011 (référence) : 10 2012-2013 (estimation) : 11 2014-2015 (objectif) : 12	Les pays en transition souffrent d'une pénurie d'énergie et de carburant liée à leur situation économique. Ils doivent également se conformer aux obligations que leur font des traités internationaux tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les conventions de la CEE. Les activités suivantes seront menées pour les aider à atteindre ces objectifs : a) Conseils pour l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'exploitation durable de l'énergie; b) Ateliers de renforcement des capacités relatives à l'adoption de modes de production et de consommation énergétiques durables axés sur la restructuration des systèmes énergétiques, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables; c) Aide à l'élaboration et à l'exécution de projets devant permettre aux pays de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des conventions de la CEE; d) Cours et séminaires visant à aider les pays à réformer le secteur de l'énergie et à créer des marchés pour les produits consommant moins d'énergie; e) Établissement ou renforcement de réseaux d'experts et de décideurs en matière d'efficacité énergétique (aux niveaux sous-régional et régional). Dans le cadre du sous-programme, les partenariats et réseaux d'experts et de décideurs existant dans tous les pays en transition seront encore renforcés, de même que la coopération avec les entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, en particulier le PNUD, le PNUE, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la CESAP, la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque de commerce et de développement de la mer Noire, la Commission économique eurasiennne, le			
	ii) Nombre de projets relatifs à l'efficacité énergétique grâce à l'appui fourni dans le cadre du sous-programme 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 7				
b) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines disponibles pour l'élaboration de stratégies d'exploitation des énergies renouvelables permettant aux pays de se conformer aux obligations que leur font les traités internationaux	b) Nombre de pays ayant effectivement appliqué les recommandations de la CEE sur les énergies renouvelables 2010-2011 (référence) : 10 2012-2013 (estimation) : 11 2014-2015 (objectif) : 12				

		Comité exécutif de la CEI, la Banque asiatique de développement, le Secrétariat de la Charte de l'énergie, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, d'autres organisations régionales et sous-régionales et la Commission européenne.	
Produits (et nombre de participants)			Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015
Services consultatifs	13	20	24
Séminaires/ateliers	5 (345)	7 (190)	6 (200)
Total	18	27	30
			Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, sept ateliers seront organisés en vue du renforcement des capacités institutionnelles et humaines nécessaires à l'élaboration de stratégies en matière d'efficacité énergétique et de mise en valeur des énergies renouvelables devant permettre aux pays de s'acquitter des obligations que leur font les traités internationaux. Ces ateliers devraient permettre de renforcer les capacités de quelque 190 experts nationaux. Huit institutions ou autorités compétentes devraient, grâce au sous-programme, avoir adopté et appliqué les meilleures pratiques et les recommandations relatives à l'efficacité énergétique et à la création de partenariats public-privé favorables aux pauvres dans le domaine des énergies renouvelables. En outre, 20 missions consultatives seront effectuées au cours de l'exercice biennal. Grâce à ces activités, le nombre de pays appliquant effectivement les recommandations de la CEE en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables devrait passer de 10 à 11 au cours de l'exercice. Le nombre de pays qui achèveront la mise au point de plans d'efficacité énergétique, de plans de promotion des technologies énergétiques durables et moins polluantes et de plans axés sur la prise en compte systématique des changements climatiques devrait également passer de 10 à 11. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, six ateliers seront organisés en vue du renforcement des capacités institutionnelles et humaines nécessaires à l'élaboration de stratégies en matière d'efficacité énergétique et de mise en valeur des énergies renouvelables devant permettre aux pays de s'acquitter des obligations que leur font les traités internationaux. Ces ateliers devraient permettre de renforcer les capacités de quelque 200 experts nationaux et de promouvoir l'application par 10 institutions ou autorités nationales compétentes des meilleures pratiques et des recommandations relatives à l'efficacité énergétique et à la création de partenariats public-privé favorables aux pauvres dans le domaine des énergies renouvelables. En outre, 24 missions consultatives seront effectuées au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Grâce à ces activités, le nombre de pays appliquant effectivement les recommandations de la CEE en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables devrait passer de 11 à 12 au cours de l'exercice. Le nombre de pays qui achèveront la mise au point de plans d'efficacité énergétique, de plans de promotion des technologies énergétiques durables et moins polluantes et de plans axés sur la prise en compte systématique des changements climatiques devrait également passer de 11 à 12 en 2014-2015.

^a Les activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 6. Commerce

Entité responsable : Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire de la CEE		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Éléments du plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 6, réalisation escomptée b)					
Objectifs : Aider les pays les moins avancés de la région de la CEE à appliquer des mesures visant à faciliter leurs échanges et leur coopération économique et commerciale et leur intégration dans l'économie régionale et mondiale					
		Assistance temporaire			
		(autre que pour les réunions) 391,9 427,6 426,5			
		Consultants 11,9 11,7 9,9			
		Voyages du personnel 57,0 69,0 75,4			
		Participation à des séminaires 55,9 5,8 9,1			
		Total 516,7 514,1 520,9			
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Accroissement des moyens dont les pays en transition disposent pour appliquer les recommandations, normes, directives et techniques de la CEE, notamment en ce qui concerne la facilitation des échanges et le commerce électronique	a) Nombre de pays établissant une coopération soutenue entre les organismes de réglementation commerciale et le milieu des affaires en vue de promouvoir l'utilisation d'instruments spécifiques de facilitation des échanges (comme le Guichet unique ou la coopération entre secteurs public et privé visant à promouvoir et faciliter les échanges) 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	La coopération technique dans le domaine de la facilitation du commerce sera axée sur le renforcement de la capacité des États membres en transition de suivre les meilleures pratiques et les normes internationales et de faire du commerce un moteur de la croissance économique et du développement durable. La mise en œuvre du programme de coopération technique s'appuiera sur les normes, recommandations et instruments élaborés par la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire de la CEE, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques standard, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation et d'autres entités dont s'occupe la Division. La stratégie relative à ce sous-programme englobera les éléments suivants :			
b) Renforcement de la capacité des pays en transition à promouvoir et appliquer des politiques, stratégies et mécanismes de facilitation du commerce et à favoriser leur intégration économique au niveau régional	b) i) Nombre de stratégies, politiques et mécanismes nationaux ou régionaux de facilitation du commerce adoptés pour promouvoir et faciliter les échanges 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 6 ii) Nombre de réseaux d'experts et de décideurs en ce qui concerne la facilitation du commerce qui reçoivent un soutien dans le cadre du programme 2010-2011 (référence) : 2 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 3	a) Services consultatifs tenant compte des demandes et des besoins particuliers des États membres de la CEE; b) Au moins deux projets de coopération technique; c) Organisation d'ateliers de formation aux niveaux sous-régional, régional et interrégional afin de promouvoir une utilisation efficace des normes, critères, recommandations et instruments internationaux visant à faciliter le commerce et la formulation de politiques commerciales; d) Élaboration d'études, de documents directifs et de supports pédagogiques portant sur des problèmes particuliers et mise au point de méthodes de transfert des meilleures pratiques et des données d'expérience; e) Renforcement des réseaux d'experts et de décideurs en place et constitution de nouveaux réseaux de ce type (aux niveaux sous-régional, régional et mondial) pour faciliter le partage des connaissances et des informations et l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.			

				Les activités menées au titre du sous-programme permettront d'améliorer l'application des instruments de la CEE dans des domaines comme la rationalisation des échanges d'informations commerciales (le développement du concept du Guichet unique de dédouanement des exportations et importations, l'harmonisation des données et la normalisation des documents, en particulier); les meilleures pratiques en matière de réglementation; le recours aux mécanismes nationaux de partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour promouvoir la facilitation du commerce; la facilitation des échanges, du transit et du passage des frontières. Il s'agira aussi d'améliorer la capacité des États membres en transition de formuler des politiques et stratégies commerciales. Le sous-programme renforcera encore les partenariats et réseaux d'experts et de décideurs existant dans les pays en transition ainsi que ceux établis avec les experts de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Commission européenne, les organismes nationaux des pays industrialisés, les organisations sous-régionales et régionales (telles que le Conseil de coopération régionale en Europe du Sud-Est, la Commission économique eurasienne et la Communauté économique eurasienne) et favorisera la coopération entre le secteur public et le secteur privé à des fins de facilitation du commerce.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, 9 ateliers de renforcement des capacités et 20 initiatives de conseil visant à renforcer les capacités nationales d'application des politiques commerciales et de facilitation des échanges seront organisés dans le cadre du sous-programme. D'ici à la fin de l'exercice biennal, le nombre de pays ayant retenu l'option du Guichet unique devrait passer de 10 à 11, ce qui aura pour effet d'améliorer l'efficacité des procédures commerciales et d'assurer une bonne gouvernance en matière de commerce extérieur dans les pays en transition. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les activités menées au titre du sous-programme devraient voir un recours accru à des instruments novateurs de facilitation du commerce dans le cadre de services consultatifs, d'ateliers de renforcement des capacités, d'études et de projets sur le terrain, afin d'appuyer la croissance économique et l'intégration régionale dans les pays les moins avancés de la région de la CEE.
Services consultatifs	21	20	20	
Séminaires/ateliers	11 (776)	9 (400)	9 (400)	
Bourses de perfectionnement	–	–	–	
Projets opérationnels	2	2	2	
Total	34	31	31	

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : 6 196 400 dollars

- 23.43 Les activités dans ce domaine sont exécutées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à l'appui du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du cadre stratégique pour la période 2014-2015. Elles visent à doter les décideurs de capacités techniques accrues qui leur permettront de concevoir, formuler, mettre en œuvre et évaluer de nouvelles politiques, d'affiner leur connaissance et leur compréhension des questions qui touchent le développement économique et social et d'appuyer l'utilisation de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de suivi des tendances observées dans les domaines économique et social et en matière d'environnement dans le cadre de la poursuite des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Elles viseront en particulier à aider les pays à unifier les mesures et les politiques qu'ils adoptent afin de progresser vers la réalisation de ces objectifs à l'horizon 2015, notamment de ceux qui découlent de la Déclaration du Millénaire, du Sommet mondial de 2005 et de son Document final, et de ceux fixés au terme des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015.

Tableau 23.19 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses)	2012-2013 (taux révisés)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	4 200,7	4 045,8	(173,9)	(4,3)	3 871,9	254,8	4 126,7
Consultants	671,8	731,0	—	—	731,0	48,2	779,2
Experts	1,2	—	—	—	—	—	—
Voyages	685,0	932,4	—	—	932,4	44,2	976,6
Subventions et contributions	68,4	313,9	—	—	313,9	—	313,9
Total	5 627,1	6 023,1	(173,9)	(2,9)	5 849,2	347,2	6 196,4

Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

Entité responsable : Division de l'intégration et du commerce international de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Éléments du plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 1, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de resserrer leurs liens avec l'économie mondiale et d'améliorer la coopération régionale et les mécanismes d'intégration aux niveaux sous-régional, régional et panaméricain		Assistance temporaire (autre que pour les réunions)	319,8	285,8	158,8
		Consultants	38,8	26,2	27,8
		Voyages	37,9	53,0	55,5
		Subventions et contributions	–	29,0	29,0
		Total	396,5	394,0	271,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des décideurs des pays membres de la CEPALC de concevoir, mettre en œuvre et gérer les politiques commerciales et les stratégies de développement des exportations les plus propices à une intégration plus effective dans les circuits commerciaux et les chaînes de valeur aux niveaux mondial et régional	a) Augmentation du nombre de pays bénéficiaires qui ont utilisé les informations et les conseils dispensés par les services de coopération technique de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de développement du commerce et des exportations 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 6	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences de la Division. Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs offerts par des experts techniques, internes ou externes, destinés à répondre à des besoins d'ordre technique particuliers; b) des ateliers de formation nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux visant à promouvoir un transfert de connaissances plus efficace; c) l'élaboration d'outils de formation sur des questions spécifiques pour permettre les transferts de savoir et les échanges de données d'expérience en rapport aux projets pilotes; et d) la création ou le renforcement de réseaux d'experts locaux pour resserrer les partenariats entre secteurs public et privé et améliorer l'échange des meilleures pratiques. Le sous-programme prévoit l'exécution de deux projets existants financés par des donateurs et de deux projets financés par le Compte pour le développement. La Division entend également mettre au point de nouveaux projets en ce qui concerne les ajustements nécessaires dans le domaine des exportations alimentaires en rapport aux changements climatiques; les meilleures pratiques adoptées dans le secteur public et le secteur privé pour régler les problèmes liés aux changements climatiques et saisir les occasions se présentant dans le secteur des exportations; les études de cas sur l'empreinte carbone de certains articles d'exportation, les outils analytiques (comme les méthodologies et les bases de données) permettant d'évaluer l'internationalisation des petites et moyennes entreprises; l'accès au crédit et aux autres services financiers, ainsi que les politiques novatrices de promotion de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises.			
b) Renforcement de la capacité des secteurs d'exportation nationaux des pays membres de la CEPALC de relever les défis se présentant à eux et de saisir les nouvelles occasions en matière de commerce international engendrées par les réglementations concernant les changements climatiques	b) Augmentation du nombre d'associations d'entreprises et d'exportateurs des pays membres qui prennent des mesures, conformément aux recommandations de la CEPALC, pour remplir les conditions fixées dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques dans leurs principaux marchés d'exportation 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 10 2014-2015 (objectif) : 15				
c) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays membres de la CEPALC de formuler et mettre en œuvre des	c) Nombre d'institutions des pays membres de la CEPALC mettant au point un plan d'action pour suivre les recommandations concernant				

politiques efficaces pour promouvoir l'internationalisation directe et indirecte des petites et moyennes entreprises de la région	l'internationalisation des petites et moyennes entreprises dans leurs politiques et programmes 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 6			Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, on continuera de faire fond, dans le cadre du sous-programme, sur la conclusion de partenariats à différents niveaux, en mettant à profit les atouts, les capacités et la complémentarité d'autres organismes des Nations Unies, comme la CESAP, le CCI, la FAO et le PNUE. On demandera aux pays membres d'évaluer l'efficacité des activités de renforcement des capacités proposées et de décrire les défis qu'ils s'attendent à devoir relever à l'avenir. On continuera aussi de renforcer les capacités internes en faisant appel à des experts ou des consultants venus de l'extérieur.
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Durant l'exercice biennal 2012-2013, au titre du sous-programme, une assistance technique a notamment été fournie à l'Union des nations de l'Amérique du Sud sur la base de plusieurs recommandations préconisant un renforcement du commerce intrarégional entre les membres de l'UNASUR. Un soutien technique a également été apporté à plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour qu'ils participent davantage à l'économie mondiale, en particulier en tissant des liens avec la région dynamique de l'Asie-Pacifique. Une aide est également fournie à la Colombie, à l'Équateur, au Nicaragua et à la République dominicaine pour leur permettre de mieux comprendre les conséquences de la comptabilisation du carbone et des initiatives d'étiquetage pour les exportations latino-américaines dans le secteur de l'agro-alimentaire. De telles mesures se poursuivront en 2013 et durant le prochain exercice biennal. La Colombie et le Mexique ont aussi bénéficié d'une assistance technique aux fins de l'application des indicateurs concernant la gouvernance d'entreprise, qui sera élargie à l'Argentine, au Chili et au Pérou en 2013. À compter de 2013, six pays membres de la CEPALC bénéficieront d'une assistance technique aux fins de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises. Pour l'exercice biennal 2014-2015, il est prévu, dans le cadre du sous-programme, de porter à 10 le nombre de pays appliquant les recommandations de la CEPALC grâce à des activités de renforcement des capacités en ce qui concerne la politique commerciale, les aspects du commerce international liés au changement climatique et l'internationalisation des petites et moyennes entreprises. On s'attend à ce que cela donne lieu à une plus forte demande en assistance technique pour mettre au point des instruments en matière de politique commerciale; en ajustements des normes d'émission de carbone pour les articles exportés et en outils novateurs de collecte de données et de financement du commerce pour renforcer l'internationalisation des petites et moyennes entreprises. Il y aura aussi plus de programmes de renforcement des capacités techniques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour leur permettre de participer davantage à l'économie mondiale, en particulier en tissant des liens avec la région Asie-Pacifique, caractérisée par son dynamisme.
Services consultatifs	15	18	18	
Séminaires/ateliers régionaux	4 (140)	10 (550)	12 (650)	
Projets opérationnels	1	2	4	
Total	20	30	34	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Production et innovation

Entité responsable : Division de la production, de la productivité et de la gestion de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 2, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité technique des pays d’Amérique latine et des Caraïbes de promouvoir la convergence de productivité et l’innovation		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	98,0	–	294,8
		Consultants	9,7	62,4	66,3
		Voyages	21,1	58,3	61,1
		Bourses, subventions et contributions	7,4	24,8	24,8
		Total	136,2	145,5	447,0
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des pays de la région de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à accroître leur productivité économique et leur pouvoir d’innovation	a) Nombre de pays qui ont utilisé les informations et les recommandations obtenues auprès des services de coopération technique de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures propres à favoriser la productivité et l’innovation 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	Le programme de travail sera exécuté en s’appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles des bureaux sous-régionaux. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs aux États membres de la CEPALC pour les aider à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques sectorielles propres à favoriser l’investissement, la création d’entreprise, la convergence de productivité, l’innovation et la gouvernance d’entreprise; b) des ateliers techniques à l’intention des décideurs et des partenaires des secteurs public et privé et d’organisations de la société civile, afin de leur présenter pour examen et discussion des préconisations de mesures et d’outils propres à faciliter l’élaboration de politiques axées sur la productivité, l’innovation et la gouvernance d’entreprise; et c) des études techniques en vue de produire du matériel pédagogique facilitant la compréhension et la conception de politiques favorisant la convergence de productivité, la science et la technologie, l’innovation et l’investissement direct étranger. Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, on continuera de faire fond dans le cadre du sous-programme sur la conclusion de partenariats à différents niveaux, en mettant à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des gouvernements, des universités et des instituts de recherche ainsi que d’autres organisations internationales [FAO, OCDE, ONUDI et Organisation des États américains (OEA)].			
b) Renforcement de la capacité des responsables des réglementations dans les pays membres de la CEPALC de faire respecter le système de réglementation et de contrôle de la gouvernance d’entreprise	b) Augmentation du nombre d’organismes réglementaires adoptant des directives en matière de gouvernance d’entreprise basées partiellement ou totalement sur les normes (critères) diffusées dans le cadre de la coopération technique de la CEPALC, en particulier pour limiter les asymétries d’information entre les responsables des réglementations et les différents agents sur le marché des capitaux 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 3				

<i>Produits (participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Durant l'exercice biennal 2012-2013, l'assistance de la CEPALC permettra à quatre pays de la région de renforcer leurs capacités de formulation et de gestion des politiques visant à améliorer la productivité et encourager l'innovation. Cela passera notamment par l'intégration des technologies de l'information et des communications dans les entreprises, la définition de normes pour le haut débit et l'élaboration de stratégies d'administration en ligne. Par ailleurs, des stratégies nationales en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation seront mises au point avec l'aide de la CEPALC et on continuera d'encourager la conception de programmes et plans d'action numériques sur la société de l'information. Ces efforts seront facilités par la publication d'études et de rapports et l'organisation de réunions d'experts et de tables rondes. En 2014-2015, on s'emploiera encore à renforcer les capacités des institutions nationales dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, du développement de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises, en portant de quatre à cinq le nombre de pays qui prennent des mesures pour améliorer la productivité et encourager l'innovation et en faisant en sorte que trois agents sur le marché, et non plus seulement deux, puissent profiter des directives en ce qui concerne la gouvernance d'entreprise grâce aux normes (critères) diffusées dans le cadre de la coopération technique de la CEPALC, en particulier pour limiter les asymétries d'information entre les responsables des réglementations et les différents agents sur le marché des capitaux.
Services consultatifs	9	10	11	
Séminaires/ateliers	3 (45)	4 (60)	4 (60)	
Bourses	1	1	1	
Projets opérationnels	1	–	–	
Total	14	15	16	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance

Entité responsable : Division du développement économique de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 3, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer les nouveaux enjeux macroéconomiques et d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques propres à assurer une croissance à long terme		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 012,9	1 705,5	1 811,9
		Consultants	457,0	365,2	388,1
		Voyages	181,7	349,9	366,5
		Bourses, subventions et contributions	10,8	41,9	41,9
		Total	2 662,4	2 462,5	2 608,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux des pays membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques de stabilisation de la croissance, à la lumière des nouveaux enjeux macroéconomiques dans un contexte hautement volatile	a) Nombre de déclarations officielles soulignant l'utilité des services consultatifs fournis par la CEPALC en vue de la mise au point de politiques de stabilisation de la croissance 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 5	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles des bureaux sous-régionaux. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services de coopération technique aux États membres de la CEPALC pour l'élaboration et l'évaluation de politiques et de mesures macroéconomiques nationales de création et d'allocation de ressources financières pour le développement productif, social et environnemental, l'architecture financière et la mise en place d'instruments financiers pour prévenir les crises financières et en atténuer les effets; b) des séminaires, ateliers et tables rondes pour présenter aux décideurs de la région de nouveaux cadres ou modèles théoriques, examiner les questions nouvelles et faire connaître les meilleures pratiques; c) des études analytiques de la formulation de politiques macroéconomiques pour un certain nombre de domaines d'intérêt et de questions nouvelles; d) la coordination des réseaux de décideurs afin de permettre l'échange de données d'expérience et la diffusion des bonnes pratiques. Le sous-programme prévoit l'exécution d'un projet financé par des donateurs concernant les politiques budgétaires contracycliques et d'un projet sur les questions liées aux politiques concernant le marché du travail (Compte de développement). Pour veiller à la bonne exécution du programme de travail, on continuera de faire fond dans le cadre du sous-programme sur la conclusion de partenariats à différents niveaux, en mettant à profit les atouts, les capacités et la complémentarité des autorités gouvernementales, des organismes régionaux et des institutions universitaires. On continuera aussi de renforcer les capacités en interne au moyen de programmes de formation et en ayant recours à des services consultatifs à court terme ou en faisant appel à des experts ou des consultants venus de l'extérieur en rapport aux nouveaux enjeux.			
b) Renforcement de la capacité des pays de la région de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des règlements et des mesures de promotion de la croissance à long terme qui permettent d'accomplir des progrès au niveau des grandes variables sociales	b) i) Pourcentage des bénéficiaires des services de coopération technique de la CEPALC qui se félicitent d'avoir pu ainsi accomplir des progrès dans le domaine des politiques macroéconomiques 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 80 ii) Nombre de pays ayant intégré des cadres et schémas théoriques dans leur analyse des questions macroéconomiques émergentes conformément aux recommandations de la CEPALC 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6				

<i>Produits (participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Durant l'exercice biennal 2012-2013, les pays sélectionnés devraient renforcer leur capacité à analyser, concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques propres à soutenir la croissance économique à long terme à la suite des missions consultatives spécifiques, des séminaires, ateliers et cours de formation internationaux dont ils auront bénéficié dans différents domaines tels que l'emploi, le marché du travail, l'inflation, les politiques et instruments budgétaires et monétaires. En 2012, le Salvador (Banque centrale), le Paraguay (Ministère des finances) et le Pérou (Bureau national de statistique) ont bénéficié d'une aide en ce qui concerne les méthodes et l'analyse statistiques, ce qui leur a permis d'effectuer des études sur de grands thèmes liés à l'activité économique, au commerce international et aux mesures d'amélioration de la productivité. Pour l'exercice biennal 2014-2015, on s'attend à ce que les pays sélectionnés aient davantage les moyens de mesurer les nouveaux enjeux macroéconomiques et de formuler et d'appliquer des politiques qui autorisent une croissance économique durable et permettent d'accomplir des progrès pour ce qui est des grandes variables sociales à la suite de missions de coopération technique, de services consultatifs, de séminaires, d'ateliers et de cours sur les politiques budgétaires et monétaires et le marché du travail. On considérera que ces initiatives de renforcement des capacités sont un succès si cinq pays bénéficiaires soulignent dans des déclarations officielles l'utilité et l'efficacité des services consultatifs fournis par la CEPALC, 80 % des pays recevant une assistance technique en reconnaissent l'importance et six pays adoptent les cadres théoriques et méthodologiques prescrits par la CEPALC dans le cadre de ses services consultatifs et missions de coopération technique.
Services consultatifs	45	45	45	
Séminaires/ateliers	3 (45)	5 (75)	5 (75)	
Bourses	1	1	1	
Projets opérationnels	2	2	2	
Total	51	53	53	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 4. Développement social et égalité sociale

Entité responsable : Division du développement social de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 17, sous-programme 5, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques propres à accélérer la réduction de la pauvreté, diminuer la vulnérabilité sociale et promouvoir l'égalité sociale dans la région		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	160,0	335,4	356,5
		Consultants	90,2	67,1	71,4
		Voyages	37,5	43,0	45,0
		Bourses, subventions et contributions	—	33,4	33,4
		Total	287,7	478,9	506,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des décideurs nationaux des pays membres de gérer et catégoriser les dépenses sociales et d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques sociales sectorielles, plus précisément en ce qui concerne la protection sociale, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté	a) i) Nombre de pays qui ont utilisé les recommandations obtenues auprès des services consultatifs de la CEPALC pour planifier et évaluer leurs politiques d'action sociale 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 6 ii) Pourcentage des participants aux ateliers qui considèrent que les connaissances acquises leur ont été utiles pour concevoir et évaluer des programmes sociaux dans les domaines de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la lutte contre la pauvreté 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 77	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du bureau sous-régional en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de répondre aux nouveaux défis découlant des engagements pris par l'ONU dans le domaine social pour la période postérieure à 2015. Le renforcement des capacités sera assuré par : a) la fourniture de services de coopération technique aux États membres de la CEPALC sur la gestion et l'analyse des programmes sociaux afin d'accroître l'efficacité des politiques sociales et de promouvoir une utilisation plus efficiente des fonds publics correspondants, notamment ceux qui sont affectés à la protection sociale, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la lutte contre la pauvreté; b) l'organisation d'ateliers techniques à l'intention des décideurs et des partenaires de la société civile, afin de leur présenter pour examen et discussion des recommandations sur des mesures et des outils propres à faciliter la gestion et l'analyse des politiques sociales; ces ateliers auront pour objectif d'améliorer l'évaluation et la conception des programmes sociaux ainsi que la mise en œuvre et le suivi des politiques et des mesures adoptées; c) la réalisation d'études techniques pour produire du matériel pédagogique en vue d'améliorer l'analyse des politiques sociales, l'évaluation et la conception des programmes sociaux ainsi que la mise en œuvre et le suivi des politiques adoptées.			
b) Amélioration de la capacité technique des pays membres de la CEPALC d'évaluer et d'analyser les résultats des programmes sociaux axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement	b) Nombre de pays qui ont utilisé les recommandations des services consultatifs de la Commission aux fins de l'analyse des progrès enregistrés sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire et dans le cadre des politiques sociales connexes	Dans le cadre de ce sous-programme, la Division cherchera à créer des effets de synergie avec des projets financés par des donateurs et exécutera un projet imputé sur le Compte de l'ONU pour le développement afin d'améliorer la formulation et la gestion des politiques sociales. On examine deux projets qui sont en cours de réalisation : a) Le projet de la CEPALC et de l'Agence allemande de coopération internationale intitulé « Promouvoir un pacte social			

dans les domaines sociaux et sur les objectifs de développement durable de l'après-2015	2010-2011 (référence) : 2012-2013 (estimation) : 2014-2015 (objectif) :	5 6 6	pour une protection sociale plus inclusive » (2012-2014); b) Le projet de la 8 ^e tranche du Compte pour le développement intitulé « L'heure de l'égalité : renforcement du cadre institutionnel des politiques sociales ».
			Pour garantir la bonne exécution de son programme de travail, le sous-programme continuera de nouer des partenariats à différents niveaux, en tirant parti des atouts et des capacités de chacun et des synergies avec les commissions et les organismes des Nations Unies (CEA, CESAP, FAO, PAM, PNUD et UNICEF, entre autres), les organisations régionales et sous-régionales (Communauté andine, Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Marché commun du Sud, Système d'intégration de l'Amérique centrale, Organisation des États américains, Organisation panaméricaine de la santé et Union des nations de l'Amérique du Sud, entre autres), les organismes internationaux de financement (CorpBanca SA, Société andine de développement, Banque interaméricaine de développement et Banque mondiale), et les organismes de coopération internationale des pays développés (Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, Union européenne et Agence allemande de coopération internationale, entre autres).
Produits (et nombre de participants)			Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015
Services consultatifs	15	16	18
Cours/ateliers régionaux	4 (55)	5 (75)	5 (75)
Bourses	1	1	1
Projets opérationnels	2	2	2
Total	22	24	26
Le bilan des réalisations pour la première année de l'exercice 2012-2013 comprend la fourniture de services de coopération technique à cinq pays d'Amérique latine et à 4 pays d'Afrique sur des sujets liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à deux pays sur la gestion des dépenses sociales afférentes aux politiques axées sur le premier objectif du Millénaire pour le développement et à trois pays sur des sujets liés à la protection sociale. Grâce à cette assistance technique, quatre pays membres de la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou) ont considérablement progressé sur la voie de l'utilisation des méthodes et des bases de données mises en place par la CEPALC aux fins de la surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et 12 pays africains participent à l'étude sur le coût de la faim en Afrique avec une assistance technique permanente que la Commission leur fournit par l'intermédiaire de l'équipe régionale coordonnée par la CEA. Les résultats obtenus par les quatre pays pilotes qui participent à l'étude sur le coût de la faim en Afrique seront présentés officiellement au cours du premier trimestre de 2013 avec une méthode particulière adaptée au continent africain et cette méthode sera utilisée dans huit autres pays. Les enseignements dégagés dans le cadre de l'étude ont été mis en relief dans les résolutions et décisions adoptées par la Conférence des Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue en mars 2012. S'agissant des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il convient de noter que les représentants des gouvernements de l'Argentine, d'Aruba, de l'Équateur, de la République dominicaine et de l'Uruguay sont parvenus à un accord sur une coopération pour promouvoir les études visant à analyser les coûts de l'obésité.			

Durant l'exercice biennal 2014-2015, six pays au moins devraient renforcer leurs capacités techniques en suivant les recommandations formulées par la CEPALC et en utilisant ses modèles pour gérer et catégoriser les dépenses sociales et pour améliorer la conception des politiques sociales et le suivi et l'analyse des questions connexes et des problématiques nouvelles dans le domaine social, et six autres pays devraient renforcer les capacités dont ils disposent pour l'évaluation et l'analyse des résultats des programmes sociaux liés à la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement et des engagements pris par l'ONU pour l'après-2015.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 5. Population et développement

Entité responsable : Division de la population de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 7, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays d’Amérique latine et des Caraïbes d’intégrer les questions de population dans les politiques et programmes de développement		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	162,1	318,1	338,1
		Consultants	17,3	12,9	13,7
		Voyages	64,2	47,8	50,0
		Bourses, subventions et contributions	11,4	36,5	36,5
		Total	255,0	415,3	438,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des pays d’Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances démographiques et d’étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique	a) Nombre de bureaux nationaux de statistique ayant bénéficié de services de coopération technique qui ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations de la CEPALC lors de la préparation et de la conduite des recensements de la population et des habitations et de l’évaluation de leurs résultats 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	La stratégie adoptée pour assurer la réalisation de l’objectif indiqué sera articulée autour de trois axes en privilégiant l’autonomisation, la coordination des ressources budgétaires et extrabudgétaires, la transposition des expériences réussies à plus grande échelle, la coopération Sud-Sud et l’optimisation du rendement des sommes dépensées. Le renforcement des capacités sera assuré par : a) la fourniture de services consultatifs aux États membres, sur leur demande, afin de les aider à analyser les tendances démographiques, les facteurs qui les déterminent et leurs répercussions sur les exigences à satisfaire dans le secteur social, puis à élaborer des politiques économiques et sociales; b) l’organisation de formations, d’ateliers et de séminaires pour renforcer les connaissances et la capacité technique des participants aux titres suivants : suivre les tendances démographiques; s’attaquer aux problèmes liés à la population et au développement; suivre les progrès réalisés dans l’application des recommandations émises aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux pertinents, en mettant l’accent sur les questions relatives aux peuples autochtones, l’analyse démographique et les données de recensement; c) l’élaboration de supports didactiques et la conduite de travaux de recherche à l’appui de la formation et des ateliers. Pour garantir la bonne exécution de son programme de travail, le sous-programme continuera de nouer des partenariats à différents niveaux, en tirant parti des atouts et des capacités de chacun et des synergies avec les acteurs stratégiques, notamment les bureaux nationaux de statistique de la région et d’autres organismes gouvernementaux opérant aux niveaux national et infranational, des organisations non gouvernementales opérant aux niveaux régional et mondial, y compris les réseaux universitaires et les centres de recherche, les pays donateurs, le FNUAP et d’autres entités compétentes du système des Nations Unies.			
b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la CEPALC de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, ainsi que dans le Plan d’action international de Madrid sur le vieillissement, la Déclaration de Brasília et la Charte de San José relative aux droits des personnes âgées	b) Nombre d’institutions ayant bénéficié de services de coopération technique qui ont pris des dispositions pour tenir compte des recommandations de la CEPALC sur l’adoption d’une approche ethnique et d’une démarche axée sur les droits pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux pertinents et la mise en œuvre des recommandations connexes 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 9				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Pendant l'exercice biennal 2012-2013, les capacités techniques seront en principe renforcées, en particulier dans les domaines de l'analyse démographique et des recensements (activités et données) et pour les questions relatives aux peuples autochtones. Ce renforcement des capacités des pays de la région devrait être assuré au moyen : a) de services consultatifs sur la conduite des recensements et d'ateliers sur l'analyse des données de recensement destinés aux pays qui prévoient de procéder à des recensements de leur population et des habitations ou qui en ont effectués récemment (plus de la moitié des pays de la région); b) de deux stages de formation intensifs de trois mois et demi sur l'analyse démographique, auxquels devraient participer une trentaine de personnes venant de 15 pays; c) d'ateliers sur la recherche des données de recensement pour des zones de faible étendue, la tabulation des données et les analyses thématiques, organisés au profit de quelque 120 participants venant de pays d'Amérique latine et des Caraïbes; et d) de services consultatifs et d'ateliers sur les tendances sociodémographiques concernant les peuples autochtones et leurs rapports avec le développement, organisés selon une approche axée sur les droits au profit d'une cinquantaine de participants venant de cinq pays au moins. Le nombre de pays qui suivent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans les accords internationaux pertinents et la mise en œuvre des recommandations connexes devrait augmenter et couvrir quasiment la totalité de la région étant donné que Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement fera très prochainement l'objet d'une évaluation à l'occasion de son vingtième anniversaire (au moins 30 pays). Cela entraînera par contre-coup un accroissement de la demande de services d'assistance technique appropriés dans les domaines du recensement et du traitement et de l'analyse des données sociodémographiques et pour la prise en compte des questions de population dans les politiques de développement.
Services consultatifs	15	17	30	
Cours/ateliers régionaux	4 (70)	5 (80)	5 (80)	
Bourses	2	2	2	
Projets opérationnels	1	1	–	
Total	22	25	37	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 6. Développement durable et établissements humains

Entité responsable : Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)		
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 8, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)
Objectifs : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'intégrer les considérations de gestion de l'environnement dans les politiques économiques et sociales et l'aménagement du territoire selon une optique de développement durable et de prise en compte du changement climatique	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
	256,8			
	Consultants			
	16,6			
	Voyages			
Bourses, subventions et contributions	52,8			
	63,6			
	66,6			
	–			
	33,9			
Total		326,2	144,4	150,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a		
a) Renforcement de la capacité des pays de la région d'intégrer des critères de durabilité dans les politiques et mesures concernant le développement, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence Rio +20	a) Nombre de pays ayant bénéficié de services consultatifs de la CEPALC qui tiennent compte des recommandations pertinentes pour intégrer des critères de durabilité dans les politiques, programmes et mesures concernant le développement 2010-2011 (référence) : 6 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 7	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme et en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du bureau sous-régional. Le renforcement des capacités sera assuré par : a) la fourniture de services consultatifs aux États membres de la CEPALC, à leur demande, pour la conception et le suivi de critères de viabilité écologique pour les politiques publiques et de mesures d'adaptation au changement climatique et de gestion des effets de ce changement; b) l'organisation de stages de formation et d'ateliers et l'octroi de bourses de perfectionnement aux fins de la présentation et de l'examen de cadres méthodologiques, d'indicateurs et de modèles pour mesurer les résultats obtenus sur le plan d'un développement durable, en collaboration avec d'autres organisations internationales (dans la région et ailleurs, au titre de la coopération Sud-Sud); et c) la réalisation d'études techniques axées sur l'élaboration de politiques et la présentation de matériel pédagogique à l'usage des acteurs des secteurs public et privé et des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux sur les sujets suivants : politiques de développement sur le plan environnemental, intégration de critères relatifs au développement durable dans les politiques publiques (concernant les budgets et les investissements) et gestion des risques liés aux changements climatiques. Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme et en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles de la Division et de celles qui sont disponibles		
b) Renforcement de la capacité technique des pays membres de la CEPALC de concevoir et mettre en œuvre des politiques de gestion des risques, de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique	b) i) Nombre de pays de la région qui, après avoir bénéficié de services de coopération technique dans les domaines de la gestion des risques, de la réduction de la vulnérabilité ou de l'adaptation au changement climatique, mettent en œuvre des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la CEPALC 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 5			

	ii) Pourcentage des participants qui considèrent que les ateliers de formation organisés par la CEPALC ont amélioré leurs capacités en matière de gestion des risques et d'adaptation au changement climatique 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 75	dans le cadre du sous-programme. Pour garantir la bonne exécution de son programme de travail, le sous-programme continuera de nouer des partenariats à différents niveaux (avec des établissements universitaires, des organisations internationales, des banques de développement et des donateurs), en s'appuyant sur le rôle qu'il joue en tant que coordonnateur de processus interorganisations régionaux et de publications produites dans ces contextes, telles que « Sustainable Development 20 Years on from the Earth Summit: progress, gaps and strategic guidelines for Latin America and the Caribbean » (Le développement durable 20 ans après le Sommet Planète Terre : progrès accomplis, lacunes et stratégie pour l'Amérique latine et les Caraïbes), ainsi que sur sa capacité de créer des synergies, notamment grâce à des collaborations avec la Banque interaméricaine de développement, l'Union européenne et les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui ont permis de produire l'étude intitulée « Economics of Climate Change in Latin America and the Caribbean » (Économie des changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes). Le sous-programme prévoit l'exécution de deux projets existants financés par des donateurs et de deux projets imputés sur le Compte pour le développement, axés sur les politiques publiques en faveur du développement durable et sur la gestion du changement climatique et l'adaptation à celui-ci.		
Produits (et nombre de participants)		Impact		
	Nombre effectif 2010-2011 Estimations 2012-2013 Prévisions 2014-2015	Cet appui est maintenu en 2012-2013 : les décideurs et les personnels techniques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes bénéficient d'une aide au renforcement des capacités axée sur l'économie des changements climatiques et sur la vulnérabilité, les risques et les effets d'une élévation du niveau des mers en vue d'élaborer des mesures d'adaptation. Plusieurs demandes ont été reçues pour la fourniture d'une assistance technique soutenue sur l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières. La Colombie et le Guatemala auront renforcé leur capacité de procéder à des analyses des conséquences socioéconomiques des phénomènes naturels extrêmes pour formuler des stratégies de réduction des risques dans le cadre de l'évaluation des catastrophes naturelles entreprise au cours de l'exercice. Pour ce qui est de l'intégration de critères de durabilité dans les politiques et mesures de développement, sept pays de la région bénéficient actuellement d'une assistance technique. Toutes ces activités seront renforcées au cours de l'exercice 2014-2015, compte tenu des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, des priorités définies pour l'après-2015 et des besoins des pays de la région face aux changements climatiques.		
Services consultatifs	12		12	12
Séminaires/ateliers	4 (60)		5 (75)	5 (75)
Bourses	1		1	1
Projets opérationnels	2		2	4
Total	19		20	22

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 7. Ressources naturelles et infrastructures

Entité responsable : Division de l'infrastructure et des ressources naturelles de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)		
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 9, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)
		Consultants	11,5	46,8
		Voyages	41,7	63,5
		Bourses, subventions et contributions	–	29,0
		Total	53,2	145,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a		
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de promouvoir et mettre en œuvre des politiques et des outils pour la gestion durable des ressources naturelles	a) i) Augmentation du nombre d'États membres qui appliquent les recommandations de la Commission dans l'évaluation et la mise en œuvre de politiques et d'outils pour la gestion durable des ressources naturelles 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 7 2014-2015 (objectif) : 8 ii) Augmentation du nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, après avoir bénéficié de services de coopération technique de la CEPALC, utilisent les recommandations reçues pour l'élaboration de politiques globales de gestion des infrastructures, de la logistique et de la mobilité 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 4 2014-2015 (objectif) : 6	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme et en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du siège régional de la CEPALC. Le renforcement des capacités sera assuré par : a) des services consultatifs dispensés à leur demande aux États membres de la CEPALC et à des organisations qui souhaitent élaborer des politiques rationnelles de gestion des ressources naturelles, évaluer les services publics de distribution, de transport, de logistique, de mobilité et d'infrastructure aux niveaux national et régional, en tenant compte des mécanismes d'intégration, et légiférer dans le but de promouvoir les gains de productivité et l'équité; les crédits prévus à ce titre sont nécessaires pour renforcer les capacités techniques de ces institutions nationales et sous-régionales qui sont déficitaires dans ces domaines; b) l'organisation d'ateliers techniques et de tables rondes qui permettent aux fonctionnaires des pays en développement d'examiner et de partager les meilleures pratiques et d'améliorer ainsi leurs compétences professionnelles en matière de gestion des ressources naturelles et d'élaboration de politiques et de cadres réglementaires pour les services publics de distribution, de transport, de logistique et d'infrastructure aux niveaux national et régional, en tenant compte des mécanismes d'intégration; c) la réalisation d'études techniques axées sur la formulation de politiques, l'élaboration de supports de formation et l'organisation de séminaires à l'intention des acteurs du secteur privé et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'améliorer la compréhension, l'évaluation et l'application de politiques rationnelles en matière de gestion des ressources naturelles; et d) l'évaluation des services publics de distribution et d'infrastructure et l'adoption de législations visant à promouvoir les gains de productivité et l'équité. Le sous-programme prévoit l'exécution de deux (au minimum) nouveaux projets de développement portant sur la gestion durable des ressources naturelles, les services publics de distribution ou les services d'infrastructure aux niveaux national et sous-régional, en étroite coordination avec les mécanismes d'intégration régionale tels le Projet Mesoamerica et l'Union des nations de l'Amérique du Sud.		
b) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies globales et rationnelles dans les domaines des infrastructures, de la logistique et de la mobilité, en tenant compte	b) Nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, après avoir bénéficié de services de coopération technique, expriment leur volonté de promouvoir l'adoption de politiques régionales qui vont dans le sens des recommandations de la CEPALC, pour les services d'infrastructure			

des mécanismes d'intégration régionale	2010-2011 (référence) :	s.o.	Pour garantir la bonne exécution de son programme de travail, le sous-programme continuera de nouer des partenariats à différents niveaux, en tirant parti des atouts et des capacités de chacun et des synergies avec les acteurs stratégiques des secteurs public et privé ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies présents dans la région, notamment le PNUD qui joue un rôle important dans la coordination à l'échelon national et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui accroît sa participation à des projets d'infrastructure physique, en particulier dans les pays d'Amérique centrale. ONU-Eau et la CNUCED sont d'autres organismes partenaires au sein du système des Nations Unies. Parmi les autres institutions importantes qui collaborent avec la Division pour explorer des possibilités de synergie et d'actions concertées, on peut citer l'OEA, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement d'Amérique latine, le Système économique latino-américain et caribéen, le Parlement latino-américain et l'Organisation latino-américaine de l'énergie.	
	2012-2013 (estimation) :	2		
	2014-2015 (objectif) :	4		
Produits (et nombre de participants)			Impact	
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	En 2012-2013, la CEPALC continue de fournir une assistance technique pour répondre aux demandes des États membres dans le domaine des ressources naturelles et des infrastructures. On prend de nouvelles initiatives pour avancer sur la voie d'une coordination des différentes politiques sectorielles à l'échelle régionale. En particulier, des ateliers de renforcement des capacités seront organisés pour encourager l'utilisation d'indicateurs de rendement énergétique dans le cadre des politiques sectorielles, y compris celles relatives aux transports. Ces initiatives permettront de promouvoir les interventions intersectorielles et de tirer parti des synergies dans le sous-programme.
Services consultatifs	10	12	14	
Séminaires/ateliers	3 (45)	4 (60)	4 (60)	
Bourses	2	1	1	
Projets opérationnels	2	1	2	
Total	17	18	21	Selon les hypothèses retenues pour l'exercice biennal 2014-2015, les conditions devraient être favorables pour progresser dans l'élaboration de politiques globales en faveur d'une gestion durable des ressources naturelles, d'une utilisation rationnelle de l'énergie et d'un développement viable des services d'infrastructure. En outre, avec des financements adéquats et les synergies résultant des collaborations établies avec d'autres initiatives, il devrait être possible de progresser sur la voie de l'adoption de politiques de coordination sous-régionales compte tenu de la volonté politique affichée et des engagements pris au sein de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, où la CEPALC jouera un rôle de conseiller pour les questions de politique générale. Cela devrait entraîner un accroissement de la demande de services d'assistance technique dans les domaines de la logistique et de l'intégration des infrastructures physiques. Les crédits alloués au titre du présent sous-programme et des fonds provenant du Compte pour le développement, par exemple ceux affectés au projet intitulé « Intégration des logistiques pour l'exploitation durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes », qui a été présenté récemment et dont les objectifs sont en phase avec ce sous-programme, l'un et l'autre visant à promouvoir une amélioration des politiques (notamment des réglementations techniques et économiques), pourraient servir à promouvoir l'intégration physique dans la région en lui donnant un caractère plus équitable et plus durable. La Division de l'infrastructure et des ressources naturelles estime que quatre pays au moins sont disposés à tenir compte des recommandations de la CEPALC dans les politiques régionales relatives à la coordination des services d'infrastructure.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 8. Statistique

Entité responsable : Division de statistique de la CEPALC		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)		
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 11, réalisations escomptées a) et b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)
Objectifs : Renforcer la capacité des pays d'Amérique latine de collecter, utiliser et compiler des données statistiques pertinentes, exactes et à jour pour l'élaboration des politiques économiques, sociales et environnementales des pays de la région		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	639,0	730,0
		Voyages	64,4	83,4
		Bourses, subventions et contributions	6,1	27,4
		Total	709,5	840,8
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a		
a) Renforcement des capacités des fonctionnaires des États membres et de leur maîtrise de la collecte, du suivi et de la diffusion de données sociales et environnementales de base (en particulier celles qui sont incluses dans les objectifs du Millénaire et autres objectifs de développement convenus au niveau international et en tenant compte de celles qui pourraient découler du programme de développement pour l'après-2015) à l'appui de la planification et de la formulation des politiques	a) i) Nombre de pays qui ont appliqué les recommandations méthodologiques formulées par les missions consultatives dans la préparation de leurs enquêtes auprès des ménages 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 9 2014-2015 (objectif) : 10 ii) Pourcentage de participants aux ateliers de formation qui considèrent que les recommandations reçues les ont aidés à progresser dans le suivi des questions sociales et des objectifs du Millénaire pour le développement 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 78	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Bureau sous-régional. Le renforcement des capacités prendra la forme : a) de services consultatifs dispensés aux États membres de la CEPALC, à leur demande, pour renforcer leur capacité de recueillir, de stocker, d'analyser, d'harmoniser et de publier des statistiques et des indicateurs officiels en ce qui concerne la comptabilité nationale et dans les domaines économique, social et environnemental aux fins de la production de données de qualité pour la conception de politiques, l'accent étant mis particulièrement sur le recensement et sur les statistiques et les indicateurs économiques de base; b) d'ateliers et de cours de formation visant à améliorer les méthodes de collecte et d'analyse des données statistiques de la comptabilité nationale, des enquêtes faites auprès des ménages, des statistiques sociales et environnementales, le suivi des progrès réalisés sur la voie de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international ainsi que la conception des politiques sociales correspondantes; c) d'études techniques effectuées à l'intention des bureaux nationaux de statistiques et des autres institutions publiques compétentes, afin de renforcer leurs capacités en matière de production de statistiques économiques, sociales et environnementales. Le sous-programme prévoit l'exécution d'un choix de projets financés par des donateurs et l'élaboration de deux projets imputés sur le Compte pour le développement dans les domaines de la comptabilité économique et environnementale et des statistiques sociales, en particulier celles qui concernent les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et celles qui pourraient être pertinentes dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.		
b) Renforcement des capacités des institutions publiques nationales de la région de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale (SCN) et d'améliorer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux	b) Nombre d'institutions ayant bénéficié de services de coopération technique qui ont adopté de nouvelles mesures visant à mettre en œuvre un SCN 2010-2011 (référence) : 5 2012-2013 (estimation) : 6 2014-2015 (objectif) : 7			

		Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, on continuera de nouer des partenariats à différents niveaux et de tirer profit des forces, des capacités et des synergies existantes de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, des commissions régionales, du PNUD (pour son rôle essentiel dans la coordination au niveau national), de la Banque mondiale, des organisations sous-régionales telles que le Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine, le Centre d'assistance technique des Caraïbes, la Communauté des Caraïbes, la Banque centrale des Caraïbes orientales, la Communauté andine et d'autres organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la région.	
Produits (et nombre de participants)			Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015
Services consultatifs	25	30	30
Séminaires/ateliers	2 (45)	3 (60)	4 (60)
Bourses de perfectionnement	–	2	–
Projets opérationnels	4	4	3
Total	31	39	37
			En 2012-2013, le nombre des pays qui s'appuient sur les recommandations méthodologiques convenues par la communauté internationale pour concevoir leurs enquêtes auprès des ménages devrait passer de huit à neuf. Le nombre des pays ayant adopté de nouvelles mesures visant à mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale devrait quant à lui passer de cinq à six au cours de la même période. On prévoit également que les indicateurs de succès pour ces deux catégories de pays seront respectivement de 10 et 7 pour l'exercice biennal 2014-2015. Certains pays auront, quant à eux, renforcé leurs capacités dans le domaine de la production d'indicateurs environnementaux. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les projets opérationnels continueront à développer des données et des indicateurs relatifs à l'environnement, aux objectifs du Millénaire pour le développement, aux prix et à la comptabilité nationale. En 2014-2015, ils pourraient également porter sur le développement des systèmes statistiques nationaux des pays de la région et les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 9. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

Entité responsable : Bureau sous-régional de la CEPALC pour le Mexique et l'Amérique latine		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 12, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité institutionnelle des pays de la sous-région de concevoir, évaluer, promouvoir et appliquer des politiques et des mesures favorables à un développement économique et social durable et équitable		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	325,2	384,2	150,6
		Consultants	27,5	72,6	78,1
		Voyages	105,0	105,9	111,0
		Bourses, subventions et contributions	3,1	27,6	27,6
		Total	460,8	590,3	367,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines de l'intégration et du développement socioéconomiques, de l'emploi, du commerce et du développement de la productivité et de la compétitivité	a) Augmentation du nombre des pays qui, après avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC, appliquent les recommandations émises en matière d'intégration et de développement socioéconomiques 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Bureau sous-régional. Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : a) services consultatifs assurés par des spécialistes internes et extérieurs en vue de répondre aux besoins spécifiques de nature technique; b) ateliers de formation sous-régionaux et nationaux visant à promouvoir un transfert plus efficace des connaissances; c) élaboration de supports de formation sur des méthodes spécifiques de transfert des données d'expérience; d) création facilitée de réseaux de spécialistes locaux afin de renforcer les liens entre les pays en développement grâce à l'échange de bonnes pratiques.			
b) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines de l'énergie, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, notamment dans le secteur agricole.	b) i) Augmentation du nombre des pays qui, après avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC, appliquent les recommandations émises dans les domaines de l'énergie, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, notamment dans le secteur agricole. 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6 ii) Pourcentage des participants aux cours de renforcement des capacités dispensés par la CEPALC qui saluent	Le sous-programme prévoit la mise en œuvre de quatre projets financés par des donateurs dans les domaines suivants : a) inclusion financière et/ou intégration régionale : l'expérience du Mexique, de l'Amérique centrale ou de certains pays de la sous-région; b) intégration et obligation mutuelle en matière de normes éducatives et d'accès à l'éducation en Amérique centrale; c) programmes permettant de compléter les revenus, y compris par des politiques portant sur le revenu minimum en vue de faciliter le développement social, d'atténuer la pauvreté et de réduire les inégalités; d) politiques productives, en vue de l'établissement d'une analyse approfondie des liens commerciaux dans la sous-région. Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, on continuera de nouer des partenariats à différents niveaux et de tirer profit des forces, des capacités et des synergies existantes avec les acteurs clefs des secteurs public et privé, ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies qui œuvrent dans la région. Les bénéficiaires du sous-programme se prononceront sur l'utilité des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux défis futurs qui leur ont été proposées. Le sous-programme continuera de renforcer ses capacités internes en faisant appel à des services			

		l'utilité des méthodologies, techniques et outils mis à leur disposition dans les domaines de l'énergie, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, notamment dans le secteur agricole.	consultatifs de courte durée, ainsi qu'à des experts et consultants spécialisés dans des domaines nouveaux.	
		2010-2011 (référence) :	75	
		2012-2013 (estimation) :	80	
		2014-2015 (objectif) :	83	
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>	
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Au cours de l'exercice 2012-2013, le sous-programme a aidé les pays membres de la sous-région à recenser les principaux obstacles économiques à une croissance forte et équitable. Dans un contexte de crise mondiale persistante, le Bureau sous-régional a aidé des pays de la sous-région à recenser les principales difficultés et options macroéconomiques (monétaires, budgétaires, financières et macroprudentielles) dont ils doivent tenir compte dans l'élaboration de leurs politiques macroéconomiques nationales. Sur le plan social, le sous-programme a permis d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de l'Amérique centrale pour l'intégration sociale et élaboré plusieurs propositions visant à renforcer les capacités nationales en matière de conception et de mise en œuvre de politiques sociales en lien avec l'intégration sociale. Le soutien et le suivi de l'application des recommandations aux niveaux national et sous-régional mis en place en collaboration avec le Secrétariat de l'Amérique centrale pour l'intégration sociale se poursuivront en 2013. Le sous-programme continuera également à fournir des conseils à certains pays de la sous-région (El Salvador, Guatemala, Mexique) en matière de politiques industrielles et d'innovation dans le but de développer des approches intégrées pour l'intégration des petites et moyennes entreprises (PME) dans les chaînes de valeur mondiales. En outre, suite au succès rencontré par l'aide apportée au Nicaragua dans l'élaboration de son plan national en faveur des sciences, de la technologie et de l'innovation, le sous-programme joue un rôle essentiel dans le transfert des bonnes pratiques, notamment concernant la gestion de l'innovation dans les PME, le renforcement des capacités dans les institutions d'appui et la mise à disposition de techniciens qualifiés en gestion de l'innovation dans les PME. Il continuera à appuyer et à orienter les initiatives nationales et sous-régionales en faveur de l'intégration énergétique, ainsi qu'à soutenir les pays membres dans leurs efforts en faveur de la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie de l'Amérique centrale pour le développement des énergies renouvelables à l'horizon 2020 (les pays de la sous-région ont réalisé des progrès considérables dans la généralisation des énergies renouvelables). Il assistera les pays membres pour le passage au gaz naturel, au bois de chauffage durable et aux foyers propres et les aidera également à faire progresser les cadres juridiques afin que soit adoptée la notion d'efficacité énergétique, essentielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi de la facture énergétique de ces pays. Enfin, le sous-programme continuera à promouvoir la coopération Sud-Sud entre ses pays membres, à l'exemple de la coopération entre l'Institut mexicain de géographie et de statistique et l'Institut haïtien de statistique et d'informatique sur l'élaboration d'un indicateur mesurant l'activité économique.
Services consultatifs	123	104	106	
Séminaires/ateliers	9 (225)	6 (180)	2 (90)	
Bourses de perfectionnement	2	4	4	
Projets opérationnels	4	4	4	
Total	138	116	116	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 10. Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Entité responsable : Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 18, sous-programme 13, réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer le développement dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental, et resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique latine		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	226,9	330,1	286,0
		Consultants	4,4	30,9	34,1
		Voyages	78,7	67,8	71,0
		Bourses, subventions et contributions	29,7	30,4	30,4
		Total	339,7	459,2	421,5
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental	a) i) Nombre de pays ayant utilisé les recommandations issues de la recherche et des services consultatifs de la CEPALC pour formuler et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des mesures visant à résoudre les difficultés de développement économique et social et d'aménagement de l'environnement 2010-2011 (référence) : 4 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 6	Les activités de renforcement des capacités mises en place aideront les pays de la sous-région à mieux concevoir, évaluer, promouvoir et appliquer des politiques et des mesures favorables à un développement économique et social durable et équitable en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'efficacité énergétique, et à mieux maîtriser l'élaboration de cadres de modélisation macroéconomique pour la planification transversale d'activités liées au développement, à l'égalité hommes-femmes, au vieillissement de la population et aux statistiques. Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme et en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles du Bureau sous-régional. Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : a) services consultatifs aux États membres, à leur demande, sur des questions d'ordre économique, social et environnemental, liées notamment à la réduction des risques et à l'évaluation des conséquences socioéconomiques et environnementales des phénomènes naturels extrêmes; b) ateliers de perfectionnement des connaissances et d'acquisition des capacités voulues dans les domaines économique, social et environnemental, notamment pour l'évaluation des catastrophes naturelles, la formulation de stratégies, de politiques et de mesures de réduction des risques, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; c) documentation issue de travaux de recherche et d'études à l'appui de la formation et des ateliers consacrés au développement économique et social et au développement durable, à l'environnement, à la réduction des risques et à l'évaluation des effets socioéconomiques et environnementaux des catastrophes naturelles et des changements climatiques.			
	ii) Pourcentage des participants aux ateliers qui affirment que les services de coopération technique de la CEPALC leur ont permis de renforcer leurs capacités de formuler des politiques, des programmes et des mesures visant à résoudre les difficultés de développement économique et social et d'aménagement de l'environnement 2010-2011 (référence) : 70 2012-2013 (estimation) : 75 2014-2015 (objectif) : 76				

				Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, on continuera de nouer des partenariats à différents niveaux et de tirer profit des forces, des capacités et des synergies existantes au siège de la CEPALC, au Bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico, au secrétariat de la Communauté des Caraïbes, au secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, au PNUD, au FNUAP et dans d'autres institutions, programmes et fonds spécialisés des Nations Unies, ainsi qu'avec les pays donateurs.
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ateliers et des séminaires permettront aux techniciens d'au moins cinq pays de renforcer leurs capacités en matière d'analyse de la mise en œuvre des accords de coopération relatifs au commerce, à la finance et au développement, de mise au point d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et autres objectifs du Millénaire pour le développement et de collecte de données sur l'égalité des sexes. Aucune demande d'évaluation de l'impact des catastrophes naturelles n'a été reçue en 2012 de la part des pays de la sous-région. Le Bureau sous-régional devrait cependant collaborer dans ce domaine avec au moins deux pays en 2013. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'accent sera également mis sur le renforcement des capacités des équipes d'au moins six pays dans des domaines relatifs au financement du développement, au recours aux technologies et à l'innovation pour accélérer le processus de développement, à la mise au point d'indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement convenus au niveau international, la production et l'utilisation de statistiques et la gestion des énergies et des ressources en énergies renouvelables.
Services consultatifs	25	20	20	
Séminaires/ateliers	1 (20)	3 (60)	3 (60)	
Projets opérationnels	4	3	1	
Total	30	26	24	

5. Développement économique et social en Asie occidentale : 5 437 700 dollars

- 23.44 Les activités dans cette région sont exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et ont pour but d'appuyer le programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale) du plan-programme biennal pour la période 2014-2015. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les activités mises en œuvre viseront plus précisément à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et d'encadrement des pays membres en développement afin de leur permettre de planifier et de mettre en œuvre des politiques et des programmes plus efficaces grâce auxquels ils pourront notamment atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et donner suite aux recommandations issues des principales conférences des Nations Unies. Le programme prévoit également des interventions pour répondre aux besoins naissants des pays les moins avancés et des pays qui sortent d'un conflit. On s'attachera, avec une attention particulière, à recenser et à tester les meilleures pratiques, à en favoriser l'adoption et l'adaptation et à promouvoir les échanges de connaissances dans les domaines de l'eau et de l'énergie, des politiques sociales, de la mondialisation et des technologies de l'information et des communications.

Tableau 23.20 **Ressources nécessaires, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

	2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	Augmentation/ diminution		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2014-2015 (montant prévu)
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	3 101,3	3 649,0	(153,3)	(4,2)	3 495,7	220,0	3 715,7
Consultants	298,5	559,5	(39,7)	(7,1)	519,8	32,8	552,6
Experts	—	—	—	—	—	—	—
Voyages	365,9	475,5	49,5	10,4	525,0	25,0	550,0
Subventions et contributions	693,3	623,9	(9,8)	(1,6)	614,1	5,3	619,4
Total	4 459,0	5 307,9	(153,3)	(2,9)	5 154,6	283,1	5 437,7

Sous-programme 1. Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

Entité responsable : Division du développement durable et de la productivité de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 1, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Élaborer et appliquer, aux niveaux national, sous-régional et régional, des politiques, stratégies et plans d'action pour une gestion durable de l'eau, de l'énergie et des terres		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	362,6	466,1	395,7
		Consultants	28,7	76,4	79,4
		Voyages	48,4	78,8	72,7
		Bourses, subventions et contributions	187,5	105,9	112,5
		Total	627,2	727,2	660,3
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des capacités des pays membres de concevoir et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et programmes en faveur de secteurs productifs plus écologiques	a) Augmentation du nombre de pays qui mettent en place des politiques, stratégies et programmes en faveur de secteurs productifs plus écologiques 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 0 2014-2015 (objectif) : 2	Le programme de travail sera exécuté en s'appuyant sur les capacités normatives et analytiques du sous-programme, en tirant pleinement parti des compétences intersectorielles de la Division. Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : a) Promotion des politiques, prescriptions de politique et appui technique : des services consultatifs seront fournis à la demande aux pays membres par des conseillers régionaux (court ou moyen terme) et des experts techniques qualifiés, internes ou externes, en vue de répondre à des besoins d'ordre technique particuliers. Il s'agira de traiter des questions prioritaires du développement durable dans les domaines de l'environnement, de l'eau, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, de l'énergie, de l'agriculture et d'autres secteurs connexes; b) Renforcement des capacités des responsables gouvernementaux grâce à des séminaires et ateliers de formation, des bourses, des voyages d'étude, ainsi qu'au partage des connaissances et à la création de réseaux aux niveaux régional, sous-régional et national. On prévoit d'organiser des ateliers régionaux et sous-régionaux de formation sur les thèmes suivants : « Promouvoir l'efficacité énergétique dans l'industrie » et « Renforcer les capacités en matière de gestion des ressources en eau partagées grâce à des cadres juridiques, institutionnels et opérationnels ». On prévoit en outre d'offrir plusieurs bourses pour permettre aux pays membres de participer à la Semaine arabe de l'eau organisée par l'Association des services de distribution d'eau et d'assainissement des pays arabes, à la Conférence de l'eau des pays du Golfe organisée par la Water Science and Technology Association et à la Semaine mondiale de l'eau organisée par l'Agence suédoise de développement international, ainsi que de présenter les succès obtenus par les projets relatifs à l'efficacité énergétique dans l'industrie			
b) Renforcement des capacités des décideurs politiques et des fonctionnaires des pays membres d'organiser et de suivre la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel	b) Nombre de ministères d'exécution ayant intégré l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets à leurs stratégies de développement durable 2010-2011 (référence) : 2 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 5				
c) Renforcement des connaissances et des capacités en matière d'élaboration de politiques, de mise en œuvre de programmes et de mise au point de cadres juridiques et institutionnels visant à promouvoir la coopération pour une gestion intégrée des ressources en eau	c) Nombre de ministères d'exécution et d'institutions publiques qui élaborent des plans et stratégies de gestion de l'eau et de l'environnement conformes aux principes de la gestion intégrée des ressources en eau 2010-2011 (référence) : 3 2012-2013 (estimation) : 5 2014-2015 (objectif) : 8				

				dans la région de la CESAO. Enfin, un voyage d'étude sera organisé en vue de renforcer les capacités en matière de mise en place et d'exploitation de centres d'assistance « verts ». Pour garantir la bonne exécution du programme de travail, on continuera de collaborer avec l'Agence suédoise de développement international et d'autres partenaires présents dans la région.
<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	
Services consultatifs	27	28	30	Au cours de l'exercice 2012-2013, les pays membres ont bénéficié d'outils de renforcement des capacités (ateliers de formation, services consultatifs, bourses) fournis par la CESAO sur les thèmes des secteurs productifs, de la gestion des ressources en eau et de l'énergie. Au cours de l'exercice 2014-2015, on s'attachera davantage à la mise en place des mécanismes nécessaires au renforcement de l'interface entre les travaux normatifs du sous-programme et les besoins opérationnels des gouvernements à l'échelle des pays en ce qui concerne l'énergie, les ressources en eau et les secteurs productifs. Les pays membres tireront profit des outils de renforcement des capacités proposés par la CESAO sur les thématiques suivantes : a) une économie verte au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; b) cadre institutionnel du développement durable; c) adoption de mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie; d) approvisionnement en eau et assainissement; e) gestion intégrée des ressources en eau et gestion des ressources en eau partagées.
Séminaires/ateliers	2 (50)	3 (80)	2 (50)	
Bourses de perfectionnement	3	8	4	
Projets opérationnels	–	2	–	
Total	32	41	36	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées

Entité responsable : Division du développement social		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 2, réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays membres d’adopter une politique sociale fondée sur le respect des droits qui favorise l’intégration sociale, la protection sociale, la fourniture de services sociaux adaptés et la création d’emplois		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	353,5	465,2	395,8
		Consultants	18,8	67,5	68,6
		Voyages	30,6	61,6	69,8
		Bourses, subventions et contributions	52,7	46,0	43,9
		Total	455,6	640,3	578,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement de la capacité des gouvernements d’élaborer des politiques sociales adaptées qui promeuvent l’intégration sociale, favorisent la protection sociale et créent des emplois	a) Augmentation du nombre de nouvelles politiques sociales intégrées visant à étendre la protection sociale, à améliorer l’offre de services sociaux, à créer des emplois et à mieux intégrer les personnes handicapées 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 4	Le sous-programme a pour but de renforcer la capacité des pays membres d’adopter des politiques sociales fondées sur le respect des droits de tous et qui promeuvent l’intégration sociale, l’offre de services sociaux adaptés et la création d’emplois selon une approche participative. Pour atteindre les objectifs fixés pour le sous-programme, on s’appuiera sur les atouts normatifs et analytiques de ce dernier et l’on tirera pleinement parti des services des spécialistes internes et des conseillers et experts techniques externes (court terme) pour mieux répondre aux besoins techniques spécifiques. Les activités de renforcement des capacités seront les suivantes : a) services consultatifs (appui technique et prescriptions de politique) sur l’élaboration de politiques sociales intégrées, l’amélioration de la protection sociale et la création d’emplois, l’intégration de politiques en faveur des personnes handicapées, la prise en compte des questions relatives aux migrations dans la planification du développement, l’adoption d’un développement social participatif, notamment en facilitant la consultation des parties prenantes nationales sur la protection sociale intégrée, et l’examen d’approches favorables à un engagement citoyen plus fort dans l’élaboration des politiques sociales; b) atelier régional de formation sur l’intégration des migrations aux stratégies de développement dans la région de la CESAO; c) atelier de renforcement des capacités sur les moyens de combler les lacunes des systèmes et programmes de protection sociale actuels; d) production de supports de formation et documentation et diffusion, par les pays pilotes, des succès rencontrés et des meilleures pratiques auprès des autres pays membres.			
b) Renforcement de la capacité des pays d’adopter des mécanismes participatifs et de veiller à l’inclusion de la société civile dans les débats et processus décisionnels nationaux	b) Augmentation du nombre de pays dans lesquels, grâce au soutien de la CESAO, les agents étatiques et non étatiques (organisations de la société civile comprises) prennent part au débat national et s’engagent à recourir à des consultations nationales dans le cadre de l’examen et de la refonte des politiques existantes en matière de protection sociale 2010-2011 (référence) : s.o. 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 3				

c) Renforcement de la capacité des gouvernements d'intégrer les problématiques de migration à leur plan de développement		c) Augmentation du nombre de pays membres qui affirment avoir fait des progrès dans l'élaboration de plans d'action nationaux sur les migrations et le développement grâce à l'aide de la CESAO	
		2010-2011 (référence) :	0
		2012-2013 (estimation) :	1
		2014-2015 (objectif) :	3
<i>Produits (et nombre de participants)</i>			<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>
Services consultatifs	15	30	40
Séminaires/ateliers/ voyages d'études	1 (21)	1 (25)	2 (32)
Projets opérationnels	1	–	–
Total	17	31	42
Au cours de l'exercice 2012-2013, le sous-programme fournit de nombreux services consultatifs d'ordre technique portant sur l'amélioration de la collecte et de la production de données relatives au handicap, le renforcement des capacités en matière de planification stratégique, la rationalisation des programmes de protection sociale et la réforme des politiques relatives au marché du travail. Le sous-programme fournit également un appui au Forum libyen pour la société civile et au Ministère des droits de l'homme du Yémen. De plus, des ateliers de formation sont organisés sur l'établissement de rapports nationaux concernant l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'intégration des questions relatives à la jeunesse et aux migrations dans la planification du développement, ainsi que l'organisation de la réunion de haut niveau sur les réformes sociales et la transition démocratique et d'une conférence régionale sur la protection sociale et le développement. En 2014-2015, on continuera de fournir des services consultatifs visant à renforcer les capacités nationales dans les domaines de la protection sociale, des politiques sociales intégrées, de la création d'emplois, de la participation et de l'engagement citoyens et sur d'autres questions sociales d'actualité. À cet égard, il est prévu que le nombre de politiques nouvelles en matière de protection sociale, de création d'emplois et d'intégration des personnes handicapées passe de quatre (en 2012-2013) à six (en 2014-2015). De même, le nombre de déclarations officielles témoignant d'un engagement en faveur de l'intégration de questions migratoires à la planification du développement devrait passer de un (en 2012-2013) à trois (en 2014-2015). L'appui technique fourni devrait également contribuer à l'augmentation du nombre de pays affirmant avoir progressé dans l'élaboration de plans d'action nationaux sur les migrations et le développement, qui devrait ainsi passer de un (en 2012-2013) à trois (en 2014-2015). Le sous-programme contribuera notablement à mettre en place des bases solides pour la participation et l'engagement citoyens en Libye et au Yémen grâce à l'utilisation d'outils et de manuels d'aide à la formation de consensus. Grâce au soutien de la CESAO, le nombre de pays ayant mis en place ce type d'initiatives devrait passer à quatre d'ici à 2014-2015.			

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 3. Développement économique et intégration

Entité responsable : Division du développement économique et de la mondialisation de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 3, réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer les capacités nationales d’instaurer des conditions socioéconomiques équitables pour tous grâce à des politiques de croissance favorables aux pauvres et axées sur la création d’emplois et à des politiques financières équitables et profitables à tous		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 284,7	1 351,1	1 340,4
		Consultants	143,5	128,4	151,6
		Voyages	60,1	94,0	137,0
		Bourses, subventions et contributions	106,2	146,0	88,9
		Total	1 594,5	1 719,5	1 717,9
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité qu’ont les pays membres de conduire des analyses du développement humain et de la gouvernance en employant les techniques de mesure pertinentes, y compris les techniques nouvelles	a) Nombre de pays membres qui adoptent des recommandations de la CESAO concernant l’évaluation du développement humain 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 2	Le programme de travail sera exécuté de telle sorte que l’augmentation de la portée des activités normatives et analytiques aboutisse à des résultats qui soient en rapport avec les activités opérationnelles des acteurs régionaux. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) des services consultatifs assurés par des conseillers régionaux engagés à titre temporaire, afin de répondre à certains besoins techniques à moyen terme (périodes de 6 à 12 mois); b) des services consultatifs spéciaux à court terme assurés par des spécialistes internes et externes; c) des ateliers de formation nationaux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux destinés à promouvoir le transfert efficace des connaissances (en matière d’intégration régionale, de politiques macroéconomiques, de facilitation du commerce et de sécurité routière); d) l’élaboration de supports de formation sur des méthodes spécifiques, l’idée étant de transférer des données d’expérience des pays pilotes aux autres États membres; e) la création et le renforcement de réseaux régionaux de compétences par le partage de données d’expérience, d’études de cas et de pratiques exemplaires. Il est prévu, en particulier, de mener les activités ci-après dans le cadre du sous-programme : a) Organisation d’un atelier de formation sur l’évaluation du développement humain et les indicateurs relatifs à la gouvernance, faisant fond sur les travaux d’analyse menés par la CESAO en 2013. Les recommandations formulées dans les études et rapports analytiques de la CESAO y seront présentées aux États membres; b) Prestation d’une assistance technique et de services consultatifs visant à aider les pays à mettre en œuvre le plan d’action et à évaluer le développement humain.			

b) Renforcement de la capacité des pays d'élaborer des politiques de développement équitables et profitables à tous grâce à l'adoption de mesures de croissance favorables aux pauvres et axées sur la création d'emplois et de politiques financières équitables et profitables à tous	b) Augmentation du nombre de pays membres adoptant des orientations générales justes et profitables à tous en matière sociale et macroéconomique 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 1 2014-2015 (objectif) : 2	Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis aux pays pour les aider à évaluer le développement humain en vue d'appliquer des recommandations formulées dans le cadre des travaux analytiques. Il s'agira notamment de leur apporter un appui et d'en renforcer les capacités pour qu'ils puissent réaliser des évaluations du développement humain et des évaluations quantitatives de la gouvernance. Un ensemble de services consultatifs sur des questions liées à la convergence des politiques macroéconomiques et à la facilitation du commerce seront également fournis à certains États membres. Un atelier sera consacré à la négociation de traités avec les institutions financières internationales. Des services consultatifs seront fournis aux États membres dans les domaines des politiques d'investissement, du financement des petites et moyennes entreprises, des envois de fonds, des partenariats entre les secteurs public et privé, et du développement du secteur financier. En 2014, il sera organisé un atelier régional sur la convergence des politiques macroéconomiques et l'intégration régionale afin de renforcer les capacités nécessaires pour déterminer les meilleurs moyens de faire converger les politiques macroéconomiques, l'objectif étant de favoriser l'intégration régionale. Un atelier national sera organisé en 2015 dans l'un des États membres aux fins d'intensifier les travaux d'analyse portant sur les incidences des obstacles administratifs non techniques sur le développement du commerce international dans la région, ainsi que de fournir aux décideurs, aux experts et aux praticiens des États membres de la CESAO l'occasion de partager des données d'expérience et de procéder à un échange de vues sur les mesures et les politiques générales efficaces.											
c) Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des politiques préconisées par le Consensus de Monterrey et les résolutions sur le financement du développement	c) Augmentation du nombre de politiques et de mesures adoptées par les pays membres en vue d'appliquer le Consensus de Monterrey et les résolutions sur le financement du développement 2010-2011 (référence) : 2 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 4												
Produits (et nombre de participants)		Impact											
<table><tr><td>Nombre effectif 2010-2011</td><td>Estimations 2012-2013</td><td>Prévisions 2014-2015</td></tr><tr><td>Services consultatifs Séminaires/ateliers</td><td>11 2 (160)</td><td>16 5 (200)</td><td>22 6 (200)</td></tr><tr><td>Total</td><td>13</td><td>21</td><td>28</td></tr></table>		Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Services consultatifs Séminaires/ateliers	11 2 (160)	16 5 (200)	22 6 (200)	Total	13	21	28	En 2012, les neuf ateliers et séminaires suivants ont été organisés : a) un atelier national sur l'amélioration des conditions de vie en Jordanie, compte tenu des résultats de l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages entre 2002 et 2010 (Jordanie, février 2012); b) un atelier national sur le modèle pour les simulations concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, organisé par le Ministère de la planification et de la coopération internationale et la CESAO (Jordanie, du 27 au 29 mars); c) un séminaire national sur le principe du guichet unique (Soudan, du 20 au 24 février); d) un atelier national de formation et un voyage d'étude sur les stations de pesage organisés pour la délégation iraquienne en collaboration avec le Ministère jordanien des travaux publics et du logement (Amman, du 10 au 16 février); e) un atelier national de formation sur les transports et la facilitation du commerce en Égypte (Égypte, le 11 avril); f) un atelier national de formation sur l'application des enseignements du cours de méthodologie concernant la réinstallation et les objectifs du Millénaire, qui avait été organisé en collaboration avec le Conseil national de la population (Soudan, du 10 au 12 juin); g) un atelier régional sur la mise en œuvre du plan d'action pour la Décennie d'action pour la sécurité routière dans la région relevant de la CESAO (Jordanie, les 14 et 15 novembre); h) un atelier national de formation sur les techniques relatives aux modèles d'équilibre général calculable à l'intention de fonctionnaires et d'experts jordaniens (Jordanie, du 4 au 8 novembre); i) un atelier national sur les traités
Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015											
Services consultatifs Séminaires/ateliers	11 2 (160)	16 5 (200)	22 6 (200)										
Total	13	21	28										

bilatéraux d'investissement à l'intention des autorités irakiennes (Beyrouth, du 5 au 9 novembre 2012). En 2013, il est prévu de fournir des services consultatifs sur la modélisation à d'autres États membres. De nombreuses demandes d'assistance technique ayant été reçues, des services consultatifs supplémentaires doivent être fournis en 2013, essentiellement à l'Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, à la Jordanie et à Oman.

Sous-programme 4. Utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'intégration régionale

Entité responsable : Division des technologies de l’information et des communications de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 4, réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays membres de rendre pleinement opérationnelle une économie du savoir qui les aide à parvenir à une croissance économique durable et à atténuer la pauvreté		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	372,5	466,5	395,9
		Consultants	25,2	60,0	58,5
		Voyages	74,3	78,2	82,0
		Bourses, subventions et contributions	51,1	48,0	48,0
		Total	523,1	652,7	584,4
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement des activités de sensibilisation à la nécessité de progresser dans l’édification d’une société de l’information et d’une économie du savoir, dans la droite ligne des textes issus du Sommet mondial sur la société de l’information, du plan régional d’action en vue de l’édification de la société de l’information et d’autres stratégies relatives aux technologies de l’information et des communications (TIC)	a) Augmentation du nombre de pays dont les autorités se montrent désireuses de faire avancer l’édification de la société de l’information et de l’économie du savoir en s’appuyant sur les textes issus du Sommet mondial sur la société de l’information et sur le plan régional d’action 2010-2011 (référence) : 6 2012-2013 (estimation) : 8 2014-2015 (objectif) : 10	La CESAO fournira aux États membres des conseils pratiques et un appui technique sur les politiques relatives à l’informatique et aux communications et les applications des TIC, de manière à faciliter l’élaboration et la mise en œuvre de plans d’action et de programmes aux niveaux national, sous-régional et régional. Les activités de coopération technique porteront sur : l’élaboration de programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux, l’accent étant mis notamment sur les grandes orientations et les stratégies, les cadres juridiques et réglementaires, les applications des TIC et les services en ligne; les contenus numériques en arabe, la gouvernance d’Internet, les mesures relatives à la société de l’information et à l’économie du savoir, l’innovation et l’esprit d’entreprise, l’administration et les services en ligne, les incidences des TIC sur le développement socioéconomique, la conception et l’organisation d’ateliers de renforcement des capacités; la mise en commun de données d’expérience et le travail en réseau au niveau régional, s’agissant notamment de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l’expérience concernant la société de l’information; l’organisation d’ateliers sur les politiques régionales visant à améliorer la cybersécurité dans la région arabe; la promotion de l’innovation aux fins de favoriser l’économie du savoir. La CESAO collaborera avec différents partenaires internationaux et régionaux, tels que la Ligue des États arabes, la CNUCED, l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l’Union internationale des télécommunications et l’Union des banques arabes.			
b) Amélioration des connaissances et des compétences dont disposent les services nationaux pour élaborer et mettre en œuvre des plans d’action et des mécanismes destinés à élargir le rôle des TIC dans le développement socioéconomique durable	b) Augmentation du nombre de services nationaux qui prennent des mesures pour donner suite aux recommandations de la CESAO concernant la société de l’information et l’utilisation des TIC aux fins du développement socioéconomique 2010-2011 (référence) : 8 2012-2013 (estimation) : 11 2014-2015 (objectif) : 14				

				Les activités prévues pendant l'exercice 2014-2015, particulièrement les ateliers de renforcement des capacités, sont étroitement liées aux activités et produits inscrits au budget ordinaire. La publication ponctuelle <i>Moving Together: Regional Policy Recommendations on Cybercrime and Cybersecurity Enforcement</i> sera le principal document de référence utilisé dans le cadre des ateliers de renforcement des capacités consacrés aux politiques régionales visant à améliorer la cybersécurité dans la région arabe.
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	Les États membres ont bénéficié de 10 missions consultatives en 2012, et 10 missions devraient être conduites en 2013. Deux ateliers seront organisés en 2013, dont l'un sera consacré à l'application des modèles destinés à mesurer l'incidence des TIC et l'autre, à la gouvernance d'Internet dans la région arabe. Le sous-programme contribuera à mieux faire comprendre les possibilités à exploiter et les défis à relever aux niveaux national, sous-régional et régional afin de mettre en œuvre le plan régional d'action et la stratégie arabe en matière d'informatique et de communications en vue de l'édification de la société de l'information et de l'économie du savoir et de l'harmonisation du cyberspace à l'échelle régionale. La CESAO s'efforcera tout particulièrement de renforcer les capacités des gouvernements, notamment dans le pays le moins avancé (le Yémen) et les pays sortant d'un conflit (l'Iraq, le Liban et le Territoire palestinien occupé), afin de combler le fossé numérique entre les pays du Conseil de coopération du Golfe et les autres États membres de la CESAO; d'améliorer les connaissances et les compétences dont disposent les services nationaux en ce qui concerne les indicateurs d'impact relatifs aux TIC et les méthodes de mesure, de suivi et communication de l'information utiles à l'élaboration des politiques; de promouvoir l'harmonisation de la législation relative au cyberspace, de favoriser l'essor de l'économie du savoir, de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action pour renforcer le secteur de l'informatique et des communications, et d'améliorer la promotion d'applications des TIC et la prestation des services en ligne aux fins d'atteindre les objectifs du Millénaire et l'objectif du Sommet mondial sur la société de l'information. Le sous-programme contribuera également à améliorer l'efficacité du travail en réseau et du partage des connaissances grâce à la constitution de réseaux de praticiens dans différents domaines tels que l'élaboration de politiques concernant les TIC, les contenus numériques en arabe, la législation relative au cyberspace, la gouvernance d'Internet dans la région arabe, le recours aux TIC aux fins du développement socioéconomique, ainsi qu'à l'utilisation efficace des TIC aux niveaux national et régional.
Services consultatifs	11	30	22	
Séminaires/ateliers	2 (96)	3 (60)	4 (48)	
Total	13	33	32	

Sous-programme 5. Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

Entité responsable : Division de statistique de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 5, réalisation escomptée b)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Améliorer la capacité des pays membres de produire et de diffuser des statistiques officielles conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	342,6	462,2	395,9
		Consultants	27,4	154,7	114,3
		Voyages	95,0	86,1	90,2
		Bourses, subventions et contributions	129,0	68,0	108,7
		Total	594,0	771,0	709,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Renforcement de la capacité des pays membres d’adopter des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, notamment celles du Système de comptabilité nationale et des classifications socioéconomiques générales, et de respecter les Principes fondamentaux de la statistique officielle	a) Augmentation du nombre de pays membres adoptant, avec l’aide de la CESAO, des normes statistiques internationales nouvelles ou révisées, y compris le Système de comptabilité nationale, et des classifications socioéconomiques générales, s’agissant en particulier des pays touchés par un conflit et ceux qui sont moins avancés sur le plan des statistiques 2010-2011 (référence) : 10 2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 14	Pour exécuter son programme de travail, la Division tiendra compte de l’objectif du sous-programme et tirera parti des connaissances et des compétences spécialisées de son personnel. Les activités de renforcement des capacités comprendront : a) la prestation de services consultatifs dans les principaux domaines de la statistique économique, notamment la comptabilité nationale, le commerce international, les statistiques et les indicateurs sectoriels et environnementaux, l’échantillonnage, les classifications et les enquêtes de conjoncture; b) la mise au point de méthodes régionales et l’application des normes mondiales et internationales afin d’encourager les comparaisons statistiques à l’échelle mondiale, internationale et régionale; c) l’appui à des activités liées à l’amélioration des cadres institutionnels nationaux, aux recensements de populations, aux enquêtes démographiques, aux classifications, et aux statistiques sociales, démographiques et ventilées par sexe, et aux indicateurs s’y rapportant; d) des ateliers régionaux de formation sur les statistiques conjoncturelles, les statistiques ventilées par sexe et les indicateurs sociaux aux fins de transférer plus efficacement les connaissances et les savoir-faire; e) l’élaboration de manuels et de matériel pédagogique sur des méthodes précises aux fins d’actualiser constamment les compétences et les connaissances du personnel des bureaux nationaux de statistique et d’accroître la disponibilité des statistiques socioéconomiques et la fréquence de leur publication. Quatre ateliers porteront respectivement sur les thèmes suivants : a) statistiques conjoncturelles et indicateurs précurseurs; b) statistiques du travail; c) statistiques ventilées par sexe; d) progrès social.			
b) Renforcement de la capacité des bureaux nationaux de statistique de produire et de diffuser en temps utile, avec l’aide de la CESAO, des statistiques et indicateurs pertinents, fiables et comparables en matière environnementale et économique	b) Augmentation du nombre de pays membres présentant des renseignements sur au moins 60 % des indicateurs essentiels de la base de données de la CESAO 2010-2011 (référence) : 10 2012-2013 (estimation) : 12 2014-2015 (objectif) : 14				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Pendant l'exercice 2012-2013, des services consultatifs ont été fournis sur : a) le Système de comptabilité nationale, à la Jordanie (services multiples), au Koweït, au Liban et à la République arabe syrienne; b) les indicateurs relatifs au développement et à la pauvreté, à Bahreïn, à l'Iraq, à la Jordanie (services multiples), au Maroc et à la Palestine; c) les statistiques démographiques et les recensements à l'Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, à l'Iraq (services multiples) et à la Palestine; d) les indicateurs précurseurs et les indicateurs propres à l'islam, à la Jordanie; e) les indices du commerce extérieur, aux Émirats arabes unis. Tous ces services ont permis de lancer de nouvelles enquêtes statistiques ou d'améliorer les enquêtes existantes. En 2012, les activités menées ont porté avant tout sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (Iraq, Jordanie, Koweït, Oman, République arabe syrienne et Soudan), l'achèvement du recensement de la population de l'État de Palestine (harmonisation et analyse des données relatives à la bande de Gaza et à la Cisjordanie), les statistiques sur l'eau et l'environnement (atelier sous-régional) et les statistiques ventilées par sexe (Arabie saoudite et Bahreïn).
Services consultatifs	30	30	28	
Séminaires/ateliers	7 (160)	4 (100)	4 (100)	
Bourses de perfectionnement	8	4	–	
Total	45	38	32	

Sous-programme 6. Promotion de la femme

Entité responsable : Centre de la femme de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 6, réalisation escomptée a)		2010-2011 (dépenses effectives)	2012-2013 (taux révisés)	2014-2015 (montant prévu)	
Objectifs : Renforcer la capacité des pays membres d’adopter des politiques, lois et budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de parvenir à l’égalité de droits des femmes et des hommes		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	385,3	417,6	396,0
		Consultants	1,5	30,0	16,3
		Voyages	37,9	49,3	47,8
		Bourses, subventions et contributions	80,6	102,0	120,0
		Total	505,3	598,9	580,1
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès ^a	Activités/produits/projets ^a			
a) Renforcement des capacités des instances nationales chargées de la condition de la femme aux fins de l’élaboration et de la mise en œuvre de politiques et des mécanismes tenant compte de la problématique hommes-femmes	a) Augmentation du nombre de pays membres qui, avec l’aide de la CESAO, ont intégré la problématique hommes-femmes dans leurs politiques 2010-2011 (référence) : 12 2012-2013 (estimation) : 14 2014-2015 (objectif) : 16	Les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l’égalité entre les sexes et de la promotion de la femme seront conçues et exécutées de manière à aider les États membres à : a) tenir compte de la problématique hommes-femmes dans leurs politiques, plans et programmes; b) lutter contre les violences sexistes en adoptant des lois, des mesures et des plans d’action à cette fin. Elles comprendront : a) des services consultatifs assurés par des spécialistes internes et externes aux fins de répondre à certains besoins d’ordre technique; b) des ateliers de formation régionaux visant à promouvoir le transfert efficace des connaissances. S’ajoutant aux services consultatifs assurés à la demande des États membres au sujet de questions précises telles que la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et la budgétisation favorisant l’égalité des sexes, trois ateliers régionaux seront organisés dans le cadre du sous-programme : a) un atelier de renforcement des capacités en prévision de l’examen régional Beijing +20; b) un atelier de renforcement des capacités visant à remédier aux lacunes et aux problèmes en matière de prestation de services aux femmes ayant subi des violences sexistes; c) un atelier de renforcement des capacités sur la trousse d’outils de la CESAO pour la prestation de services aux femmes ayant subi des violences sexistes. Des partenariats seront noués à différents niveaux et il sera tiré parti des possibilités de synergie avec d’autres organismes et partenaires nationaux et régionaux, tels qu’ONU-Femmes, la Ligue des États arabes et l’Organisation des femmes arabes, compte tenu des capacités et des points forts qui leur sont propres. Le recours à des services consultatifs pendant de courtes périodes et le concours d’experts et de consultants externes permettront de renforcer les capacités internes dans les domaines nouveaux.			
b) Renforcement des moyens dont les pays membres disposent pour lutter contre la violence sexiste par l’adoption de lois et la conception de plans d’action nationaux	b) Augmentation du nombre de pays membres qui adoptent, avec l’aide de la CESAO, des mesures pour lutter contre les violences sexistes 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 6				

<i>Produits (et nombre de participants)</i>				<i>Impact</i>
	<i>Nombre effectif 2010-2011</i>	<i>Estimations 2012-2013</i>	<i>Prévisions 2014-2015</i>	Grâce aux activités de renforcement des capacités menées au titre du sous-programme, le nombre de pays membres de la CESAO ayant intégré la problématique hommes-femmes dans leurs politiques est passé de 12, pendant l'exercice 2010-2011, à 14, pendant l'exercice 2012-2013. En outre, un plus grand nombre de pays ont adopté, avec l'aide de la CESAO, des mesures pour lutter contre les violences sexistes. Depuis 2010, 10 pays membres ont directement bénéficié des services consultatifs et de la coopération technique assurés par la CESAO, à savoir : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, République arabe syrienne, Soudan et Yémen. Plus de 300 responsables des administrations publiques ont ainsi été formés à la généralisation de la prise en compte de la problématique hommes-femmes, à la planification stratégique et à la présentation de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. De plus, la CESAO a organisé en 2011 un voyage d'étude en Jordanie pour exposer aux responsables du Ministère libanais des affaires sociales les résultats obtenus en Jordanie grâce à la mise en place, dans différents ministères, d'un réseau efficace de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes. Pendant l'exercice 2014-2015, les activités du sous-programme viseront avant tout à continuer de renforcer les capacités en matière d'institutionnalisation de l'égalité des sexes, notamment dans le cadre de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+ 20). Deux ateliers régionaux de renforcement des capacités porteront respectivement sur les mesures pouvant remédier aux lacunes et aux problèmes en matière de prestation de services aux femmes ayant subi des violences sexistes et sur l'utilisation de la trousse d'outils de la CESAO pour la prestation de services aux femmes ayant subi des violences sexistes.
Services consultatifs	44	25	23	
Séminaires/ateliers	2 (55)	7 (105)	10 (200)	
Bourses de perfectionnement	–	–	1	
Total	46	32	34	

^a Ces activités, produits et projets sont décrits à titre indicatif et seront fonction de la demande.

Sous-programme 7. Atténuation des conflits et développement

Entité responsable : Section des questions nouvelles et des questions liées aux conflits de la CESAO		Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)			
Correspondance avec le plan-programme biennal pour la période 2014-2015 : Programme 19, sous-programme 7, réalisations escomptées a) et b)					
Objectifs : Renforcer les ressources techniques, humaines et institutionnelles dont disposent les pays membres touchés par un conflit et les pays en transition pour réformer la gouvernance dans le sens d’une démocratisation, adopter des pratiques propres à renforcer les institutions et mettre en œuvre des plans de relèvement et de consolidation de la paix		Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	20,3	396,0
		Consultants	53,5	42,5	63,9
		Voyages	19,5	27,5	50,5
		Bourses, subventions et contributions	86,2	108,0	97,4
		Total	159,2	198,3	607,8
Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Activités/produits/projets			
a) Amélioration de la capacité des pays membres touchés par un conflit et des pays en transition d’adopter des pratiques favorisant la gouvernance démocratique et le développement des institutions, grâce au suivi des progrès accomplis dans le renforcement de la gouvernance et la modernisation du secteur public	a) Augmentation du nombre d’acteurs nationaux qui collaborent avec la CESAO et en soutiennent les initiatives tendant à promouvoir la gouvernance démocratique et à atténuer les incidences des conflits 2010-2011 (référence) : 1 2012-2013 (estimation) : 3 2014-2015 (objectif) : 6	La Section coopère avec les États membres pour atténuer les incidences directes et indirectes des conflits en favorisant le dialogue, la consolidation de la paix, la gouvernance et la modernisation du secteur public. À cette fin, elle compte mener les activités ci-après au cours de l’exercice biennal afin de mettre en pratique les travaux normatifs qui ont été accomplis : a) Prestation d’une assistance technique et de services consultatifs sur les politiques à suivre par des spécialistes internes et externes aux fins de répondre à des besoins précis, relatifs au suivi des progrès accomplis dans l’amélioration de la gouvernance et l’élaboration de programmes propres à renforcer les institutions et à moderniser le secteur public, au dialogue national, à l’élaboration de politiques de consolidation de la paix et de prévention des conflits, à la proposition de solutions adéquates aux problèmes nouveaux et à l’atténuation des conséquences socioéconomiques et des retombées indirectes des conflits; b) Organisation d’ateliers régionaux, sous-régionaux et interrégionaux visant à renforcer les capacités nécessaires pour intégrer les questions liées à la réforme de la gouvernance dans les stratégies, politiques, plans et projets, organiser le renforcement des institutions selon les priorités afin de mieux relever les défis associés à la transition démocratique ou à la réforme politique, et mieux coordonner, au niveau régional, l’assistance apportée à la Palestine; c) Élaboration de matériel de formation sur des méthodes précises aux fins de transmettre des données d’expérience ayant trait aux ateliers;			
b) Renforcement de la capacité qu’ont les pays membres touchés par un conflit et les pays en transition d’atténuer les incidences des crises et des périodes d’instabilité en déterminant les causes premières des conflits, en élaborant des politiques de développement pour faire face aux problèmes nouveaux et en favorisant l’édification de l’État par un dialogue efficace	b) Augmentation du nombre de demandes formulées par des pays membres aux fins d’une coopération technique concernant le suivi des progrès accomplis en matière de gouvernance, de stratégies d’atténuation des conflits, et de renforcement des capacités humaines et institutionnelles 2010-2011 (référence) : 0 2012-2013 (estimation) : 2 2014-2015 (objectif) : 4				

				d) Élaboration d'un document de réflexion sur un projet régional ayant les objectifs suivants : renforcer les capacités des pays membres et leur fournir des outils en vue de suivre les efforts accomplis pour mettre en place et maintenir des États fonctionnels favorisant une croissance reposant sur une large assise, le développement durable et la réduction de la pauvreté; faire mieux comprendre les processus, mécanismes et politiques de gouvernance et promouvoir un dialogue sur la gouvernance fondé sur des travaux d'analyse; veiller à ce que les questions de gouvernance continuent de figurer parmi les priorités des décideurs; améliorer l'aptitude des institutions arabes à conduire des études et des évaluations analytiques de la gouvernance; contribuer à l'évaluation des capacités institutionnelles en recensant les lacunes à cet égard et en proposant des politiques susceptibles d'y remédier.
Produits (et nombre de participants)				Impact
	Nombre effectif 2010-2011	Estimations 2012-2013	Prévisions 2014-2015	
Services consultatifs	–	4	2	En 2012, l'action menée dans le cadre du sous-programme a porté sur des questions décisives se faisant jour, telles que la sécurité alimentaire et les droits fonciers, la gouvernance locale et la prestation de services en période de crise, et la coordination de l'aide. Elle visait également à aider les pays les moins avancés de la région, à savoir le Soudan et le Yémen, en leur fournissant une formation à l'élaboration de projets concernant des secteurs stratégiques, un financement destiné à leur permettre de participer à une conférence régionale sur la gouvernance et des services consultatifs sur l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à la lumière du dialogue national du Yémen. En 2013, on s'attend à recevoir un plus grand nombre de demandes d'assistance technique, émanant non seulement de pays touchés par un conflit, mais aussi d'autres pays souhaitant élaborer des politiques leur permettant de remédier à des problèmes naissants et de se prémunir contre les crises qui pourraient survenir. Il est également prévu d'aider les pays à mieux se préparer aux crises et à renforcer les moyens dont ils disposent pour y faire face, ainsi qu'à améliorer leur capacité d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international.
Séminaires/ateliers	4 (180)	3 (100)	3 (100)	
Bourses de perfectionnement	–	1	1	
Total	4	8	6	